ETAT DE VAUD

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BÂTIMENTS

LIBERTE ET PATRIE

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU FUTUR CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR ET POUR UNE MAISON D'ETUDIANTS, A LA CAMPAGNE DES CEDRES A LAUSANNE

RAPPORT DU JURY

ADRESSE DE L'ORGANISATEUR :

SERVICE DES BÂTIMENTS DE L'ETAT DE VAUD
PLACE DE LA RIPONNE 10

1014 LAUSANNE

TÉL. : 021/44 72 15/16

OCTOBRE 1989

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU FUTUR CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR ET POUR UNE MAISON D'ETUDIANTS, A LA CAMPAGNE DES CEDRES A LAUSANNE

---

1. ORGANISATION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours est organisé par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, pour les besoins du Département de l'instruction publique et des cultes, Services de l'enseignement secondaire et des affaires universitaires.

Les objectifs principaux du concours sont :

- de doter le nouveau centre d'enseignement secondaire supérieur, actuellement en construction, de son équipement sportif (salles de gymnastique et terrains de sport);

- de répondre en partie au manque notoire de chambres pour étudiants, par la construction d'un complexe de 260 lits;

- de contrôler la capacité des terrains mis à disposition par rapport au programme du concours et les possibilités de constructions futures (par exemple une piscine).

2. COMPOSITION DU JURY

La composition du jury est la suivante :

Président : M. Alexandre ANTIPAS, architecte EPFL, Service des bâtiments de l'Etat de Vaud

Membres :
- M. Raymond BRON, Chef de l'Office d'éducation physique de la jeunesse
- M. Pierre Marc BURNAND, Directeur désigné du CESS des Cèdres
- M. Pascal CHATELAIN, architecte EPFZ, Chef du Service de l'urbanisme de la ville de Lausanne
- M. Marc-Henri COLLOMB, architecte EPFL-SIA
- M. Roger DIENER, architecte EPFZ-SIA, professeur à l'EPFL
- M. Ernest GIDDEY, Chef du Service des affaires universitaires et des cultes
- Mme Claudine LORENZ, architecte EPFL-SIA
- M. Daniel REYMOND, Chef du Service de l'enseignement secondaire

Suppléants :
- Mme Geneviève CORAJOUD, sociologue, professeur à l'UNI-L
- M. Jean-Pierre MERZ, architecte EPFL

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud avant le 1er janvier 1989, ainsi que les architectes vaudois établis hors canton avant le 1er janvier 1989 et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat vaudois, selon l'article premier de la loi du 13 décembre 1966 sur la profession d'architecte.

En outre, les cinq bureaux d'architectes suivants sont invités au présent concours :

M. Marc BRUNN, Collectif d'architectes, Genève (GE)
M. Fabrice FRANZETTI, Martigny (VS)
M. Georges-Jacques HAEFELI, La Chaux-de-Fonds (NE)
M. Henri ROBERT-CHARRUE, Architrave S.A., Delémont (JU)
Mme et M. Colette et Jean-Marc RUFFIEUX-Chehab, Fribroug (FR).

4. PROJETS REMIS

En plus des cinq invitations, 55 inscriptions ont été enregistrées, soit au total 60.

30 projets ont été déposés au Service des bâtiments et 8 projets ont été envoyés par la poste. Tous les projets - 38 au total - ont été remis ou postés dans les délais.

Toutes les maquettes ont été remises dans les délais, mais la maquette du projet No 30 "LAMBADA", a subi d'importants dégâts lors du transport. Un délai spécial jusqu'au 19 septembre 1989 a été accordé au maquettiste après constat.

5. LISTE DES PROJETS DEPOSES

1. PEKIN
2. C15 H26 O
3. TANGRAM
4. JULES ET JIM
5. LES BAINS DU PARC
6. PYRAMIDES
7. MES NUITS SONT PLUS BELLES QUE VOS JOURS
8. CAVLOC
9. MENS SANA IN CORPORE SANO
10. TERRASSES
11. APOSTILLE
12. ENTRE VERT ET BLEU
13. QUETZALCOATL
14. LINEA
15. SAKURA
16. ASSINI
17. CASCADE
18. OMBRE ET LUMIERE
19. FIGARO
20. THE DREAM OF THE BLUE TURTLES
21. JULES
22. LUNIVERT
23. LE PARC
24. LOSANIEMI
25. DOCK
26. MUSIQUE DE CHAMBRES
27. BLITZ
28. INSITUS
29. LE NAVIRE-NIGHT
30. LAMBADA
31. LES BARRES PARALLELES
32. ISOSTAR
33. LIBELLA
34. SPINA
35. ERPOW
36. PICTIONNARY
37. RUE DES ITALIQUES
38. CARAVANSERAIL

6. ANALYSE PREALABLE DES PROJETS

L'analyse préalable des 38 projets s'est faite sous la responsabilité de M. Jean-Pierre MERZ, architecte, membre suppléant du jury.

L'analyse a porté sur les points suivants :

- contrôle des documents demandés;
- respect des données urbanistiques, notamment celles découlant du plan d'extension No 614;
- respect du périmètre du concours;
- respect du programme et des surfaces.

Les remarques résultant de l'analyse préalable ont été consignées sur des fiches établies pour chaque projet, à l'intention du jury.

7. RECEVABILITE DES PROJETS

7.1 Exclusion du jugement (art. 43.1; norme SIA 152)

Tous les projets ont été admis au jugement.

Toutefois, le projet No 36 "PICTIONNARY", qui portait sur l'emballage le sceau d'un bureau d'architectes, sera retiré du jugement s'il s'avère, à l'ouverture des enveloppes, que les auteurs du projet sont ceux du sceau de l'emballage.

7.2 Exclusion de la répartition des prix (art. 43.2; norme SIA 152)

Dans un premier temps, le jury a pris connaissance de l'analyse préalable en examinant chaque projet de manière détaillée.

Le jury était conscient, lors du lancement du concours, aussi bien de la complexité du programme que des contraintes importantes que représentait le règlement du plan d'extension et la nature et conditions du site.

Après avoir pris connaissance de l'analyse préalable, le jury procède à un examen détaillé de chaque projet; il constate, au terme de cet examen, que peu de projets dérogent sur des points essentiels aux conditions urbanistiques ou au respect du périmètre. Par contre, d'assez nombreux projets s'écartent, à des degrés divers, des données du programme des locaux et des surfaces.

En définitive, le jury décide d'accepter les projets qui présentent des dérogations sur les points suivants :

- les plans de situation dont certains éléments ont été effacés;
- les projets dont certains aménagements extérieurs se trouvent en deçà de la limite des constructions, le long de l'avenue de Rhodanie;
- les projets qui ont omis ou confondu certains équipements de protection civile ou locaux techniques;
- les projets qui ont combiné les trois salles de gymnastique en une salle triple;
- les projets qui présentent des variations de faible importance par rapport aux surfaces demandées ou au nombre de locaux.

En revanche, des irrégularités plus graves, notamment le non respect des périmètres constructibles, des hauteurs autorisées, du périmètre du concours, l'absence de tout un groupe d'appartements ou le sous-dimensionnement systématique des locaux principaux, ont entraîné l'exclusion des prix des projets suivants :

- Projet No 3 "TANGRAM"
  Non respect du périmètre du concours pour des aménagements extérieurs et des mouvements de terre qui empiètent notamment sur des propriétés voisines.

- Projet No 10 "TERRASSES"
  Non respect du périmètre du concours.

- Projet No 11 "APOSTILLE"
  Non respect important et systématique de la surface des studios.

- Projet No 12 "ENTRE VERT ET BLEU"
  Non respect du périmètre constructible.

- Projet No 15 "SAKURA"
  Absence des appartements de $3\frac{1}{2}$ pièces et d'un appartement de $4\frac{1}{2}$ pièces.

- Projet No 19 "FIGARO"
  Sous-dimensionnement systématique des chambres.

- Projet No 21 "JULES"
  Non respect du périmètre constructible.

- Projet No 24 "LOSANIEMI"
  Non respect du périmètre constructible et de la hauteur limite.

- Projet No 27 "BLITZ"
  Sous-dimensionnement systématique des chambres.

8. CRITERES DE JUGEMENT

En vue de procéder à un premier tour d'élimination, le jury visite le terrain et adopte les critères d'appréciation suivants :

8.1 Insertion dans le site

- Reconnaissance des caractéristiques essentielles du terrain : pente, limites naturelles et artificielles, orientation, végétation, prolongements.
- Rapports avec les constructions existantes.
- Espaces généraux et parcours créés.
- Accès.
- Volumétrie générale.
- Respect des intentions urbanistiques de base du plan d'extension.

8.2 Typologie, organisation, fonctionnement

- Mise en place des fonctions et réponses aux problèmes posés.
- Cohérence entre la mise en place des fonctions et l'organisation générale des bâtiments.
- Qualité des distributions et des espaces proposés.
- Relations entre les parties du programme, ainsi qu'avec les bâtiments existants.
- Réponse donnée au problème du renforcement de la vie communautaire et celui du respect de la sphère privée (pour les logements).

8.3 Construction et économie

- Cohérence et économie générale des systèmes constructifs proposés.
- Surfaces, cubes, mouvements de terre et aménagements extérieurs.
- Organisation du chantier et étapes éventuelles.
- Economie générale quant à l'utilisation du terrain et réserves (piscine).
- Préservation des bâtiments existants.
- Economie à l'exploitation.

9. PREMIER TOUR D'ELIMINATION

Après examen détaillé, le jury procède à un premier tour d'élimination et écarte les projets qui ne répondent pas sur des points importants aux critères définis au chapitre 8.

Sont éliminés, les projets suivants :

5. LES BAINS DU PARC
6. PYRAMIDES
7. MES NUITS SONT PLUS BELLES QUE VOS JOURS
10. TERRASSES
19. FIGARO
21. JULES
27. BLITZ
30. LAMBADA
32. ISOSTAR
33. LIBELLA
35. ERPOW

10. DEUXIEME TOUR D'ELIMINATION

Avant de procéder au deuxième tour d'élimination, le jury approfondit les critères d'appréciation, notamment en ce qui concerne les différentes façons d'occuper le terrain, le degré de privacité des logements pour étudiants, leur mode de groupement, le rapport proposé entre gymnase et salles de gymnastique, les qualités d'éclairage et de vue des salles de gymnastique, ainsi que leurs possibilités réelles de subdivision et les aspects liés à l'économie générale du terrain et des constructions et une efficacité à l'exploitation.

Au terme de ce deuxième tour, les projets suivants sont éliminés :

2. C15 H26 O

La création d'une très grande place horizontale fermée sur trois côtés par les logements et au nord par la salle de gymnastique, entièrement enterrée, provoque une intervention brutale dans le site. Toutefois, et malgré les moyens mis en oeuvre, il ne s'en dégage pas d'autre avantage que celui de libérer l'espace à l'ouest du gymnase.

La modification du terrain, ainsi que l'impact de cette proposition sur le site, sont considérables.

3. TANGRAM

Cette proposition nie totalement le parc, non seulement parce qu'elle "l'urbanise" lourdement, ce qui entraîne l'arrachage de la quasi totalité des arbres, mais également parce qu'elle l'occupe sans économie et sans ménagements; preuve en sont les mouvements de terre, hors périmètre d'ailleurs, qui en résultent.

En soi, les salles de gymnastique, groupées autour d'un espace d'accès central, sont intéressantes.

13. QUELTZALCOATL

Le volume ouest de cette composition s'accroche habilement à la géométrie du bâtiment existant du Centre de recherche physique des plasmas (CRPP) et annonce le début d'une courbe qui définit un grand espace vide et un escalier. La composition est terminée, à l'ouest, par un important bloc perpendiculaire à la pente qui abrite les post-gradués. Entre ce bloc et le gymnase se trouvent les salles de gymnastique, entièrement enterrées, ce qui est regrettable et contraste fortement avec la belle exposition dont bénéficient les chambres pour étudiants.

L'impact de l'ensemble sur le terrain est considérable et l'ampleur des volumes, leur échelle et la présence de la grande esplanade font que le parc, bien que peu occupé par des constructions, s'en trouve totalement aliéné.

Les qualités de vie sociale, les possibilités de rencontres et l'intimité individuelle ne sont pas favorisées par ce projet.

14. LINEA

Le point de départ de toute la composition, la liaison nord-sud, se matérialise en fait par un plan vertical qui, tel une lame, sépare la composition et définit un gauche-droite, un intérieur-extérieur, en apparente contradiction avec la volonté d'origine.

Cette dichotomie est affirmée par le caractère très différent de la partie est et de la partie ouest sans que la justification de cela soit évidente.

La mise en place des volumes a l'avantage de libérer une grande partie du parc, à l'ouest, tout en y plaçant des groupements agréables à habiter. Ceux-ci contrastent avec la rigidité de ceux de l'est.

Les salles de gymnastique souffrent d'avoir été enterrées et les terrains de sport, situés l'un sur le toit des salles et l'autre sur un terre-plein artificiel, ne manqueraient pas de gêner le gymnase.

La proposition sauvegarde les villas qui, plutôt que de s'intégrer à l'ensemble, se trouvent ainsi mis en évidence.

On peut relever une certaine contradiction entre la volonté du plan d'extension de créer une circulation publique centrale nord-sud et les aménagements proposés à cet endroit.

16. ASSINI

La mise en place d'un grand volume en forme de U entraîne des mouvements de terre importants et va à l'encontre d'une préservation et d'une transparence du parc malgré la sauvegarde intégrale de la zone centrale de verdure.

En ce qui concerne les logements, on constate certaines contradictions dues à la juxtaposition de morphologies différentes, ainsi que des circulations trop complexes.

Les salles de gymnastique, un peu monumentales, malgré le patio qui les sépare, ne contribuent pas à améliorer les prolongements extérieurs du gymnase.

17. CASCADE

Le projet est intéressant par le mélange des différents types de logements qu'il propose; il a, par contre, le désavantage de s'implanter de façon très artificielle dans le site et d'en occuper la majeure partie sans avantage manifeste. Les terrasses, ainsi créées, ne pourront pas jouer leur rôle d'espaces extérieurs de rencontre ou de détente.

Le parti choisi implique un développement important des circulations intérieures.

Les salles de gymnastique sont bien accrochées au terrain et créent un rapport acceptable par rapport au gymnase. Leur organisation est schématique et leur éclairage et vue peu satisfaisants.

18. OMBRE ET LUMIERE

L'élément de base de cette composition est formé d'un groupement de chambres en forme de L de bonne qualité et intéressant pour la vie quotidienne.

C'est la répétition très serrée et abstraite par rapport au site de ces éléments, ainsi que leur hauteur, qui affaiblissent le projet.

Le bloc sud s'accroche difficilement au reste et définit une place qui aura beaucoup de peine à jouer son rôle social, malgré le grand portique qui la borde.

Les salles de gymnastique sont bien organisées et séparées conformément au programme (2 + 1), mais celle du milieu est particulièrement désavantagée du point de vue de la lumière et des vues.

20. THE DREAM OF THE BLUE TURTLES

Sur le plan graphique et abstrait de la maquette, cette proposition ne manque pas d'élégance. Les trois grands blocs implantés à l'extrémité ouest du périmètre laissent libre la partie centrale du terrain.

Malgré la volonté exprimée de préserver le site, l'impact des volumes proposés et des mouvements de terre au sud de la parcelle sont très importants.

La présence du "tapis volant" autour de la villa, artificiellement préservée, n'améliore pas nécessairement la composition.

Les logements, les groupements et les parcours proposés ne présentent pas un grand intérêt. Leur répétition linéaire sur 100 mètres n'est pas heureuse.

Les salles de gymnastique habilement accrochées au bloc de service limitent fortement les dégagements du gymnase et n'offrent que des vues indirectes.

La mise en place du terrain sur les toits entraîne la pose de grillages et une gêne potentielle pour le gymnase.

24. LOSANIEMI

Le projet, aux références clairement affichées, se caractérise par une occupation quasi totale du site et ceci malgré l'importante dérogation à la cote d'altitude par la tour ouest. Il est regrettable que l'auteur n'aie pas tiré parti de cette dérogation qui apparaît ainsi plutôt comme un accident de parcours que comme une volonté délibérée.

La dissémination des fonctions et les obstacles qui s'intercalent rendent cette proposition difficile à accepter, même sur le plan du fonctionnement.

25. DOCK

L'intérêt de ce parti réside en la mise en place claire et systématique des différentes fonctions et la création de trois unités perpendiculaires à la pente avec les chambres disposées est-ouest.

On peut regretter les importants mouvements de terre qu'implique cette proposition, ainsi que le traitement des blocs vers le sud. La mise en évidence des appartements dans les trois petits volumes de tête est sans réel rapport ni avec ce qui se trouve au nord, ni avec les terrains de sport, au sud.

Les salles de gymnastique ne répondent pas aux exigences du programme.

26. MUSIQUE DE CHAMBRES

Intéressante recherche au niveau du groupement des chambres pour former un pavillon de base organisé en diagonale dans un cube qui se répète six et quatre fois le long d'un espace de distribution et d'éclairage.

Toutefois, ce dispositif semble plutôt artificiel et schématique, notamment en ce qui concerne l'espace de distribution. Il en va de même des terrasses-amphithéâtres que l'on ne soupçonne pas de contenir des chambres d'étudiants.

L'axe nord-sud n'est pas d'une évidente utilité et propose un enchevêtrement de fonctions et de bâtiments difficile à comprendre.

34. SPINA

Suivant la géométrie du CRPP, à l'ouest, cette proposition occupe la quasi-totalité du site à disposition par un ensemble de constructions en tapis renonçant ainsi entièrement à toute idée de sauvegarde du parc.

La typologie proposée s'apparente plutôt à une image de logements familiaux qu'à celle de logements d'étudiants.

Les salles de gymnastique, fermées vers le sud par tous les locaux utilitaires, ne répondent pas au programme. La piste finlandaise est impraticable.

On regrette l'absence de proposition pour les toitures, véritable cinquième façade dans ce cas.

38. CARAVANSERAIL

Le principal intérêt de ce projet se trouve au niveau du groupement des chambres et la création de maisonnettes qui se juxtaposent en suivant les courbes de niveau. Il en résulte toutefois un ensemble qui tapisse toute la partie nord du terrain traversé par un axe nord-sud peu convaincant.

A la volumétrie fine et travaillée des unités de la partie nord, s'oppose celle sans nuances du bloc attribué aux post-gradués qui ne trouve d'autre justification que dans la volonté de continuer le front des bâtiments le long de l'avenue de Bellerive.

Il est douteux que les locaux communautaires, éloignés de l'ensemble des étudiants et situés au rez-de-chaussée du bloc post-gradué, puissent remplir leur fonction à satisfaction.

Les salles de gymnastique limitent fortement l'espace à l'ouest du gymnase.

11. TROISIEME TOUR D'ELIMINATION

Le jury procède à un troisième tour d'élimination, parmi les projets restants. Les projets suivants sont éliminés lors de ce tour :

8. CAVLOC

Le projet se caractérise par un compactage maximum des constructions pour n'occuper que la partie nord du périmètre constructible tout en préservant les constructions existantes. Il est toutefois regrettable que le groupement se termine vers le sud par quatre blocs de si grande dimension et qui forment un front construit qui va à l'encontre de la volonté de préserver la surface du parc.

L'organisation des unités est intéressante, notamment en ce qui concerne le plan des blocs sud, avec la systématique des locaux communautaires. Elle l'est moins pour les unités du haut, surtout du point de vue des circulations et des possibilités qu'elle offre.

Les salles de gymnastique ne présentent pas d'intérêt particulier.

Le déplacement de l'axe piétons vers le nord et la volonté de séparer ceux-ci des voitures ne paraît pas à l'échelle de cet ensemble. Le traitement du niveau 0 des blocs nord n'est pas satisfaisant, de même pour les ascenseurs qui, s'ils sont utilisés, obligent à traverser les unités, ce qui va à l'encontre d'une certaine intimité des sous-groupes.

9. MENS SANA IN CORPORE SANO

Toute la composition s'organise autour d'un axe dont la justification est loin d'être évidente d'autant que les accès principaux se font latéralement.

La typologie d'îlots formant des grandes cours intérieures s'adapte difficilement au terrain en pente; il en résulte des cours bordées de locaux utilitaires alors que les chambres ont peu ou pas de contact avec le sol; en revanche, le détail de leur organisation est intéressant.

L'impact de l'ensemble sur le terrain est considérable.

Les salles de gymnastique répondent au programme mais se trouvent entièrement enterrées au nord de la composition. Leur accrochage aux bâtiments situés en aval n'est pas convaincant.

11. APOSTILLE

Une élégance certaine caractérise les volumes consacrés au logement, élégance qui contraste étrangement avec le langage choisi pour les salles de gymnastique.

La volonté de desservir les blocs d'habitation par les toits plats est une idée intéressante; leur traitement a été remarqué. Il est étrange que la partie habitée de ces blocs se termine abruptement et que les locaux collectifs en soient totalement isolés, ce qui limite grandement leur accessibilité.

L'essai de redéfinition du préau et du gymnase est à remarquer; toutefois, l'utilisation du toit des salles de gymnastique comme deuxième préau n'est pas convaincante. La subdivision de la salle double est problématique, la disposition des gradins peu heureuse et les vues directes impossibles à réaliser.

Le projet entraîne d'assez forts remaniements du terrain, lequel se trouve occupé de façon relativement peu économe.

28. INSITUS

Ce parti appartient à la famille de ceux qui concentrent les bâtiments dans la partie ouest du parc, laissant ainsi un maximum d'espace libre vers le gymnase. Dans ces conditions, le maintien des deux villas est acceptable.

Le groupement est organisé par un axe nord-sud qui se termine de manière peu satisfaisante par l'imposant cylindre côté lac. En réalité, on constate une utilisation simultanée de plusieurs typologies, ce qui crée des conditions d'habitabilité d'inégales valeurs et des relations peu souhaitables, notamment entre certaines chambres et l'axe central.

L'impact de l'ensemble sur le parc est très important, malgré la libération de la partie est et la transparence du parc depuis l'ouest s'en trouve fortement réduite.

Les salles de gymnastique, bien qu'éloignées du gymnase, sont satisfaisantes en soi.

12. CRITIQUE DES PROJETS RESTANTS

1. PEKIN

Ce projet appartient à ceux qui essaient, en se plaçant perpendiculairement à la pente, de préserver la lecture du site naturel. Il s'en distingue, d'une part par la proposition d'implanter les salles de gymnastique le long de l'avenue de Rhodanie avec les vestiaires en prolongement des salles et, d'autre part, par l'implantation du bloc des post-gradués à côté du gymnase. Cette imbrication de bâtiments à fonctions différentes est défavorable.

Par ailleurs et malgré la volonté de le préserver, le projet se caractérise par une occupation assez forte du site par des volumes considérables.

Le plan horizontal créé par les toits des constructions en peigne prédomine et va à l'encontre de la tentative de ne pas modifier le terrain naturel.

La systématique de l'organisation des blocs et des circulations est intéressante, mais on peut critiquer l'importance que prennent les caves ainsi que la multiplication des espaces communautaires à l'extrémité sud des blocs.

Le dispositif des vestiaires par rapport aux salles de gymnastique est intéressant sur le plan fonctionnel. Les possibilités d'éclairage et de dégagement des salles existent mais n'ont pas été exploitées.

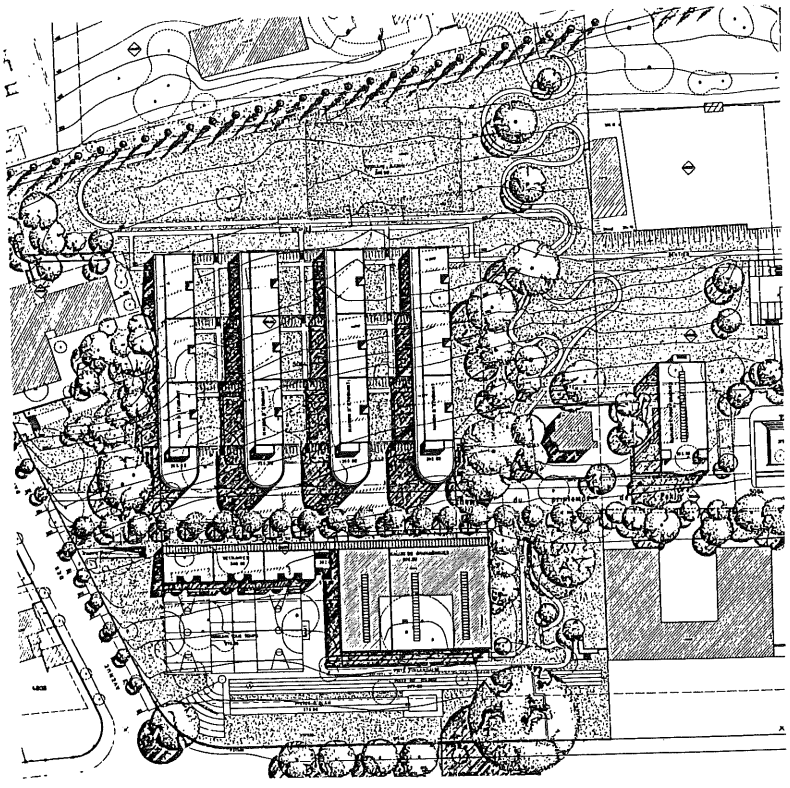

4. JULES ET JIM

Le projet fait partie de la famille de ceux qui occupent la pente perpendiculairement aux courbes de niveau, mais en plus il se caractérise par une contraction des parties en deux "blocs" qui cascadent en suivant la pente, ce qui permet de réduire l'occupation en plan du terrain tout en diminuant, en coupe, l'impact des constructions.

Les cascades se terminent sur la rue résidentielle et sont contre-balancées vers le sud par les deux blocs des post-gradués, un peu monumentaux.

Les groupements de chambres assurent à la fois la privacité et le calme pour les chambres et des bonnes conditions pour la vie communautaire, aussi bien intérieure qu'en plein air. Les espaces extérieurs ne sont pas ambigus quant à leur caractère plus ou moins public.

L'axe principal de distribution est-ouest, que l'on retrouve dans plusieurs projets, traité ici en rue résidentielle, présente une échelle et une économie de moyens convainquants. Il offre des possibilités réelles de rencontres. On peut regretter le traitement pas très convaincant du niveau 0, notamment en ce qui concerne les post-gradués, ainsi que l'emplacement des locaux communautaires et d'appartement du concierge.

L'accès de la salle de gymnastique est judicieusement, aussi bien pour les élèves que pour le public; elle souffre toutefois d'être tellement enterrée aussi bien par l'absence de vues directes au niveau des utilisateurs, ce qui est regrettable dans pareil site, que sous l'aspect du rapport des volumes par rapport au gymnase.

De façon générale, ce projet occupe le terrain de façon économe. La réserve pour la piscine est astucieuse.

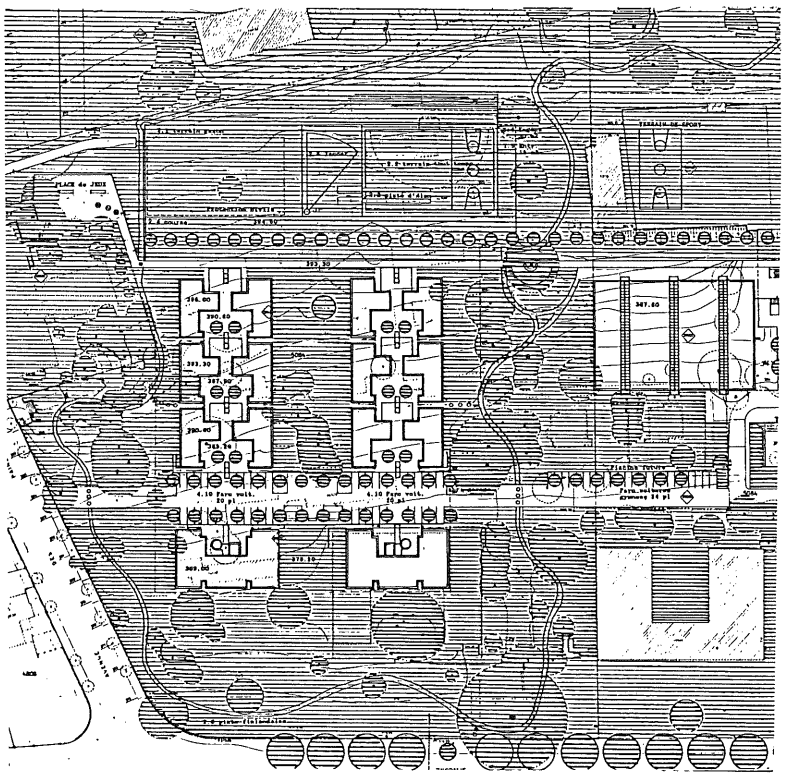

12. ENTRE VERT ET BLEU

Se mettant hors règlement, l'auteur de ce projet présente une recherche intéressante caractérisée essentiellement, d'une part par la volonté de compacter la construction le long de l'avenue de Bellerive et, d'autre part, par un essai de typologie de logement spécifiquement estudiantin, de caractère ephémère.

La systématique de l'organisation des unités est intéressante et leur mise en place libère beaucoup de terrain au centre de la passerelle.

Toutefois, cette proposition garde un caractère abstrait et théorique, un côté "manifeste" qui ne convainc pas le jury des qualités de vie qu'il peut présenter. On regrette en effet que le problème posé par le bruit à cet endroit n'ait pas été mieux pris en compte et que la proposition n'ait pas pu franchir le pas de la simple juxtaposition de barres à l'ensemble intégré où les espaces entre blocs prennent un caractère plus net de cours intérieures.

Ainsi, cet essai courageux reste non abouti et n'arrive pas à convaincre.

Les salles de gymnastique répondent bien aux exigences du programme, mais leur accrochage au terrain et le traitement de la toiture paraissent artificiels.

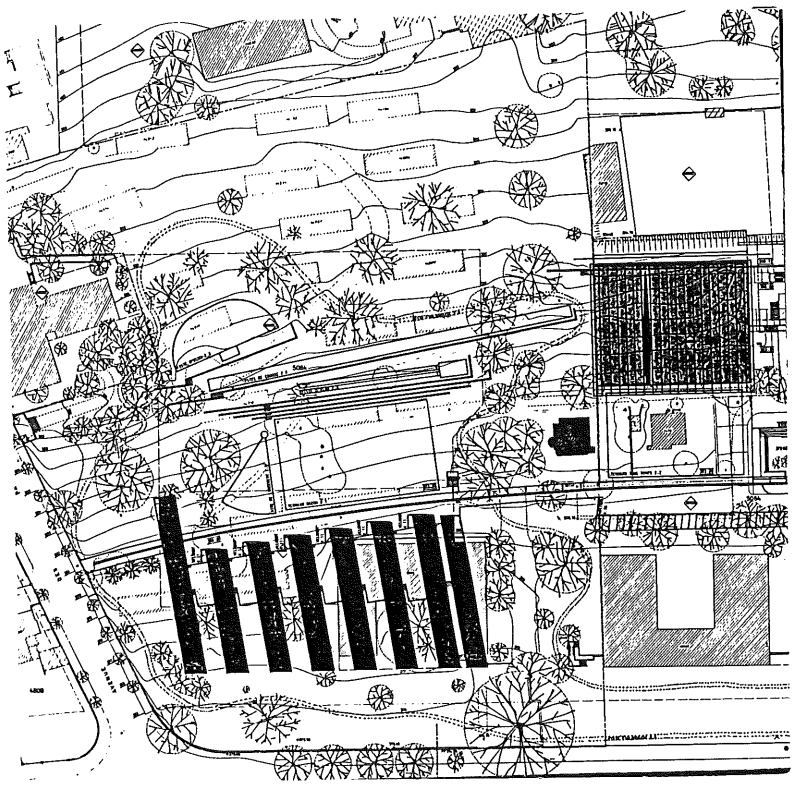

15. SAKURA

L'orientation et le front des volumes d'habitation de ce projet sont habilement amorcés par celui qui contient les vestiaires et autres locaux annexes de la salle de gymnastique. La composition en peigne occupe avec économie et simplicité le terrain et, en se retirant vers le nord, suggère une libération progressive de la partie sud tout en laissant subsister, dans un premier temps, le bâtiment USM.

Le parti de cette mise en place est toutefois contredit par la mise en place brutale des terrains de sport. En fin de compte, et malgré l'élégance de la maquette, l'impact sur le site et son occupation sont considérables, accentués par le jeu des murs de soutènement qui créent des passages obligés difficiles à franchir.

Les coursives de distribution des blocs, mis à part les problèmes de confort et de déperdition thermique qu'elles créent (absence de sas côté bise) risquent plutôt de défavoriser les contacts et les échanges et de décourager l'accès vers les espaces communs au sud des blocs. Les groupements de chambres ne présentent pas grand intérêt.

Les salles de gymnastique représentent une masse considérable à côté du gymnase dont elles n'améliorent pas la qualité des dégagements ouest. La piste paraît difficilement praticable.

Malgré ces défauts et un certain schématisme, cette proposition est parmi les plus réussies de la famille des "barres parallèles".

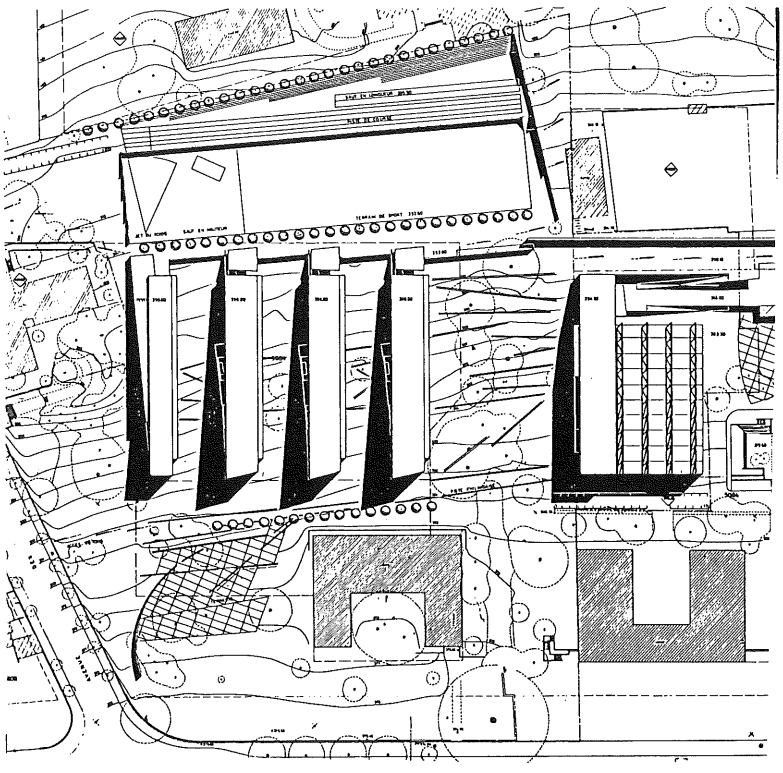

22. LUNIVERT

Cette proposition est essentiellement caractérisée par une mise en place transversale des blocs et par l'affirmation d'un axe nord-sud qui les traverse et qui aboutit aux salles de gymnastique.

L'astuce de situer le terrain de sport sur les salles de gymnastique est bienvenue dans ce cas et permet d'alléger l'occupation du site.

Le parti choisi présente l'avantage d'une bonne orientation des chambres, mais le traitement de "l'arrière" des blocs pour y situer les espaces communautaires n'est pas convaincant, ceci aussi bien en plan qu'en coupe. Cet arrangement ne contribue certainement pas à créer un climat d'appartenance ou de travail, ne manquera pas de générer des conflits de cohabitation et de gestion.

L'axe nord-sud, élément principal à la composition ne manque pas de finesse mais reste malgré tout artificiel. Les terrains de sport et la piste finlandaise sont bien implantés, mais les salles de gymnastique manquent de dégagements directs.

Ce projet retient l'attention du jury par l'originalité et la clarté de l'implantation choisie et par l'élégance de sa volumétrie.

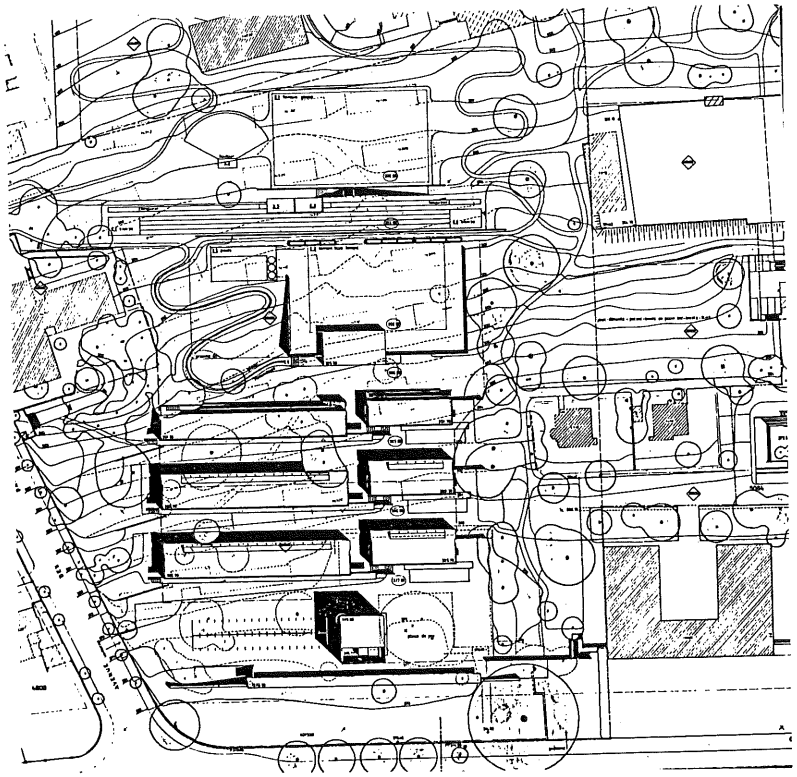

23. LE PARC

La qualité principale de cette proposition est l'accentuation des limites du parc par la mise en place des volumes; il en résulte une affirmation et une mise en valeur de la partie centrale ainsi libérée. En effet, les logements pour étudiants sont groupés en partie dans un complexe rectiligne, disposé habilement dans la géométrie du Centre de recherche en physique des plasmas, perpendiculairement à la pente. L'autre partie des habitations est disposée en périphérie d'un cylindre qui ferme la composition vers l'ouest, judicieusement placé à une bonne distance de la route.

Le positionnement des salles de gymnastique le long de l'avenue de Rhodanie est cohérent par rapport au parti de l'implantation et à l'environnement. L'éloignement des terrains de sport est acceptable, étant donné la sauvegarde de l'espace libre du parc. La superposition des salles est astucieuse; elle offre un emplacement favorable pour la salle double, mais ne résoud pas le problème de la vision directe à partir de la salle simple. Les volumes mis en place se caractérisent par un certain schématisme et sécheresse.

L'organisation du bloc principal résulte en des cours profondes et exiguës, qui enlèvent de l'intérêt aux espaces communautaires disposés en redents, à l'exception, évidement, de ceux des extrémités sud du bloc et de ceux du niveau supérieur.

Le grand cylindre permet, par ses dimensions, la mise en place de locaux communautaires à l'intérieur de la courbe, mais manque de nuances dans le groupement des unités.

Ce projet réalise une remarquable démonstration d'économie de terrain et présente, entre autre, l'avantage de bien dégager le gymnase vers l'ouest, tout en laissant subsister les villas.

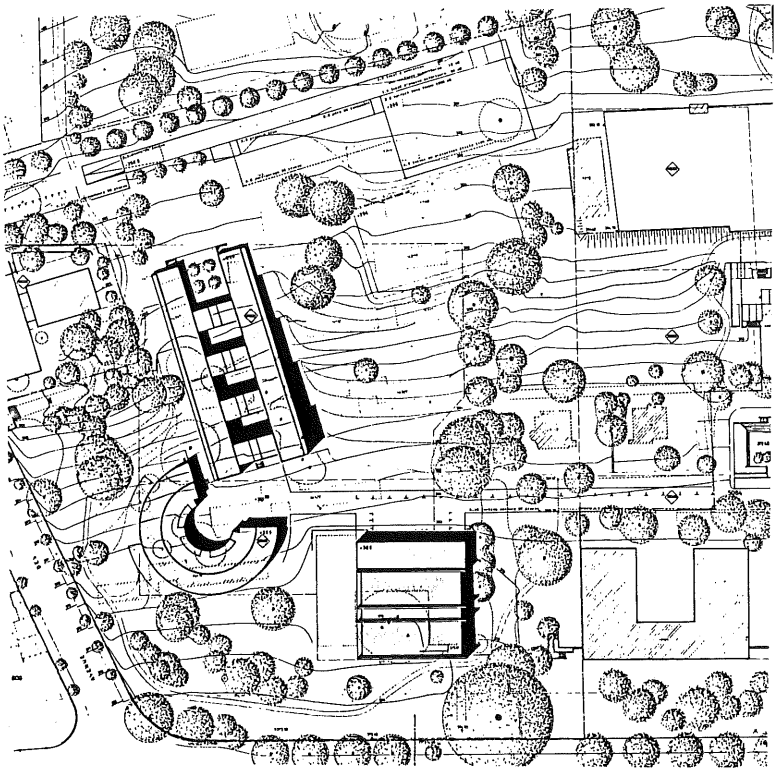

29. LE NAVIRE-NIGHT

A la base de cette proposition se trouve un agréable groupement de chambres, lequel, pris hors contexte, pourrait bien satisfaire aux exigences de la vie d'étudiant.

Toutefois, la multiplication du groupement sur le site donné entraîne son entière occupation et, en définitive, la disparition du parc. Les espaces extérieurs qui en résultent sont mal définis et les relations des unités entre elles deviennent le fruit du hasard. Une typologie de terrain plat s'accommode mal du terrain très en pente mis à disposition.

Les salles de gymnastique sont particulièrement bien résolues et répondent bien aux données du programme et au caractère essentiellement scolaire de leur utilisation, mais leur volume n'est pas très favorable au gymnase et à ses prolongements extérieurs.

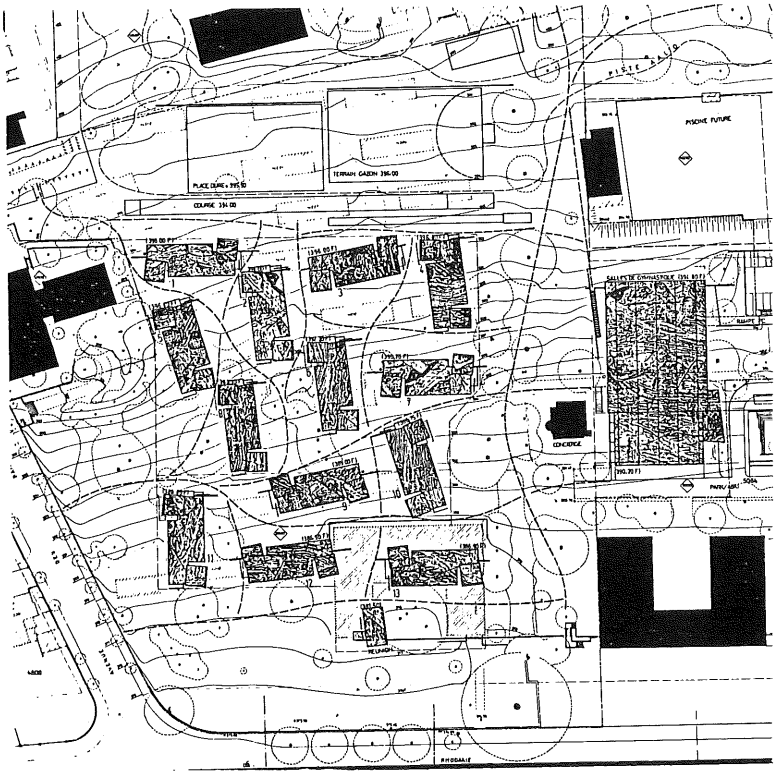

31. LES BARRES PARALLELES

Le projet présente une intéressante organisation des blocs qui définissent deux unités perpendiculaires au terrain. L'intimité des chambres est assurée par une ouverture systématique vers des espaces extérieurs suffisament grands et la vie sociale et communautaire est concentrée à l'intérieur des unités.

La distinction entre étudiants et post-gradués est un peu trop accentuée par la différence de conception et de volume entre les blocs du nord et les deux unités basses du sud.

Une rue-parking irrigue le tout mais manque de subtilité dans son aménagement.

Les salles de gymnastique, par leur organisation interne et par le volume réservé à la piscine, créent une masse trop importante à côté du gymnase et contrastent étrangement avec l'échelle des unités d'habitations. Le manque de vue directe est regrettable.

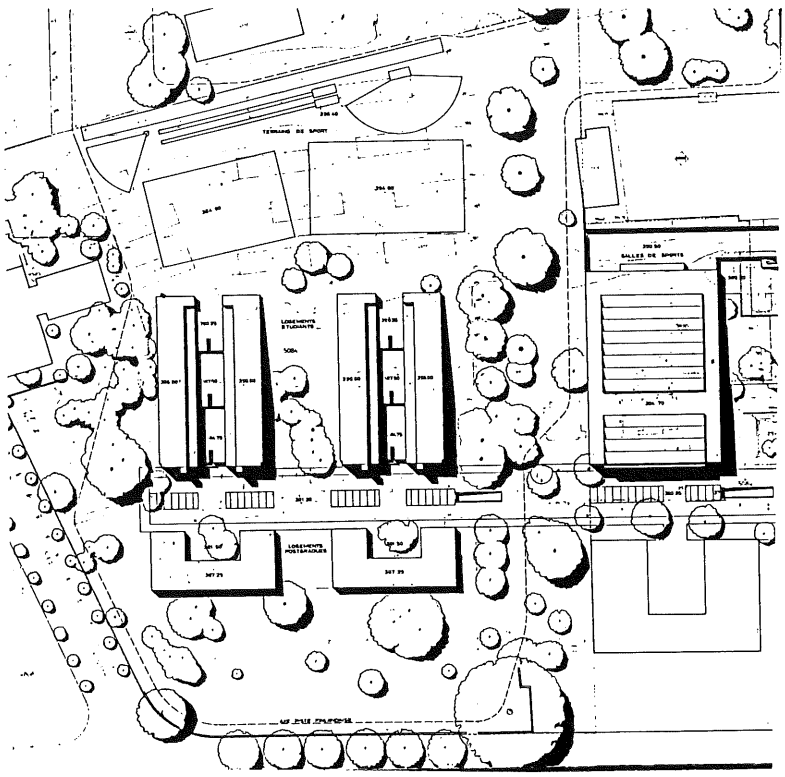

37. RUE DES ITALIQUES

Implantés dans le sens nord-sud, quatre blocs occupent la partie supérieure du périmètre et donnent une image à première vue flatteuse de transparence, contre-carrée par le cinquième bloc qui se développe le long de l'espace de distribution.

Les alignements des chambres qui en résultent manquent d'intérêt et d'attrait et les espaces communautaires en bout de blocs ne suffisent pas pour atténuer ce sentiment. L'orientation systématique des espaces communautaires vers l'est est discutable.

La rue de distribution, sur laquelle donnent les espaces communautaires et se greffent les accès des blocs, présente un potentiel de vie publique. On peut toutefois regretter l'absence de traitement du côté nord de la rue, ainsi que l'accès direct du parking vers les unités d'habitation.

Les salles de gymnastique sont artificiellement séparées en trois. Leur accès est favorable pour les gymnasiens, mais l'est moins pour le public. Elles présentent toutefois l'avantage de bien dégager le gymnase. Elles s'accrochent bien à la pente.

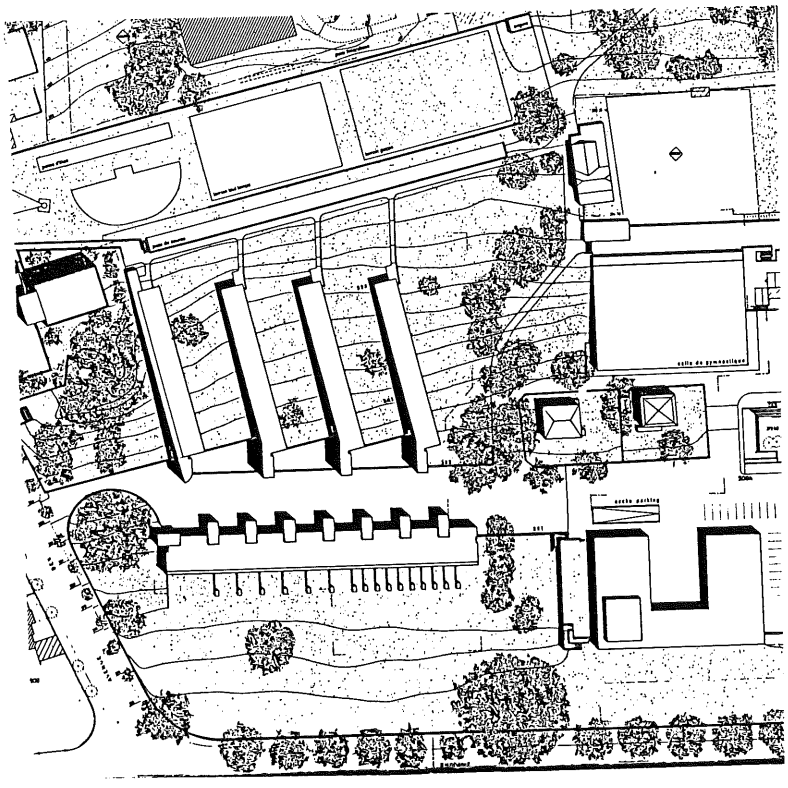

13. CLASSEMENT DEFINITIF

Avant de procéder au classement définitif, le jury passe en revue tous les projets éliminés, conformément à l'article 45 de la norme.

Il procède ensuite au classement définitif des projets et à l'attribution des prix et achats suivants :

13.1 Classement

1er rang : Projet No 23 - LE PARC

2ème rang : Projet No 15 - SAKURA

3ème rang : Projet No 37 - RUE DES ITALIQUES

4ème rang : Projet No 4 - JULES ET JIM

5ème rang : Projet No 22 - LUNIVERT

6ème rang : Projet No 1 - PEKIN

7ème rang : Projet No 31 - LES BARRES PARALLELES

13.2 Prix

Le jury constate que le projet No 15 "SAKURA" avait été écarté des prix lors de l'examen préalable. Il attribue donc les prix suivants :

1er prix : Projet No 23 - LE PARC	Fr. 20'000.--
2ème prix : Projet No 37 - RUE DES ITALIQUES	Fr. 18'000.--
3ème prix : Projet No 4 - JULES ET JIM	Fr. 16'000.--
4ème prix : Projet No 22 - LUNIVERT	Fr. 12'000.--
5ème prix : Projet No 1 - PEKIN	Fr. 11'000.--
6ème prix : Projet No 31 - LES BARRES PARALLELES	Fr. 10'000.--

13.3 Achats

En plus des prix ci-dessus, le jury décide l'achat des projets suivants :

Projet No 15 - SAKURA	Fr. 15'000.--
Projet No 12 - ENTRE VERT ET BLEU	Fr. 15'000.--
Projet No 29 - LE NAVIRE-NIGHT	Fr. 8'000.--

14. CONCLUSIONS DU JURY

Au cours de quatre jours passés à examiner les 38 projets reçus, le jury a pu apprécier la complexité du problème posé et des exigences, parfois contradictoires, qu'il s'agissait de concilier. Il félicite et remercie les concurrents pour le travail appréciable et considérable qu'ils ont fourni et qui a permis de tester aussi bien le programme donné que l'importance des contraintes imposées par le plan d'extension.

Le jury constate que le programme exigé est certainement proche de la limite supérieure de ce que le périmètre mis à disposition peut contenir compte tenu de la nécessité de réserver du terrain pour une éventuelle piscine. Ceci a eu comme conséquence fréquente l'impossibilité pour les concurrents d'optimaliser de façon cohérente et sans artifice le parti de base. Il constate également que, malgré les contraintes forcément arbitraires du plan d'extension, la majorité des concurrents a réussi à s'en accomoder.

Dans l'ensemble, le jury regrette un certain manque de recherche dans la conception des logements estudiantins, comme il regrette également que si peu de concurrents aient respecté l'exigence de la séparation des salles de gymnastique en une double et une simple - configuration particulièrement favorable pour l'utilisation scolaire - ainsi que les aspects relatifs aux dégagements et vues directes, particulièrement dans un tel site.

15. RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury recommande au maître de l'ouvrage de mandater l'auteur du projet no 23 "LE PARC", pour la mise au point de sa proposition en tenant compte, notamment, des aspects suivants :

- amélioration de la qualité des espaces intérieurs, de l'éclairage des cours du bloc principal des habitations et du traitement des façades;

- meilleure prise en considération des directives du Département de l'instruction publique et des cultes concernant les constructions sportives, notamment quant aux exigences d'organisation interne des locaux, aux vues directes et à l'accessibilité au public;

- vérification de la solution proposée pour les parkings et les abris.

Avant de procéder à l'ouverture des enveloppes, le jury rédige et signe le rapport :

Président :

Alexandre ANTIPAS

Membres :

Raymond BRON

Pierre Marc BURNAND

Pascal CHATELAIN

Marc-Henri COLLOMB

Roger DIENER

Ernest GIDDEY

Claudine LORENZ

Daniel REYMOND

Suppléants :

Geneviève CORAJOUD

Jean-Pierre MERZ

Signé à Lausanne, le 31 octobre 1989

Note : Pour des raisons de santé, M. R. Diener n'a pas pu participer au dernier jour du jugement.

Par ailleurs, Mme G. Corajoud n'a pas pu suivre les travaux du jury pour des raisons professionnelles.

16. LEVEE DE L'ANONYMAT

No 1 - PEKIN
Lauro LEPORI, Lausanne
Collaborateur : J. Steinfels

No 2 - C15 H26 O
Gabriele M. ROSSI, Archilab, Lausanne
Collaborateurs : F. Martinez Hoz, F. Duchastel, P. Ratcliff

No 3 - TANGRAM
Stéphane ROTHLISBERGER, Philippe RYKART, Chavannes-de-Bogis
Collaborateur : J.-Cl. Nicod

No 4 - JULES ET JIM
Hanjörg ZENTNER, Bureau M. Bevilacqua, J.-D. Urech, H. Zentner, Lausanne

No 5 - LES BAINS DU PARC
Yves de MORSIER, Lausanne
Collaborateurs : Y. Iizuka, A. Aidelmann

No 6 - PYRAMIDES
Julien MERCIER, Yverdon-les-Bains

No 7 - MES NUITS SONT PLUS BELLES QUE VOS JOURS
Edouard WEBER, Neuchâtel

No 8 - CAVLOC
Nassime ESKANDARI, Pully

No 9 - MENS SANA IN CORPORE SANO
Hans GUTSCHER, Lausanne
Collaboratrice : B. Sartori

No 10 - TERRASSES
Nouha BAGHADI, Lausanne

No 11 - APOSTILLE
Jean-Baptiste FERRARI, Lausanne
Collaborateurs : Ch. Birraux, A. Dettling, A. Genesoni, C. Peeters, G. di Stefano

No 12 - ENTRE VERT ET BLEU
Ueli BRAUEN, Lausanne

No 13 - QUETZALCOATL
Patricia CAPUA-MANN, Lausanne
Collaborateurs : E. Gillabert, H. Bruttin, P. Wahlen

No 14 - LINEA
Fabrice FRANZETTI, Martigny
Collaborateur : R. Fellay

No 15 - SAKURA
Zahra DOLATI, Lausanne

No 16 - ASSINI
D. DEMETRIADES et D. PAPADANIEL, Lausanne

No 17- CASCADE
Henri ROBERT-CHARRUE, Delémont
Collaborateurs : G. Wüthrich, A. Calpe, P. Ehrbar, Ph. Ruegg, C. Crevoiserat, C. Odiet

No 18 - OMBRE ET LUMIERE
Fonso BOSCHETTI, Lausanne
Collaborateurs : G. Bonnard, D. Woeffray

No 19 - FIGARO
Nicolas TARDIN, Renens
Collaboratrice : Ch. Kamm

No 20 - THE DREAM OF THE BLUE TURTLES
Georges A. MEYLAN, Lausanne
Collaborateurs : A.-F. Aguet, A. Blatter, P. Troesch

No 21 - JULES
Elinora et Roger KREBS, Lausanne
Collaboratrice : E. Montanet

No 22 - LUNIVERT
Paul-Louis TARDIN, Lausanne
Collaborateurs : B. Tardin, J. Pittet

No 23 - LE PARC
Marco CECCAROLI et Yves GOLAY, Lausanne
Collaborateurs : Ch. Piguet, B. Faessler

No 24 - LOSANIEMI
André JAQUET, Lausanne
Collaborateurs : J. Bottinelli, Y. Jacot, G. Weber

No 25 - DOCK
Danilo MONDADA, Lausanne
Collaborateurs : J.-P. Lutz, Ch. Zoumboulakis, D. Chollet, A. Dalmais, Ch. Gagg

No 26 - MUSIQUE DE CHAMBRES
Jacques DUMAS, Plarel, Lausanne
Collaboratrice : S. Bolli

No 27 - BLITZ
Philippe de ALMEIDA, Lausanne
Collaborateurs : M. Franco, M. Villars, X. de Blonay

No 28 - INSITUS
José-Louis TRUAN, Lausanne
Collaborateurs : D. Voelke, Ch. Dubuis, O. Lamy

No 29 LE NAVIRE-NIGHT
Rodolphe LUSCHER, Lausanne
Collaborateurs : A. Lüscher, S. Kutschke, P. Schmidt, I. Schlömilch

No 30 - LAMBADA
François MEIER, Morges
Collaborateurs : C. Bernard, J.-Cl. Bourgeois, Ch. Bondon

No 31 - LES BARRES PARALLELES
Collectif d'architectes M. BARTHASSAT, M. BRUNN, C. BUTTY, J. MENOUD, Carouge

No 32 - ISOSTAR
Grégoire ANDENMATTEN, Seied ALAVI SOLTANI, Atelier d'architecture A. de Lavallaz et partenaires architectes S.A., Lausanne
Collaborateurs : Ch. Gola, N. Andenmattent, V. Keller, J.-V. Fricker

Projet No 33 - LIBELLA
Peter GAMBONI, Le Tuan NGUYEN, Stéphane LINK, Atelier Zéro 3, Crissier

No 34 - SPINA
Nicole SURCHAT et Eric TILBURY, Lausanne
Collaborateur : G. Vautheny

No 35 - ERPOW
Max RICHTER, Marcel GUT, Jacques RICHTER, Lausanne
Collaborateur : G. Pearce

No 36 - PICTIONNARY
Eric GAROYAN & Bernard BRODARD, Lonay

No 37 - RUE DES ITALIQUES
Colette et Jean-Marc RUFFIEUX-CHEHAB, Fribourg
Collaborateurs : Cl. Chassot, A.-L. Python, J. Agustoni, D. Martignoni

No 38 - CARAVANSERAIL
Georges-J. HAEFELI, La Chaux-de-Fonds
Collaborateurs : S. Almeida, Y.-O. Joseph

A l'ouverture des enveloppes, le jury constate que le projet No 36 "PICTIONNARY" n'a pas respecté la clause d'anonymat (voir point 7.1 du présent rapport); ce projet est donc retiré du jugement.

23 - LE PARC

Marco CECCAROLI et Yves GOLAY, Lausanne
Coll. : Ch. Piguet, B. Faessler

1er rang
1er prix

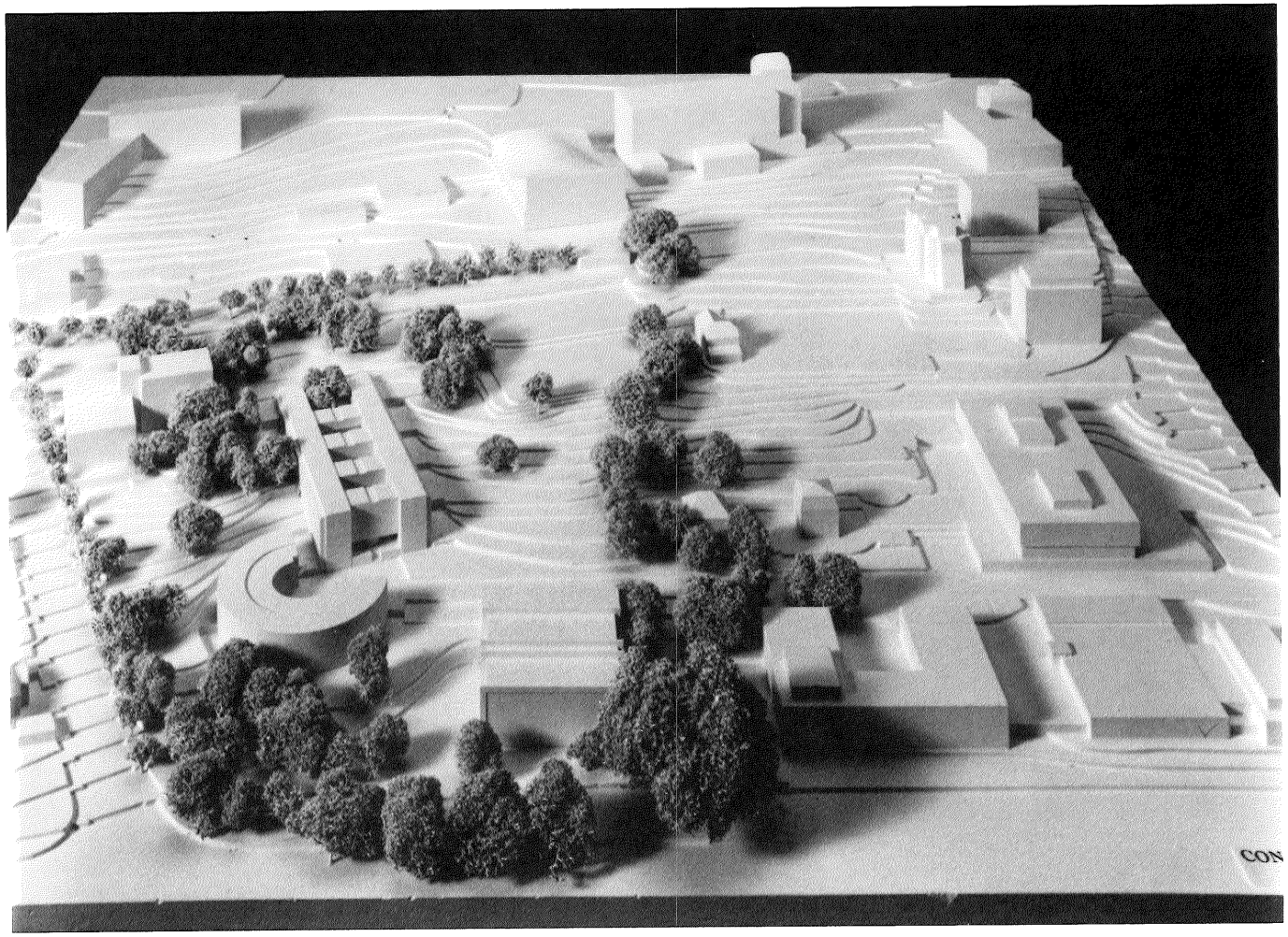

CONCOURS DES CEDRES
LE PARC

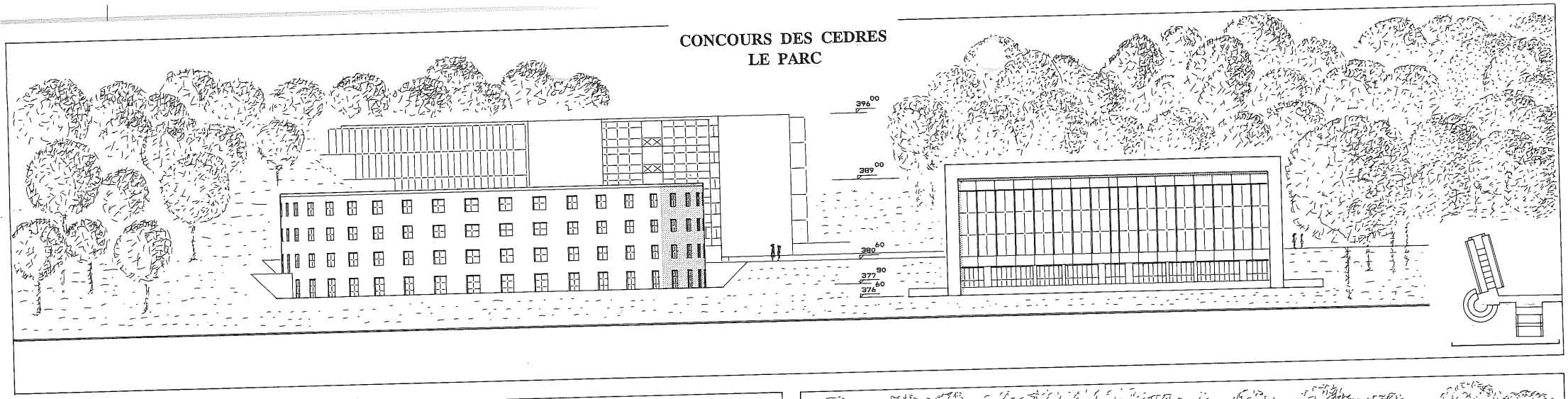

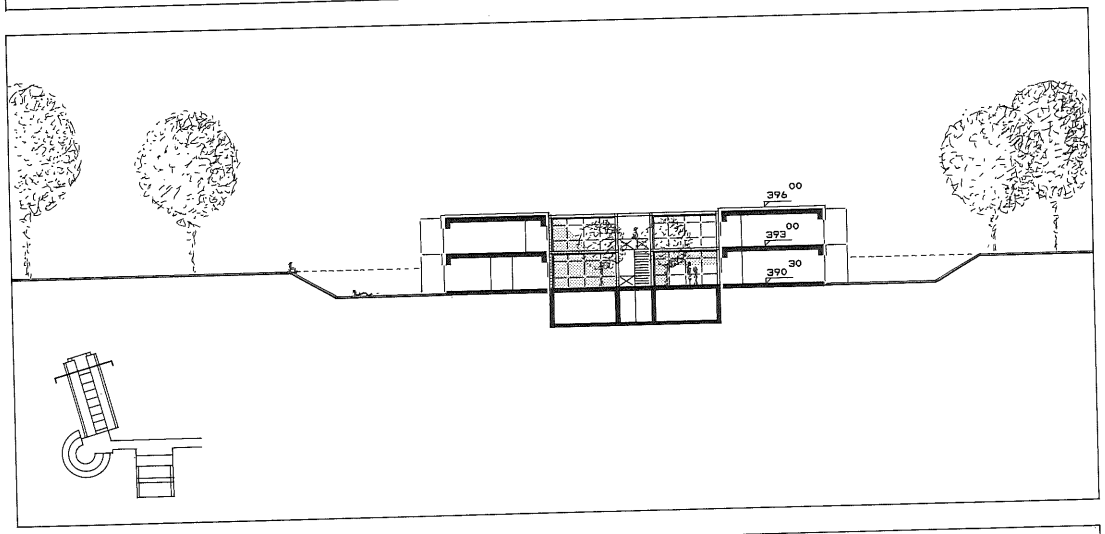

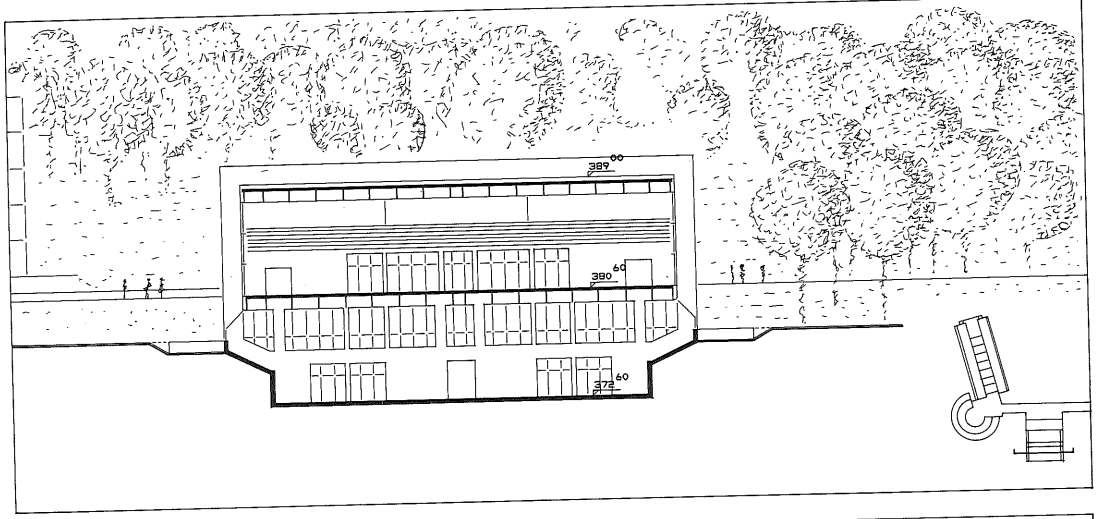

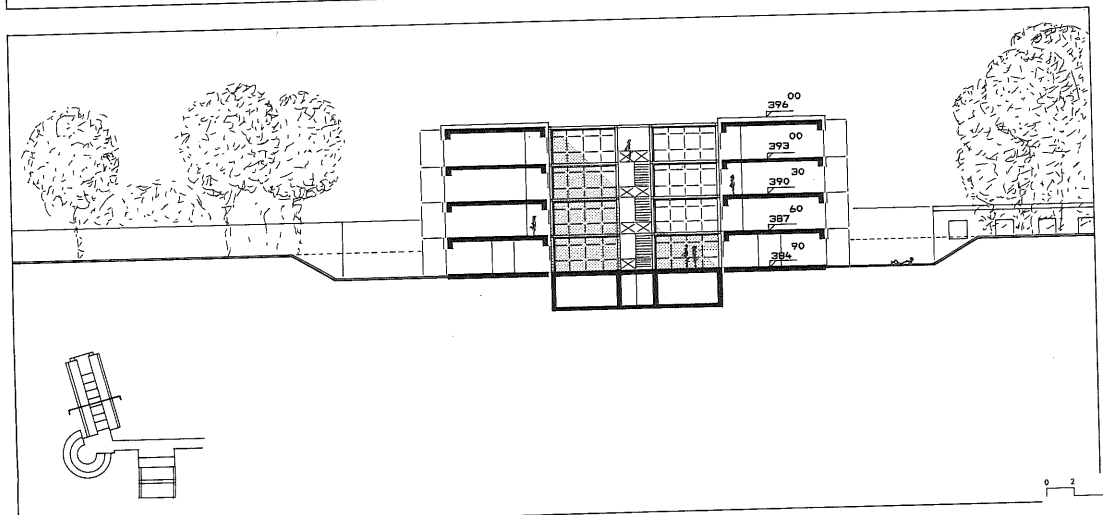

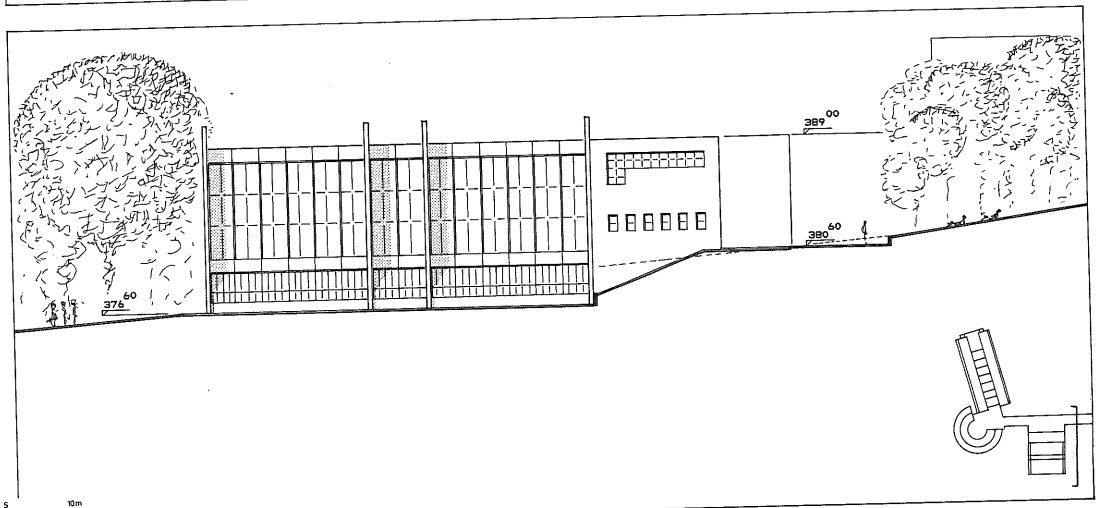

0 2 5 10m

CONCOURS DES CEDRES
LE PARC

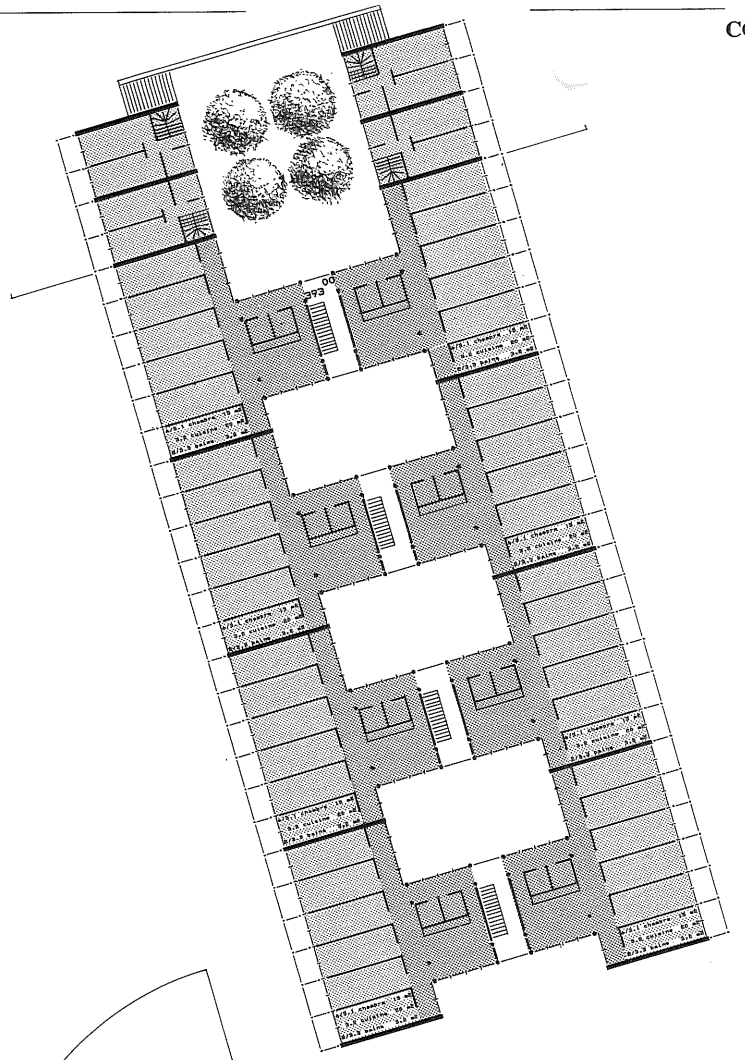

NIVEAU 4

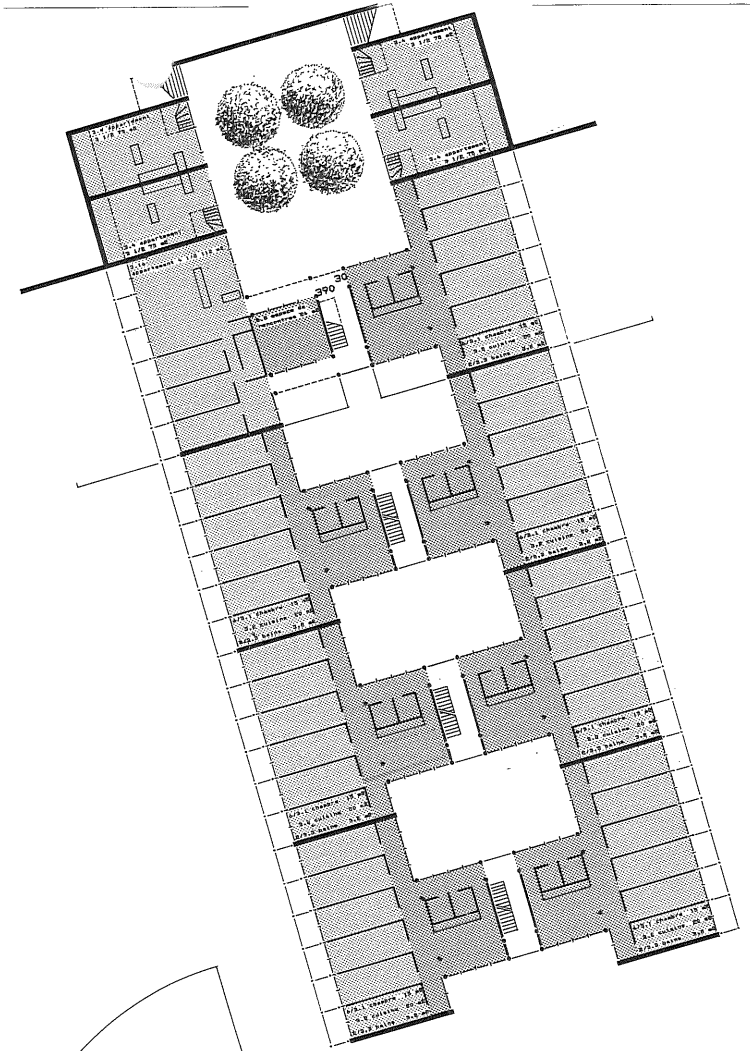

NIVEAU 3

0 2 5 10m.

CONCOURS DES CEDRES
LE PARC

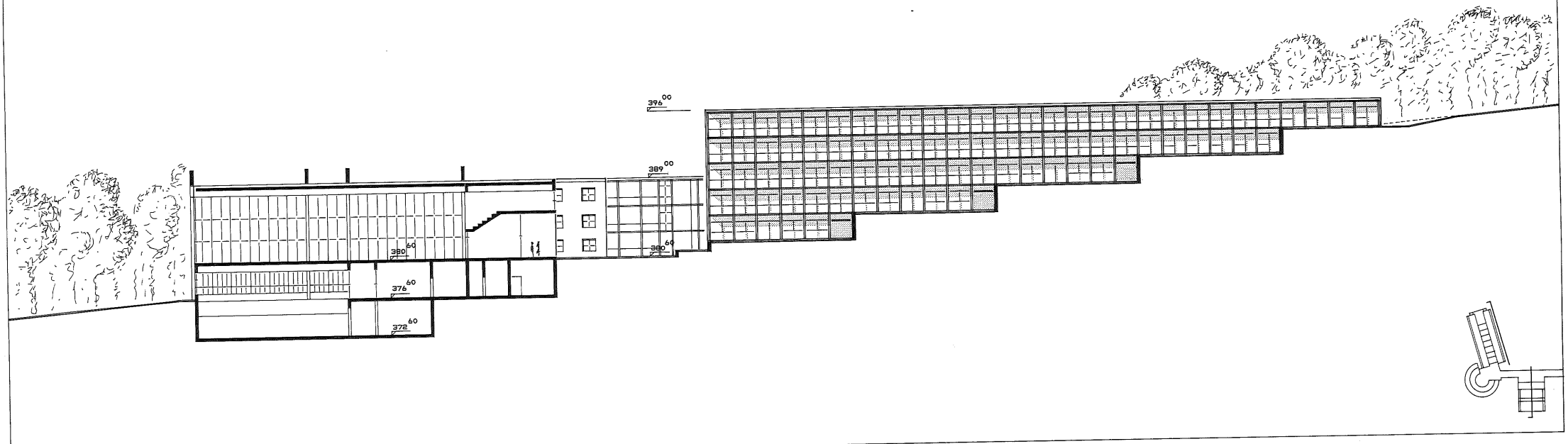

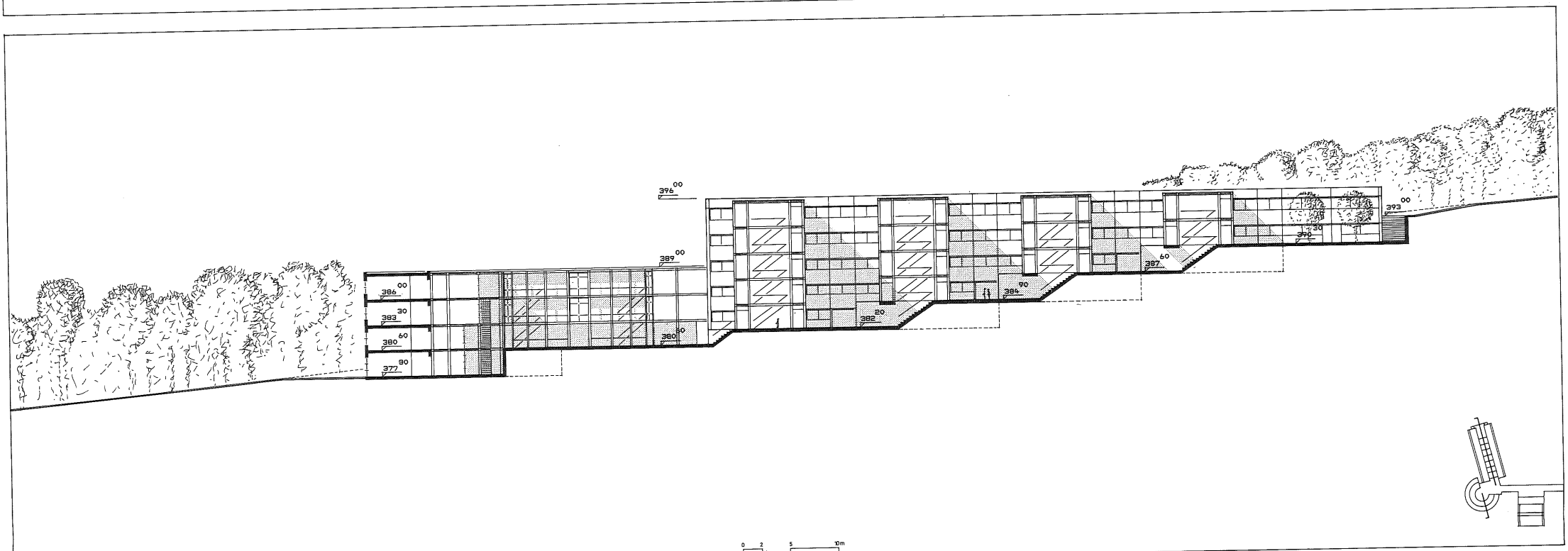

CONCOURS DES CEDRES
LE PARC

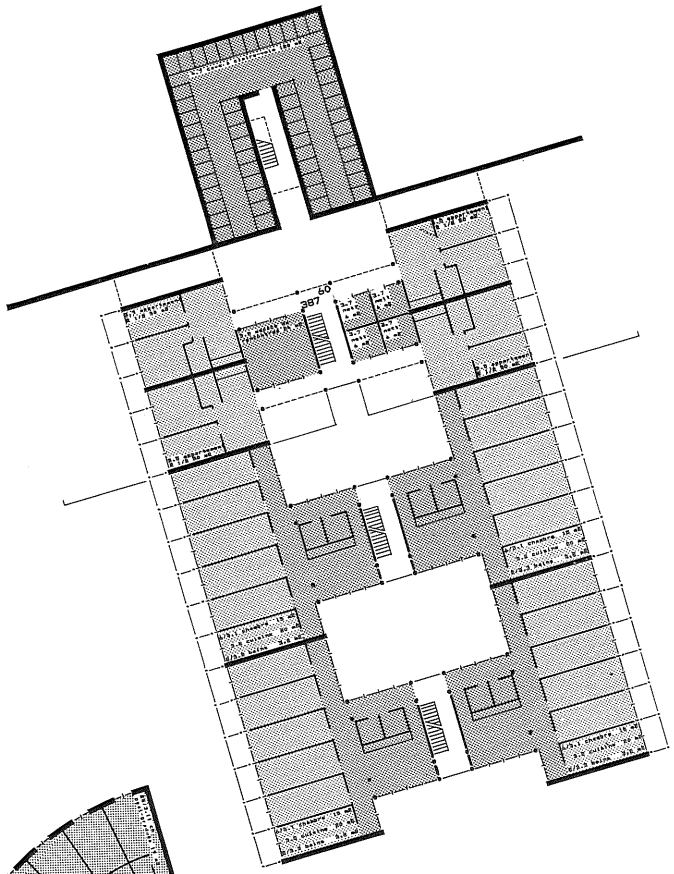

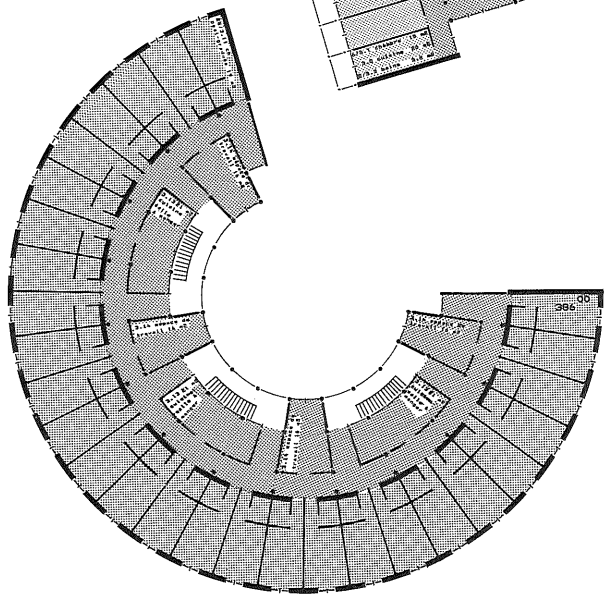

NIVEAU 2

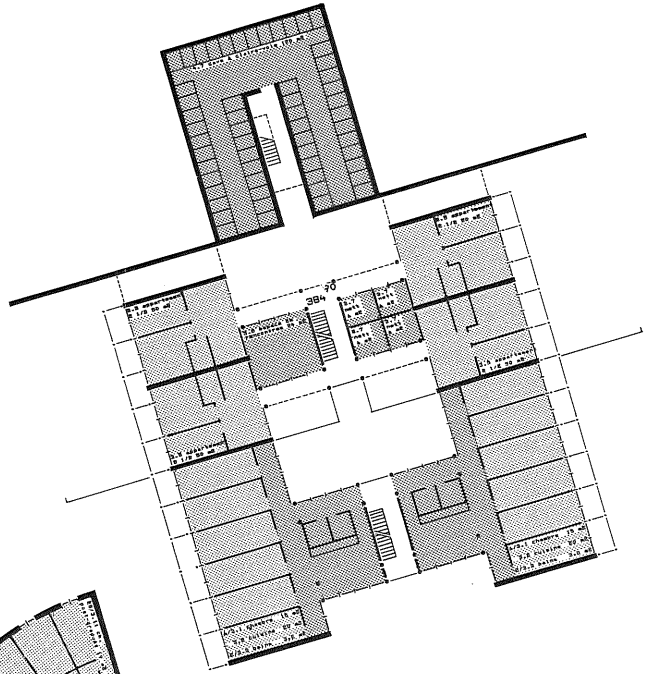

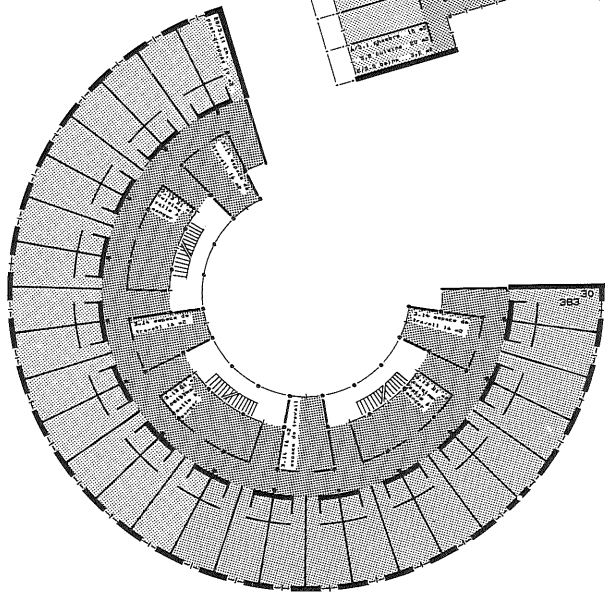

NIVEAU 1

0 2 5 10m

CONCOURS DES CEDRES
LE PARC

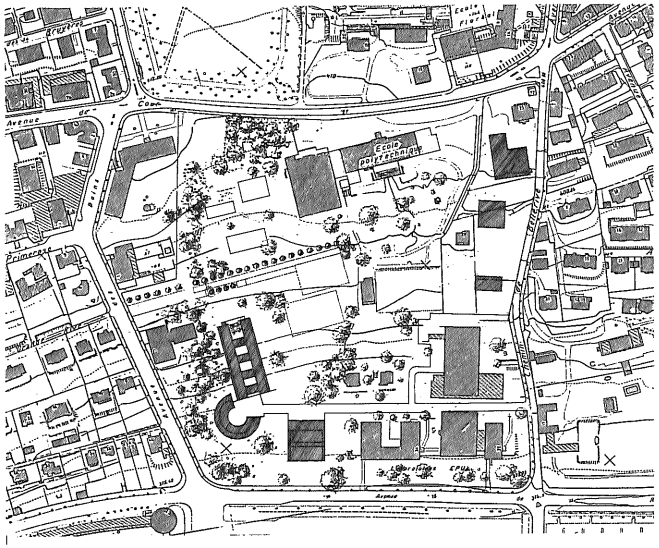

CONCEPT D'IMPLANTATION

Sauvegarde de l'unité spatiale de la Campagne des Cèdres.

Construction en périphérie de la Campagne des Cèdres pour compléter la forme urbaine préexistante.

Reconnaissance des deux géométries majeures d'implantation.

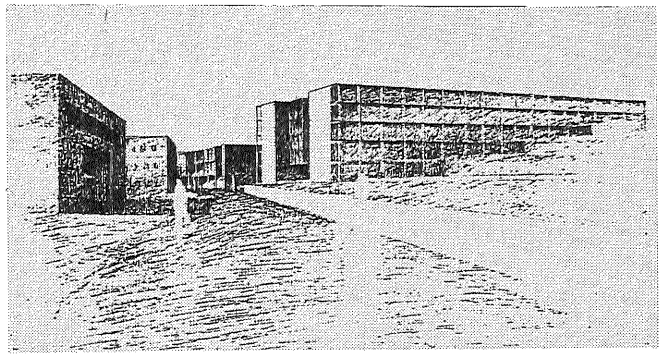

L'ARTICULATION DES TROIS BATIMENTS

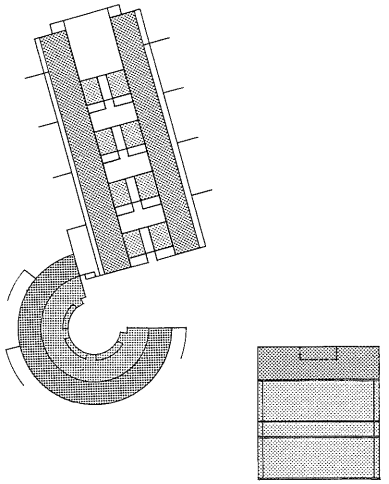

CONCEPT ARCHITECTURAL ET CONSTRUCTIF

Mise en place de deux bâtiments destinés aux logements d'étudiants, l'un communautaire, l'autre individuel, et d'un bâtiment regroupant les salles de sport.

Dualité d'expression lourde et légère pour les trois bâtiments.

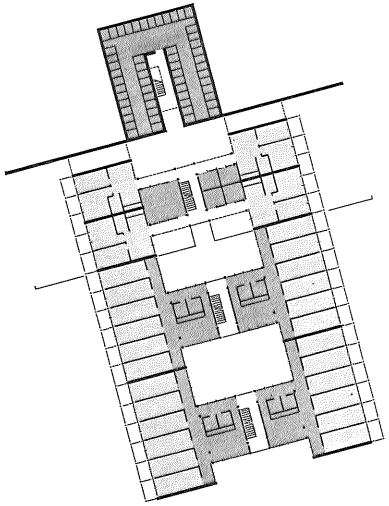

LE BATIMENT COMMUNAUTAIRE

Organisation d'unités de six chambres, des appartements, et d'espaces communautaires autour de quatre cours.

Expression légère - espaces publics - centralité : la cuisine, les lieux de rencontre et de travail.

Expression lourde - espaces privés - périphérie : la chambre.

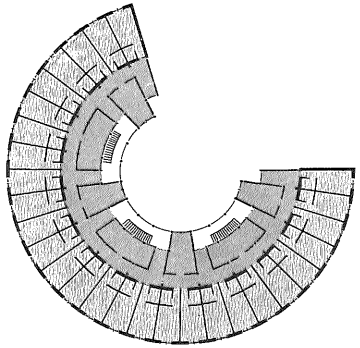

LE BATIMENT INDIVIDUEL

Organisation en éventail des logements individuels. Ces derniers entourent les espaces communautaires qui s'ouvrent sur la placé.

Expression légère - espaces publics - centralité : la cuisine, les lieux de rencontre et de travail.

Expression lourde - espaces privés - périphérie : la chambre, le studio.

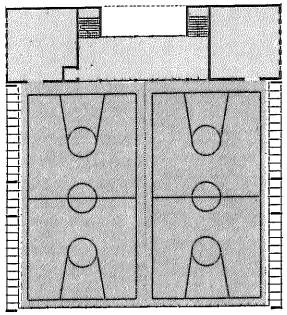

LES SALLES DE SPORT.

Superposition des salles afin de rendre la construction plus compacte.

Expression légère - espaces servis : les salles de gymnastique.

Expression lourde - espaces servants : les vestiaires.

CONCOURS DES CEDRES
LE PARC

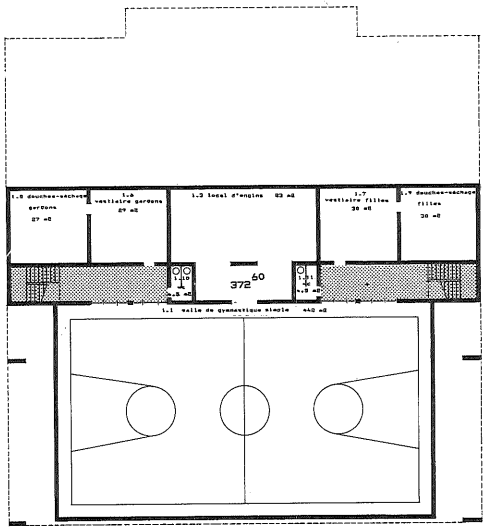

NIVEAU -2

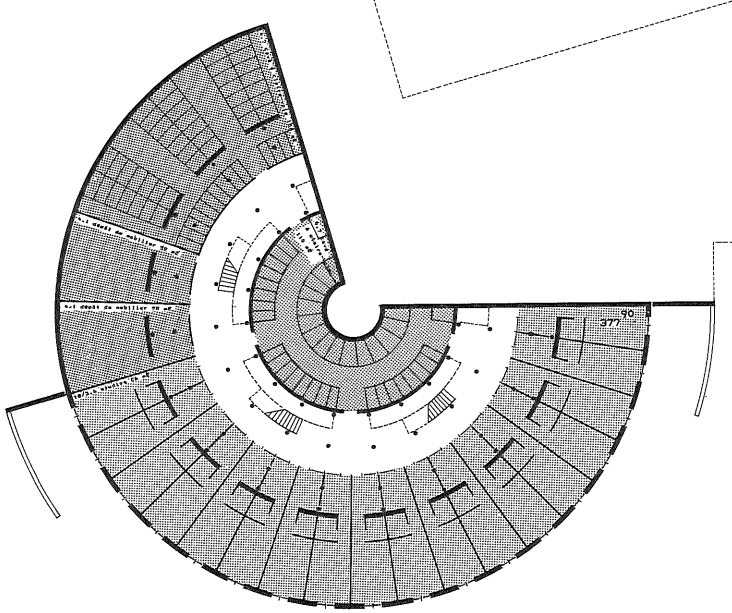

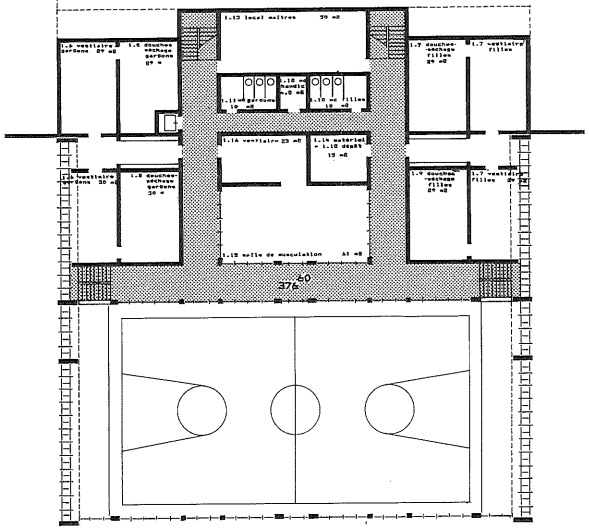

NIVEAU -1

0 2 5 10m

CONCOURS DES CEDRES
LE PARC

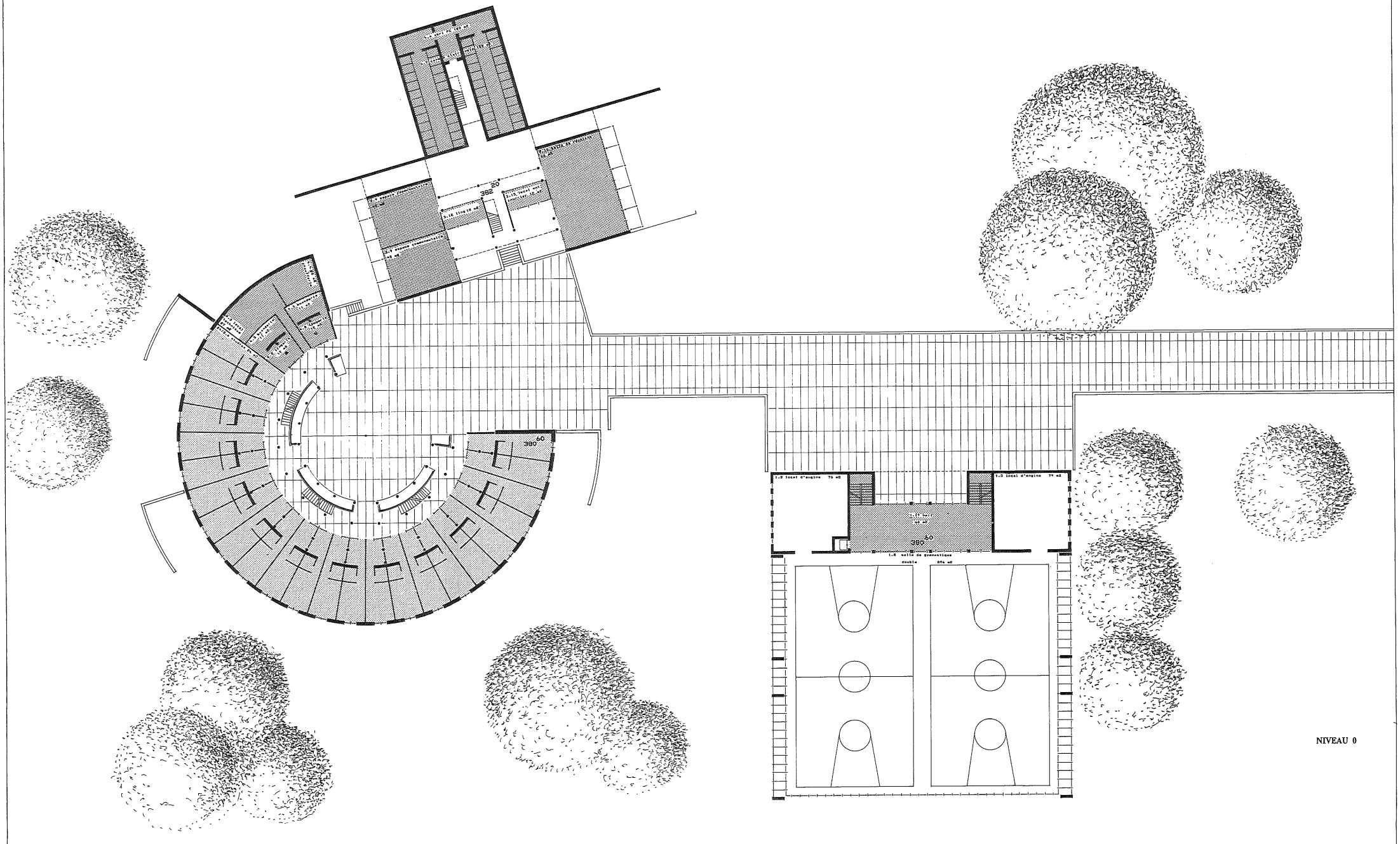

NIVEAU 0

No 15 - SAKURA

Zahra DOLATI, Lausanne

2ème rang
Achat

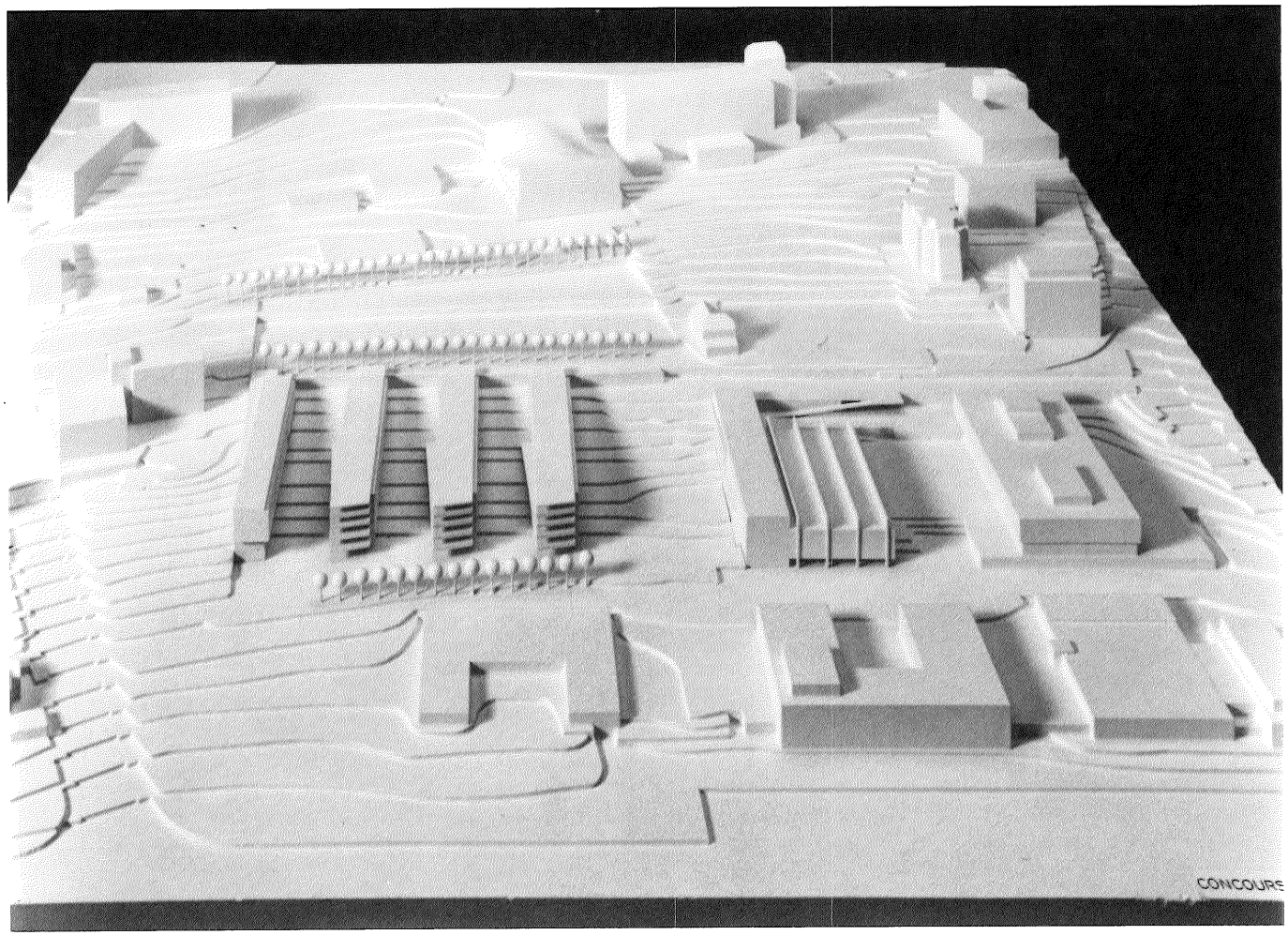

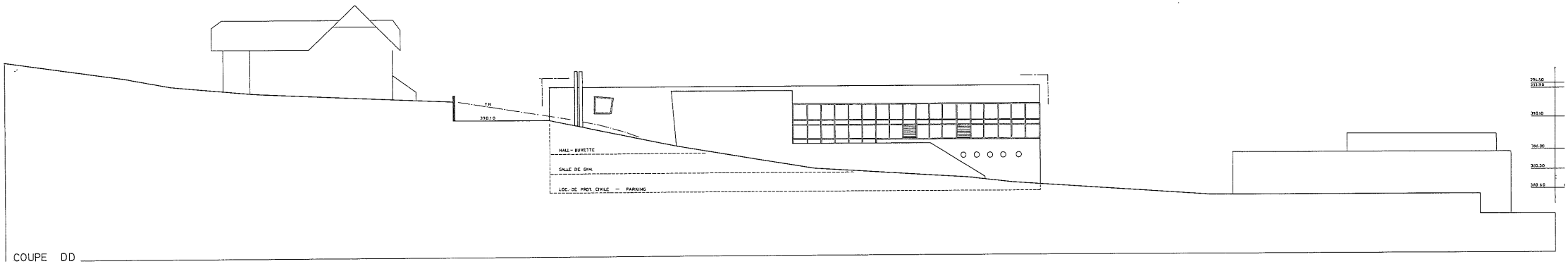

COUPE DD

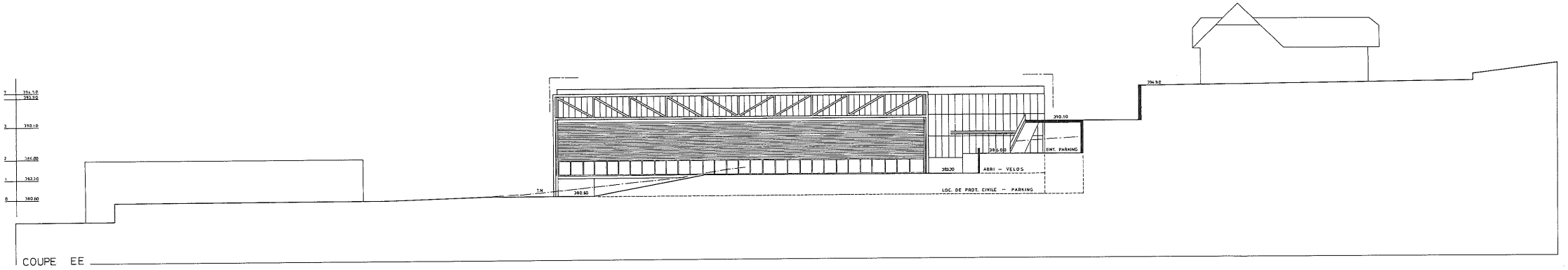

COUPE EE

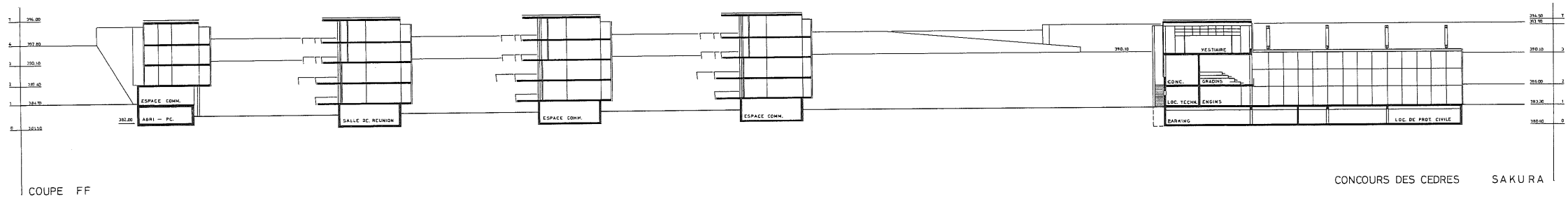

COUPE FF

CONCOURS DES CEDRES SAKURA

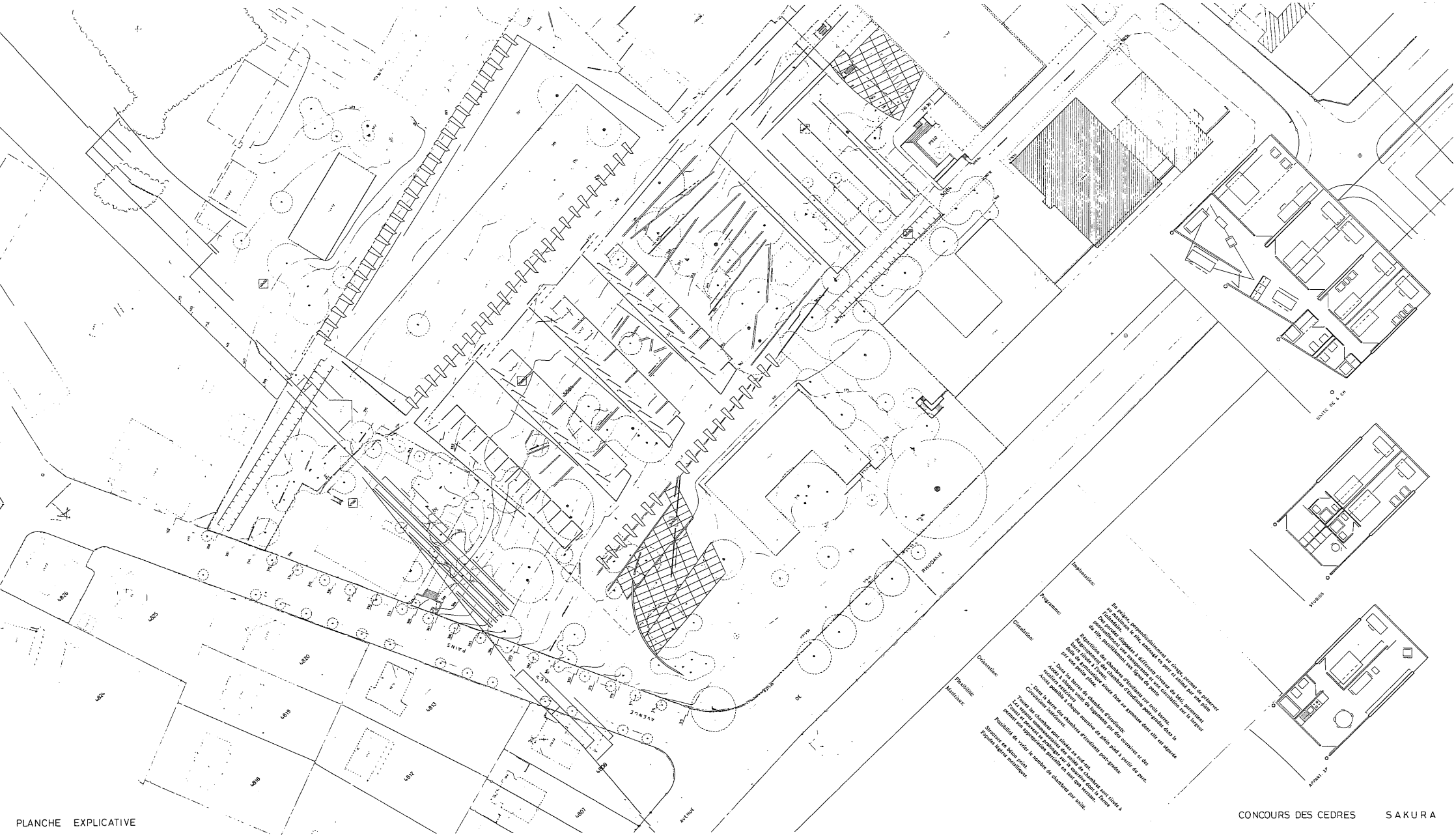
Implantation:
Programme:
En rapport perpendiculairement au rivage, permet de retrouver
un maximum de vues, ensoleillement en sud et ouest par vue plein.
Les parties disposées à différents niveaux de telle, permettant
Des parties disposées à différents niveaux de telle, permettant
de voir parfaitement les passerelles et une circulation sur la largeur
du site, parfaitement sur lignes de pente.
Circulation:
Réunion des chambres d'étudiants sur trois barres.
Rapprochement des chambres d'étudiants pour grades dans la
partie plate à l'ouest.
Orientation:
- Dans les barres des chambres d'étudiants.
Accès à chaque unité de logements par des couvertes et des
couloirs extérieurs.
- Dans la barre des chambres d'étudiants pour-grades.
Accès à chaque cellule de plein pied à partir du parc.
Flexibilité:
Circulation intérieure.
Toutes les chambres sont studios de chambres sont situés à
Matériaux:
l'est, ainsi permettant la possibilité de toutes dans l'ouest.
Possibilité de varier le nombre de chambres par unité.
Structure en béton peint.
Façades légère métallique.
UNITE DE 6 CH.
STUDIO
APPART. 2P.
PLANCHE EXPLICATIVE
CONCOURS DES CEDRES
SAKURA

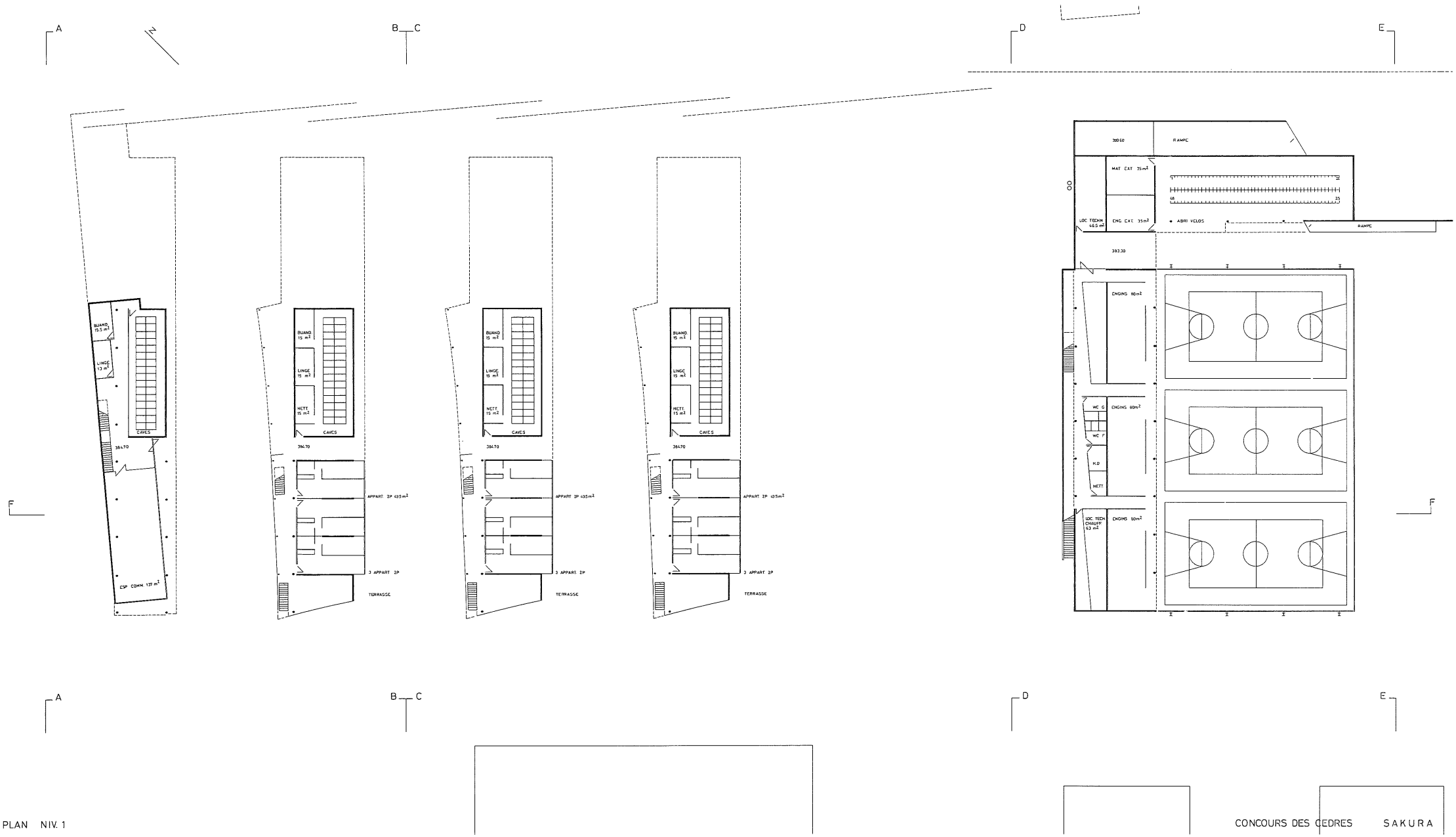

PLAN NIV. 1

CONCOURS DES CEDRES SAKURA

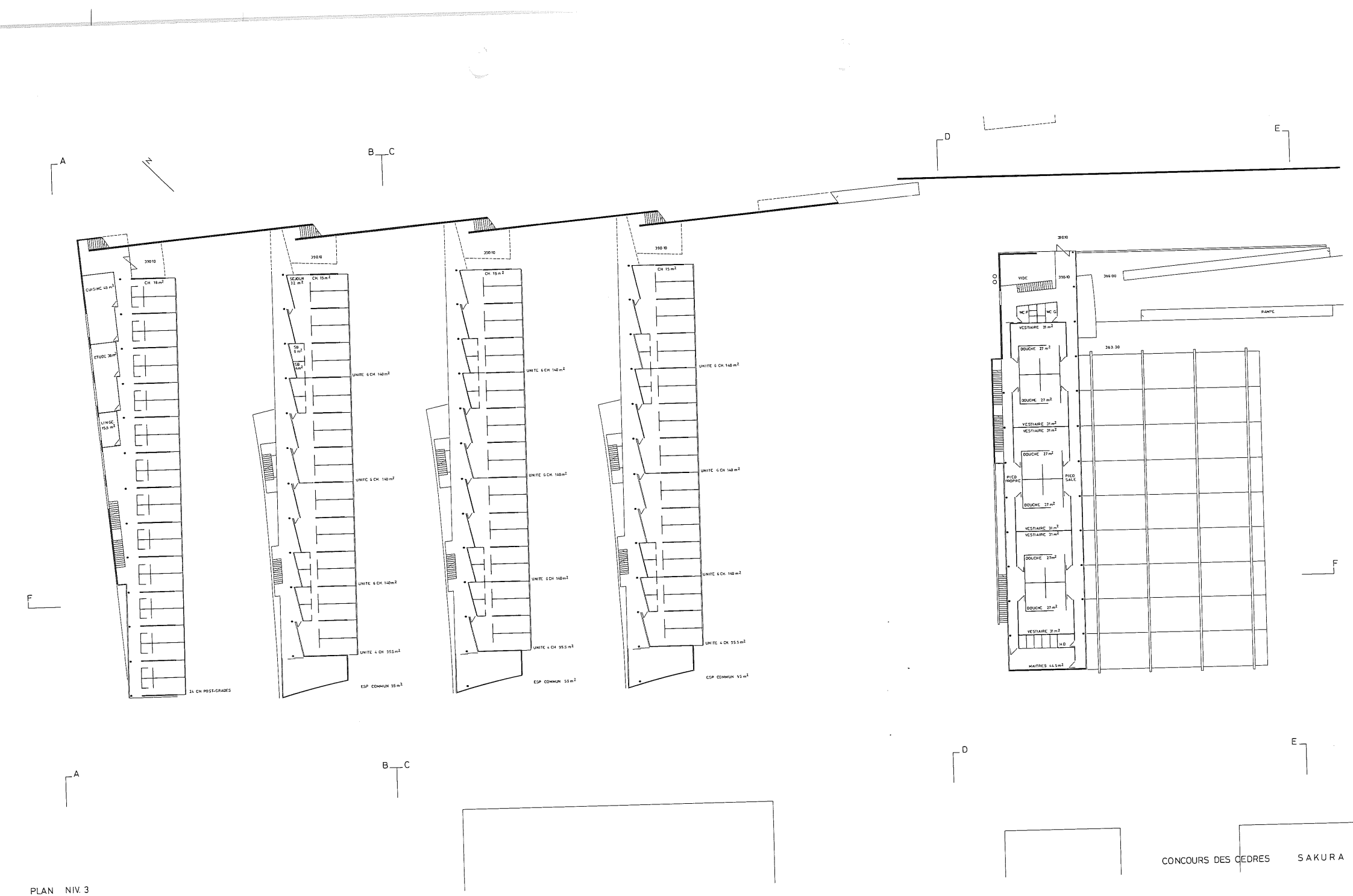

PLAN NIV. 3

CONCOURS DES CEDRES SAKURA

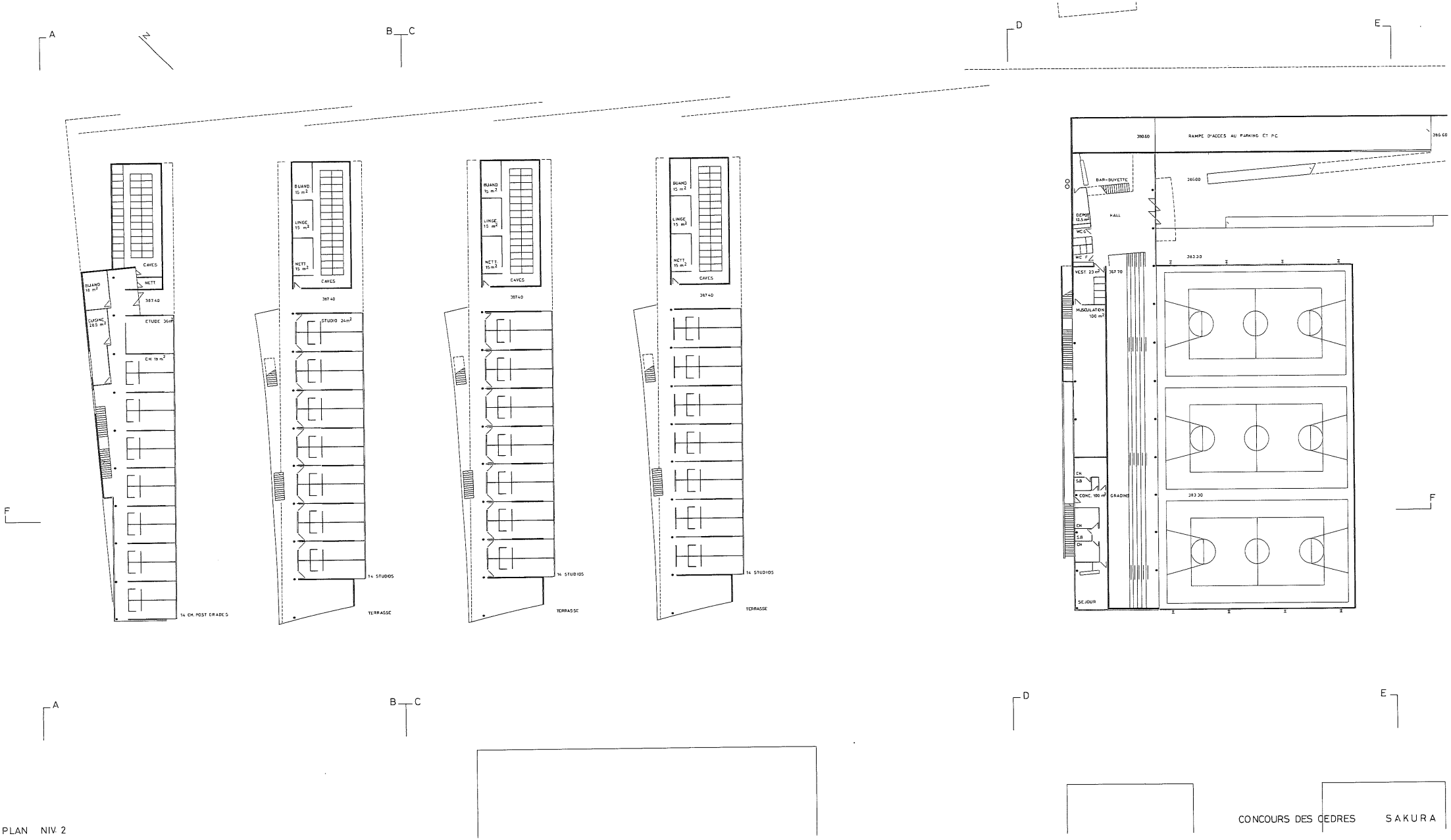

PLAN NIV. 2

CONCOURS DES CEDRES SAKURA

No 37 - RUE DES ITALIQUES

Colette et Jean-Marc RUFFIEUX-CHEHAB, Fribourg
Coll. : Cl. Chassot, A.-L. Python, J. Agustoni, D. Martignoni

3ème rang
2ème prix

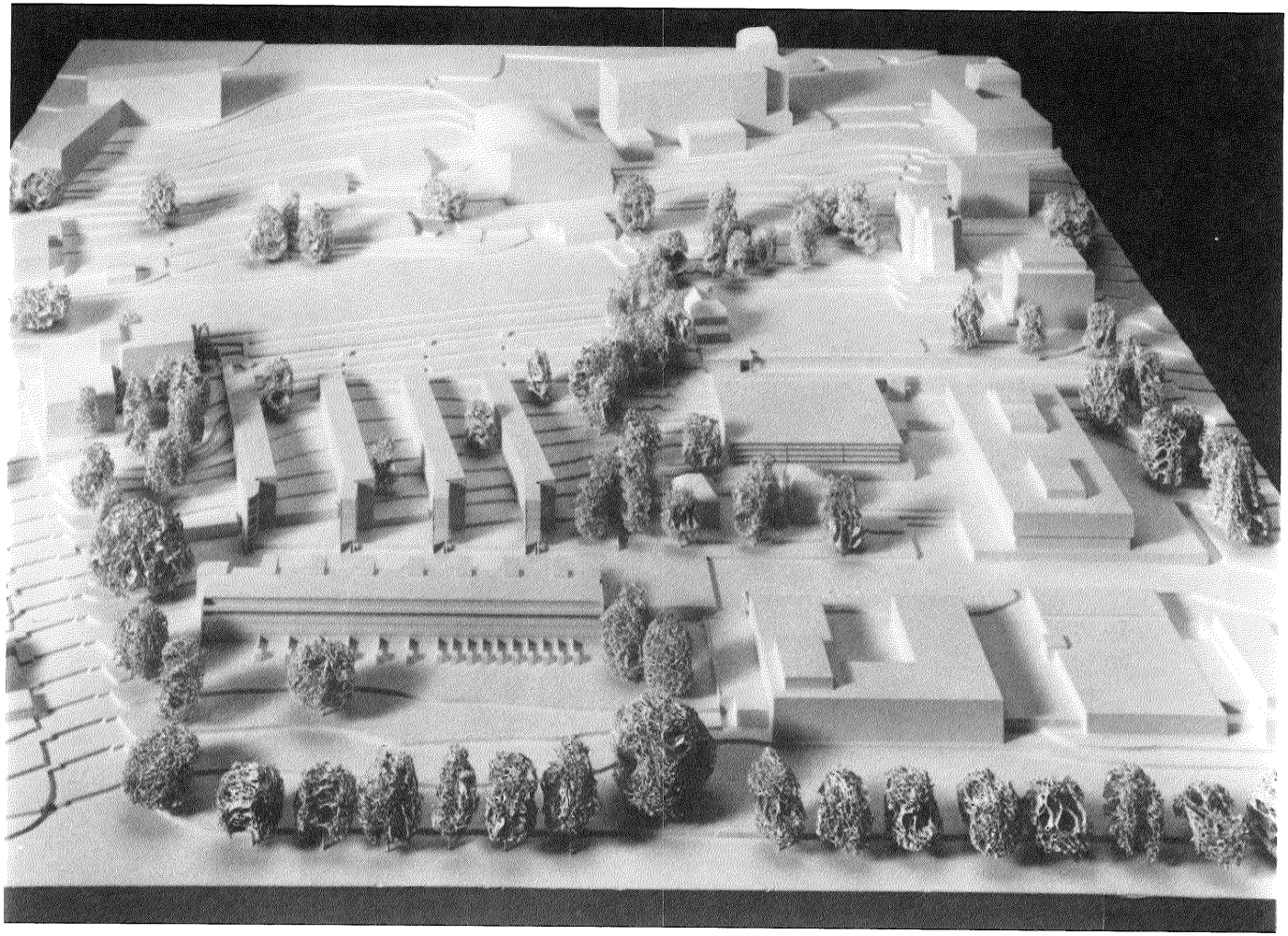

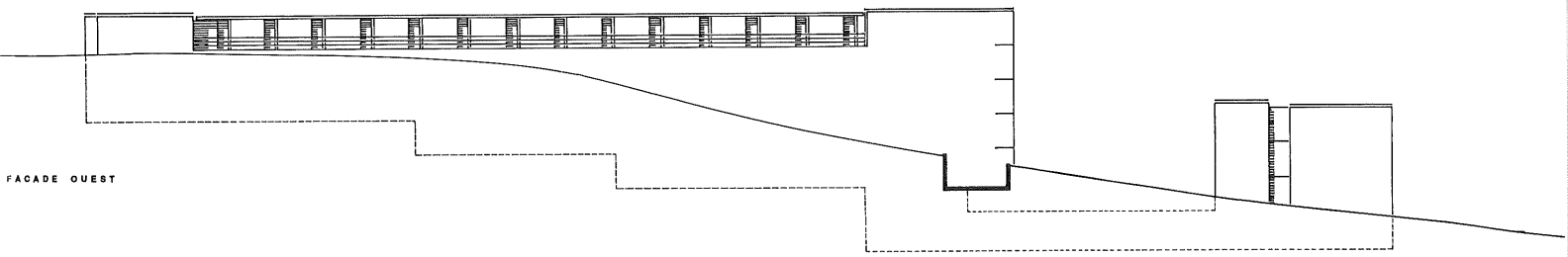

FACADE OUEST

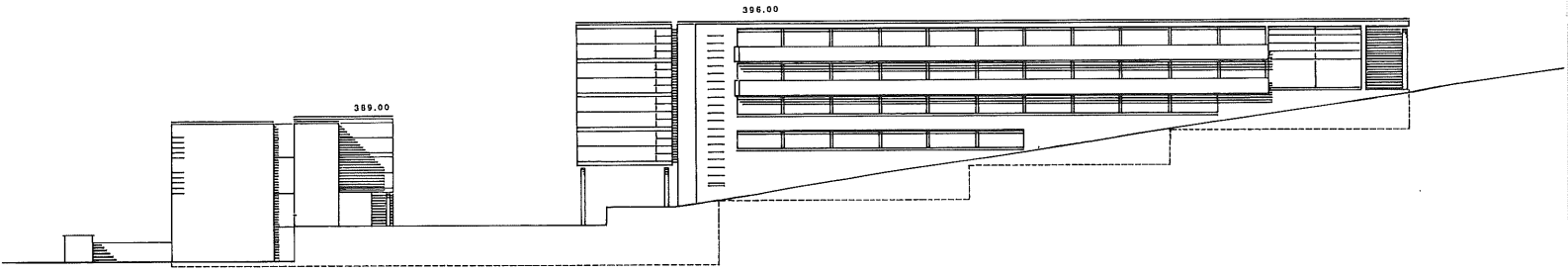

FACADE EST

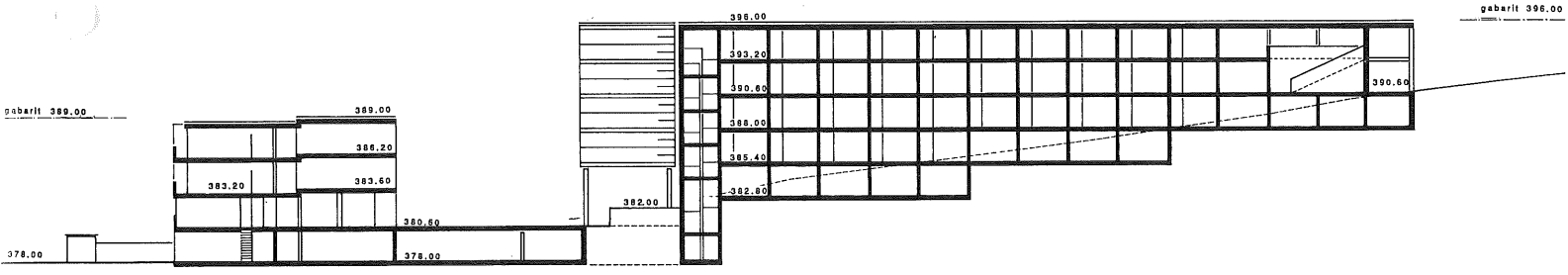

COUPES

MAISON POUR ETUDIANTS COUPES,FACADES

RUE DES ITALIQUES
CONCOURS DES CEDRES

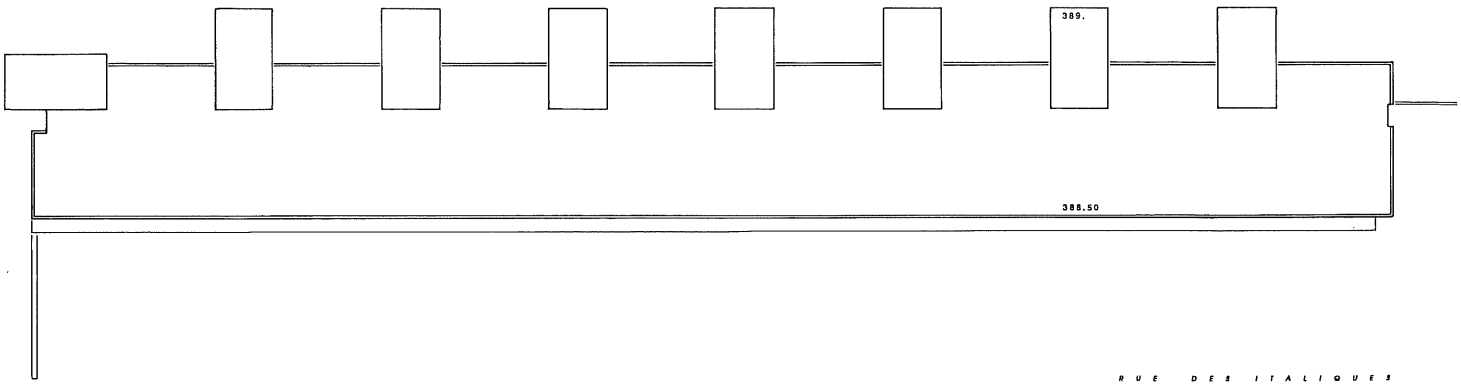

MAISON POUR ETUDIANTS NIVEAU 3 STUDIOS, POST-GRADUES

RUE DES ITALIQUES
CONCOURS DES CEDRES

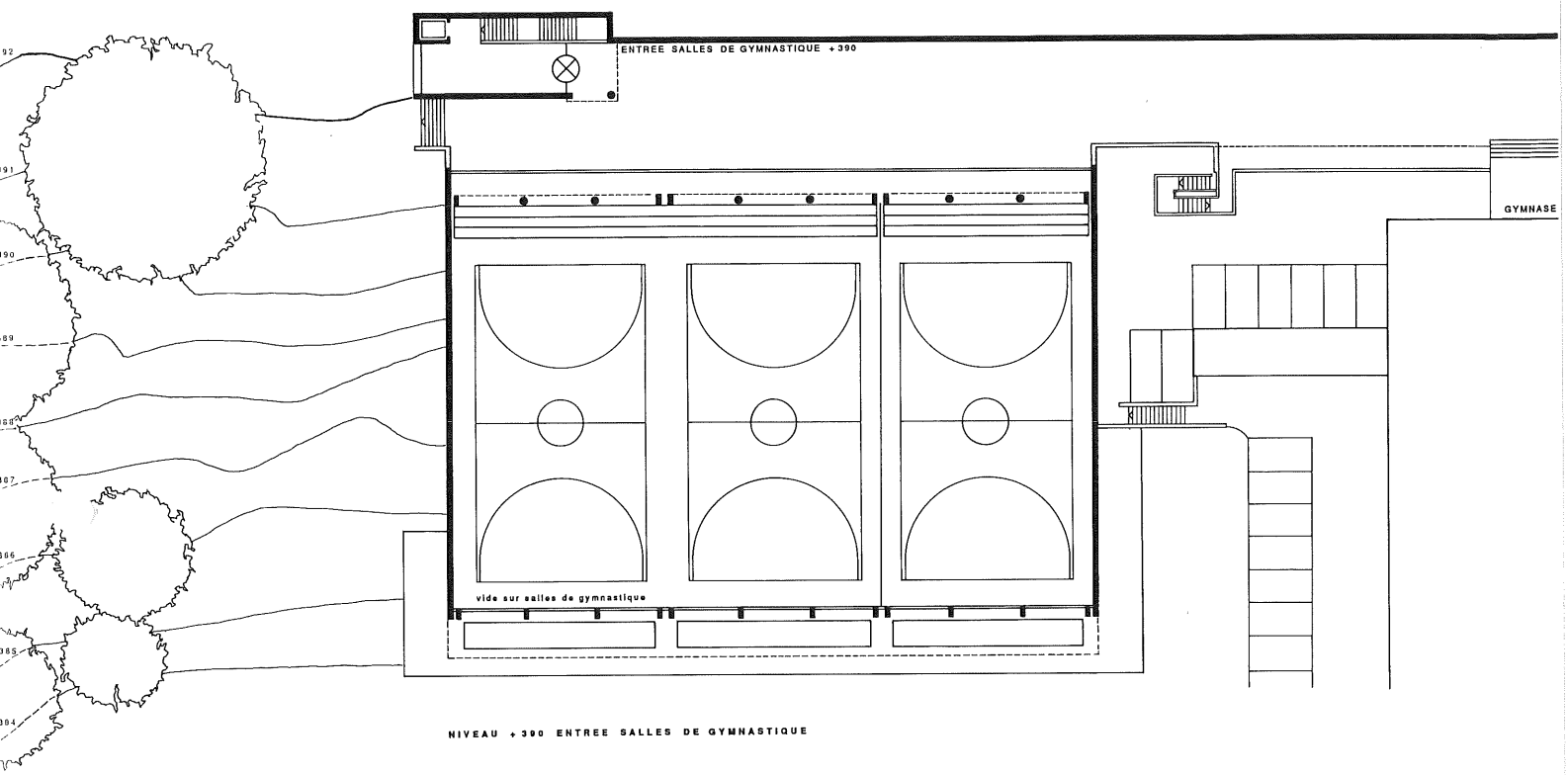

NIVEAU +390 ENTREE SALLES DE GYMNASTIQUE

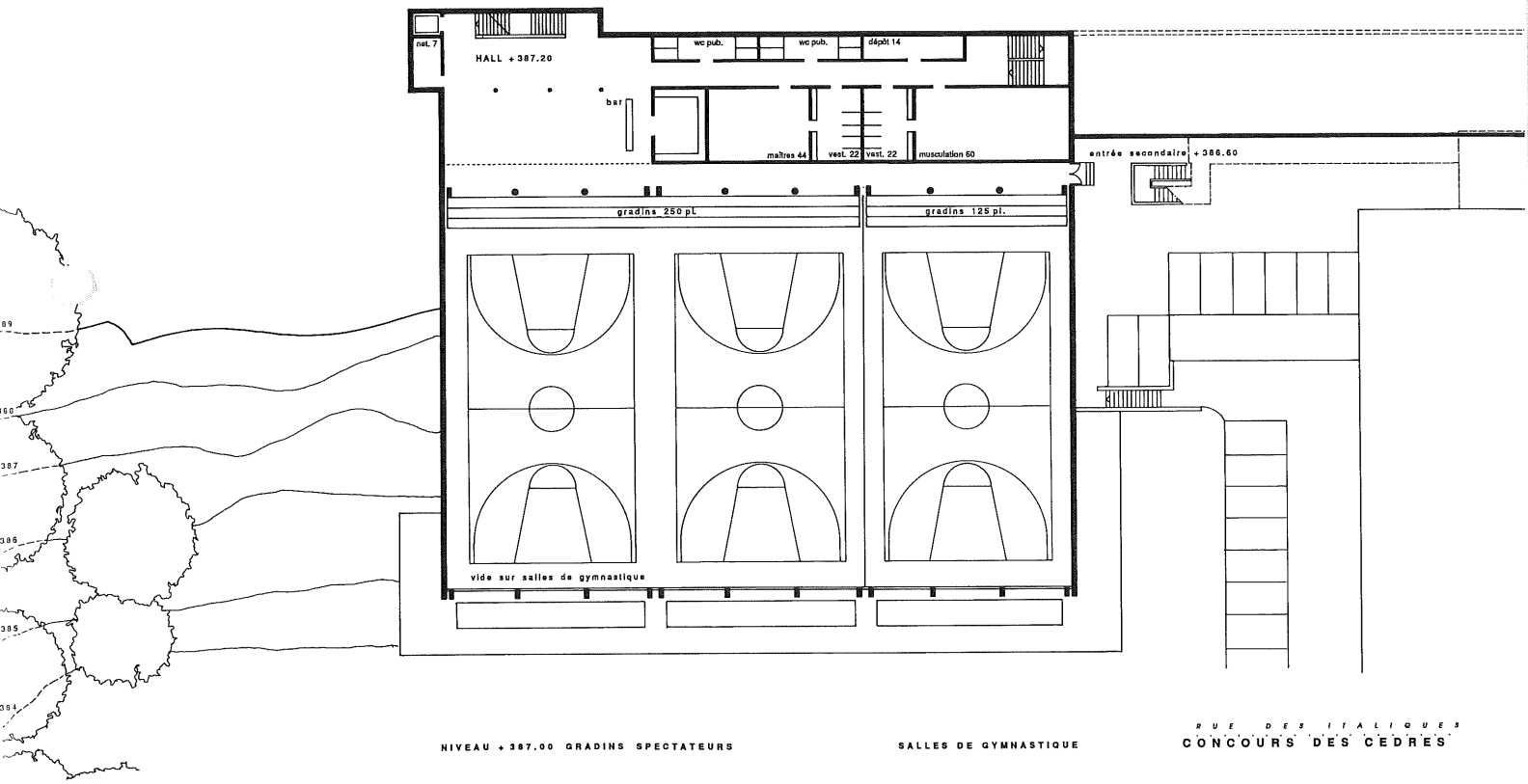

NIVEAU +387.00 GRADINS SPECTATEURS

SALLES DE GYMNASTIQUE

RUE DES ITALIQUES

CONCOURS DES CEDRES

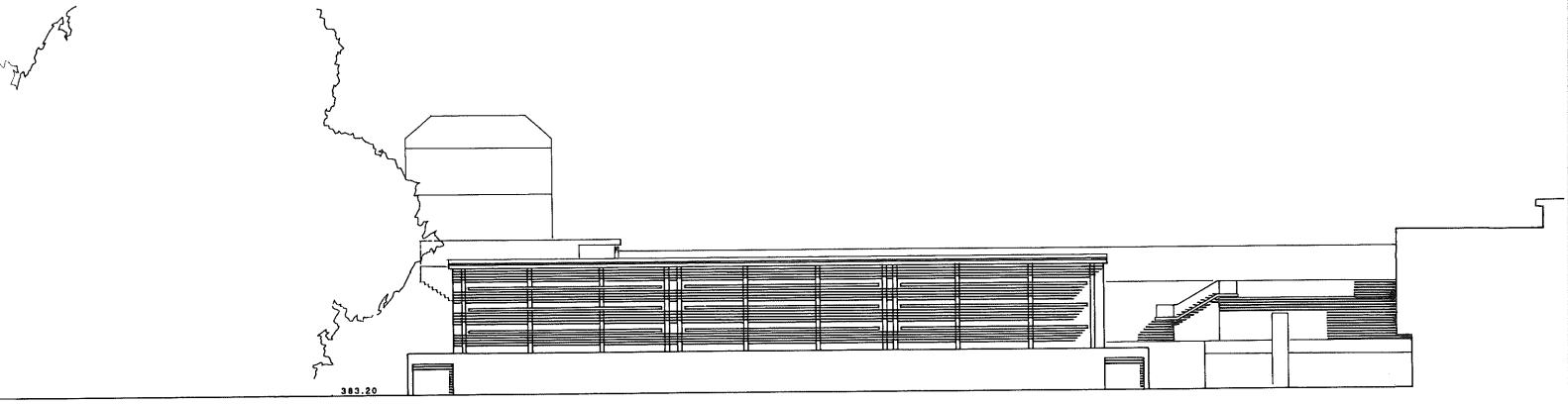

FACADE OUEST

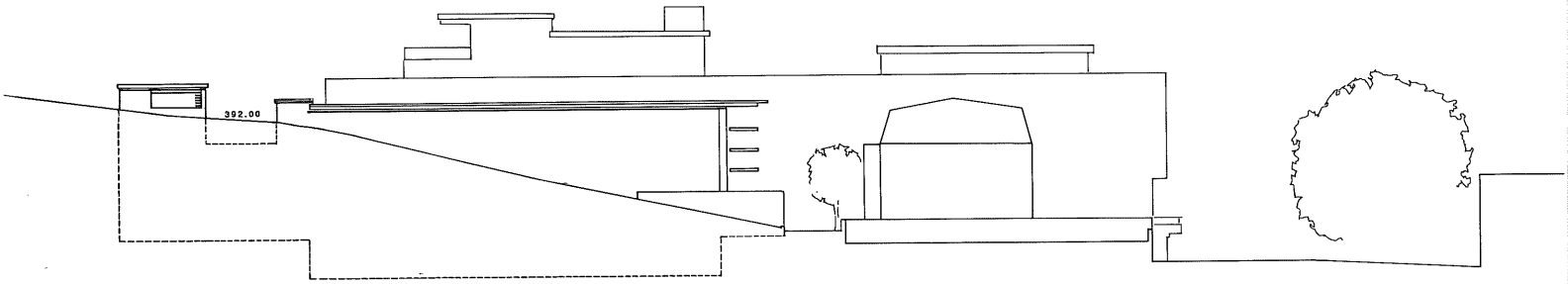

FACADE NORD-OUEST

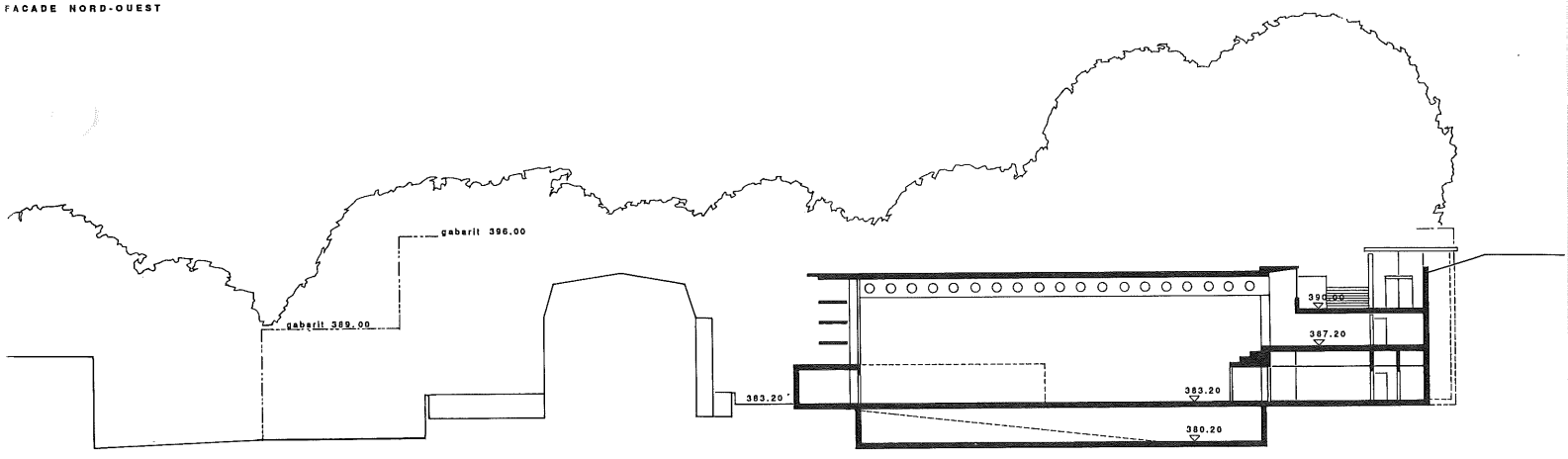

COUPE TRANSVERSALE

SALLES DE GYMNASTIQUE COUPE, FACADES

RUE DES ITALIQUES
CONCOURS DES CEDRES

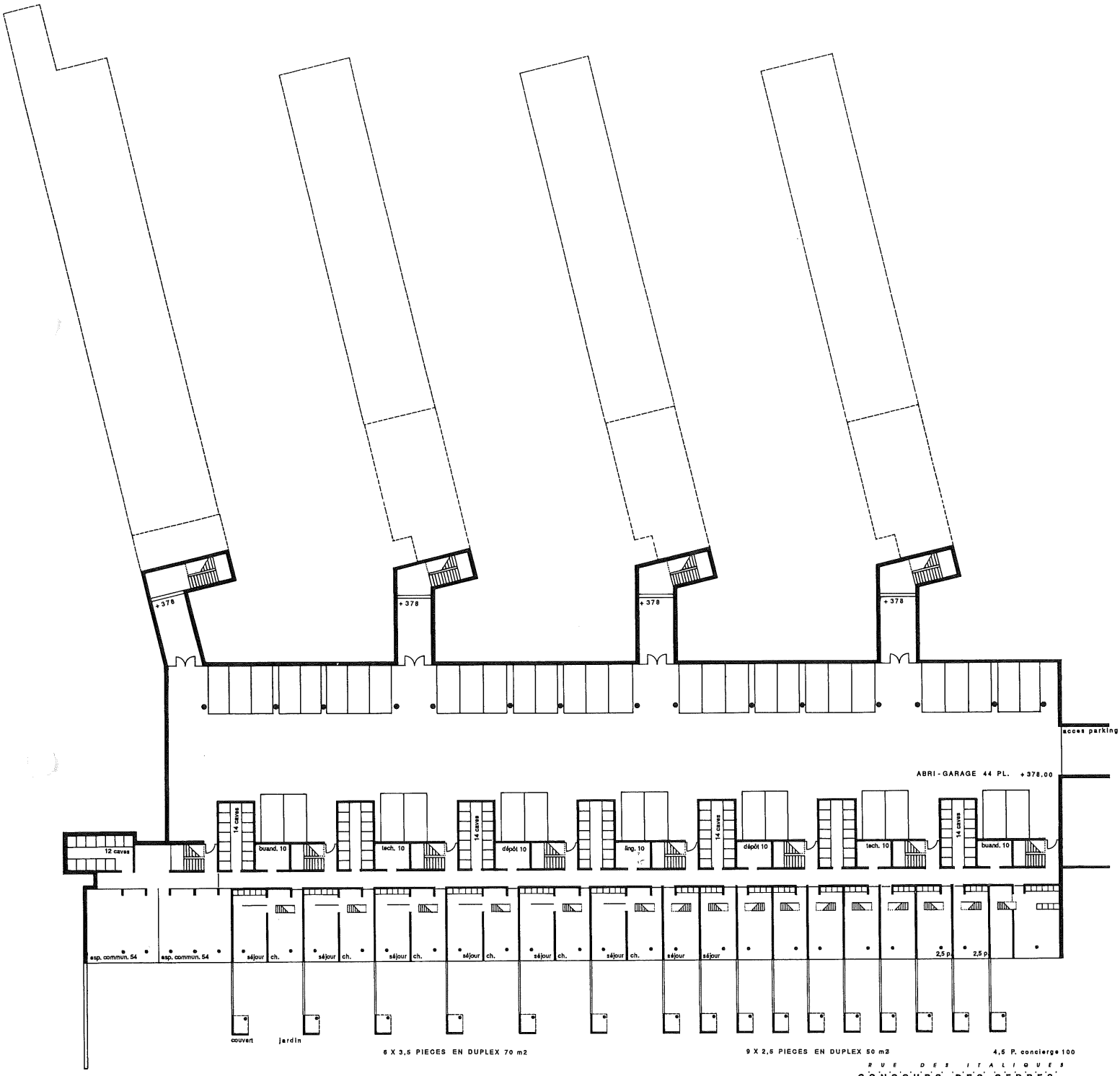

MAISON POUR ETUDIANTS NIVEAU -1 REZ INFERIEUR - APPARTEMENTS DUPLEX - PARKING

RUE DES ITALIQUES

CONCOURS DES CEDRES

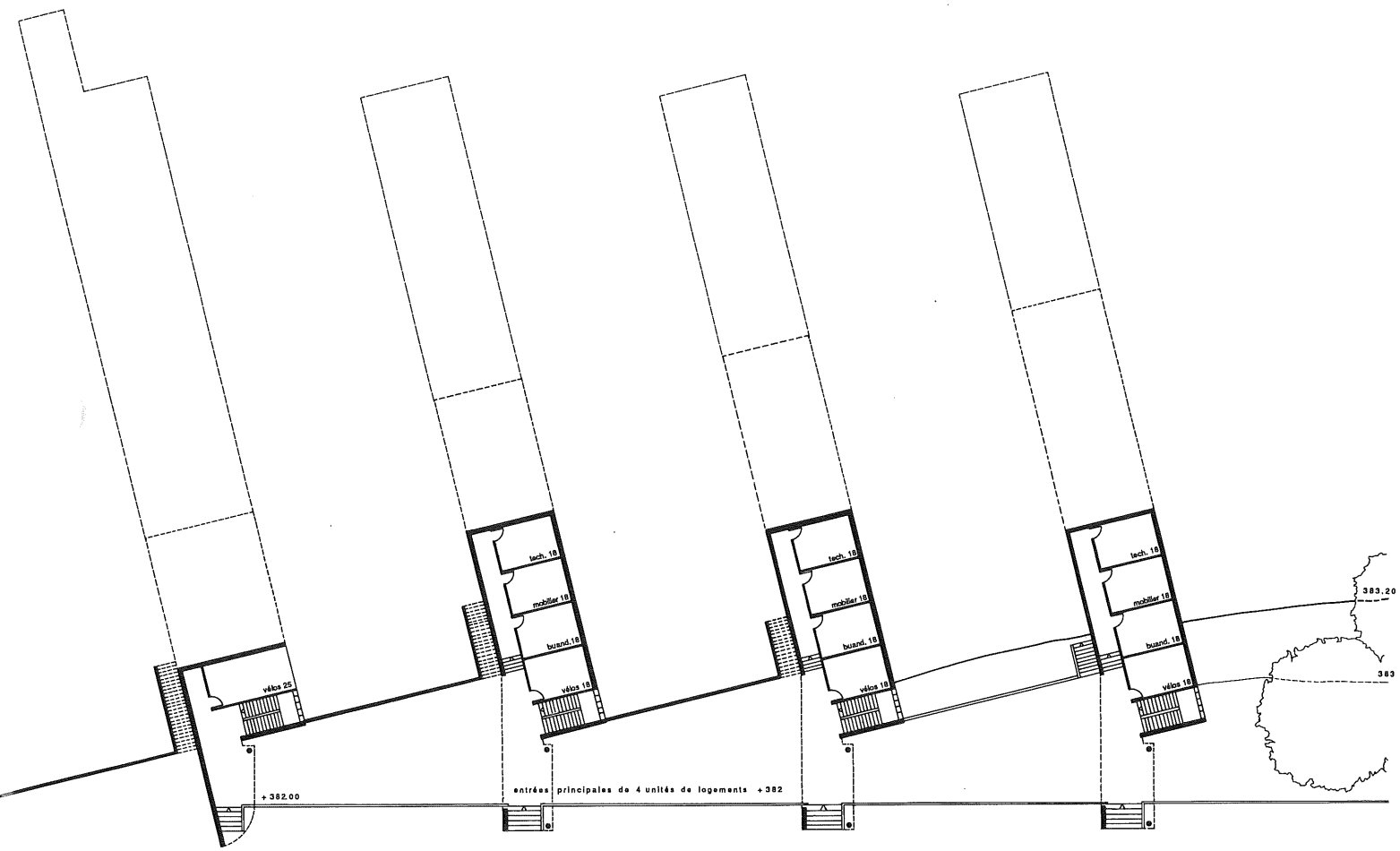

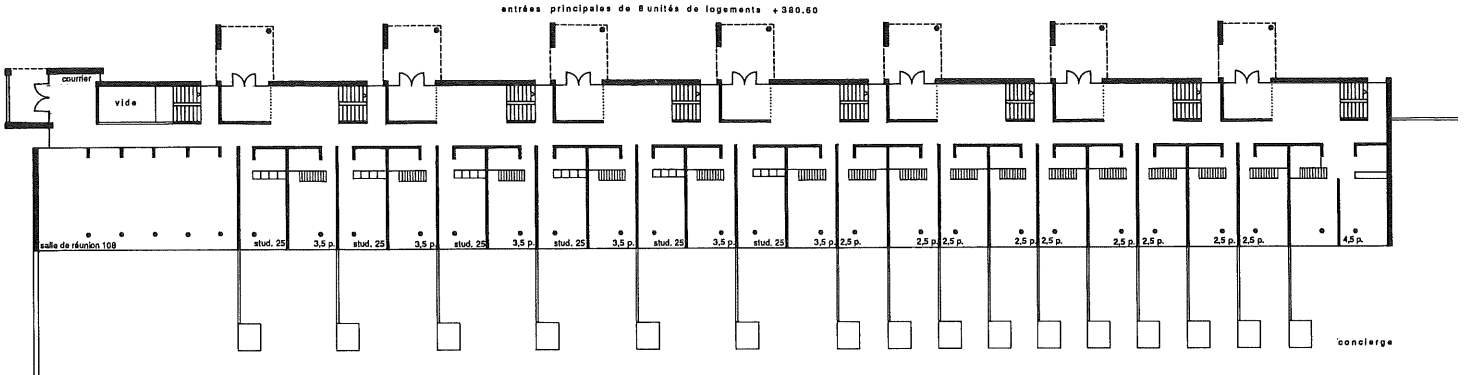

MAISON POUR ETUDIANTS NIVEAU 0 REZ SUPERIEUR - ENTREES PRINCIPALES

RUE DES ITALIQUES
CONCOURS DES CEDRES

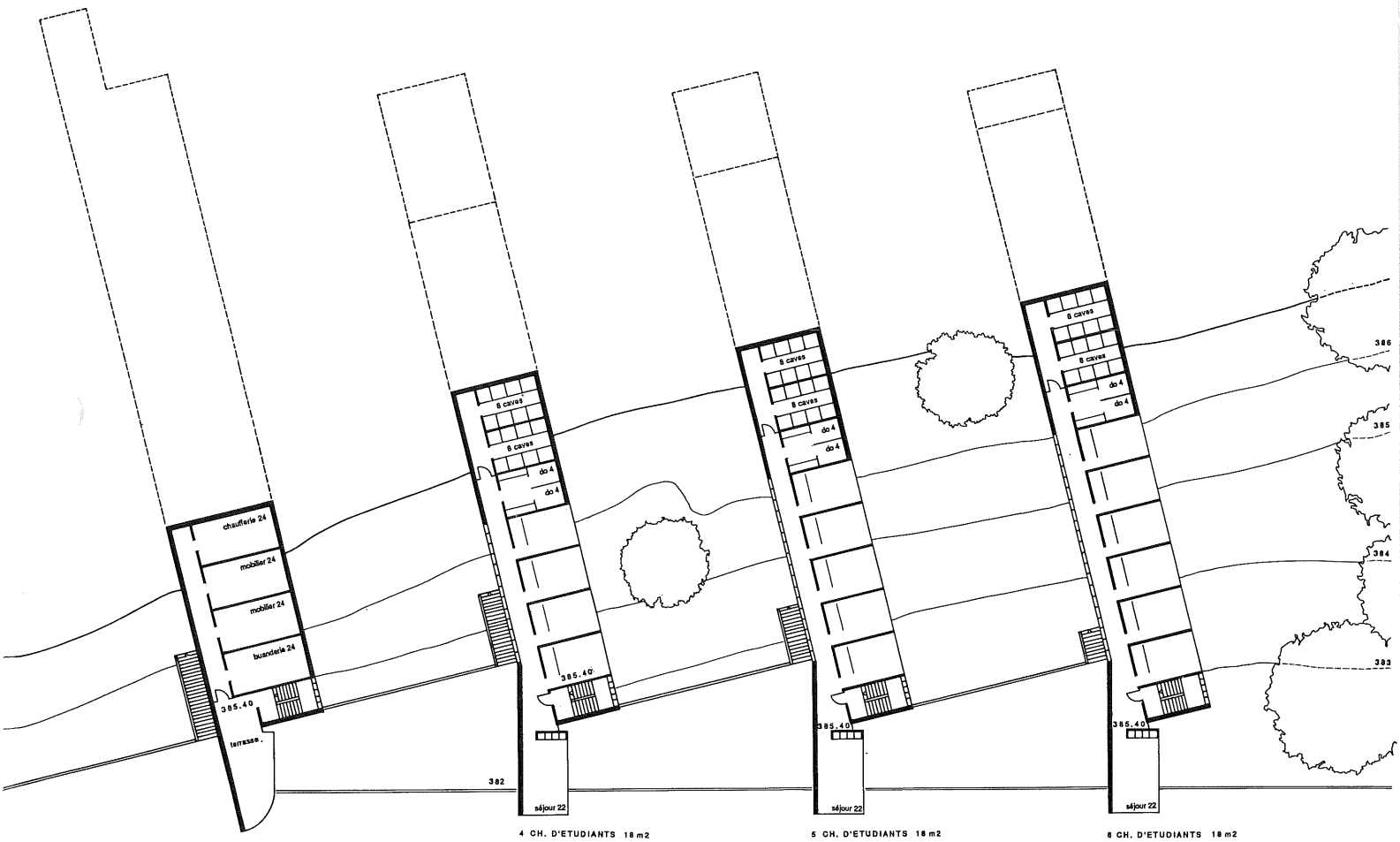

4 CH. D'ETUDIANTS 18 m2

5 CH. D'ETUDIANTS 18 m2

6 CH. D'ETUDIANTS 18 m2

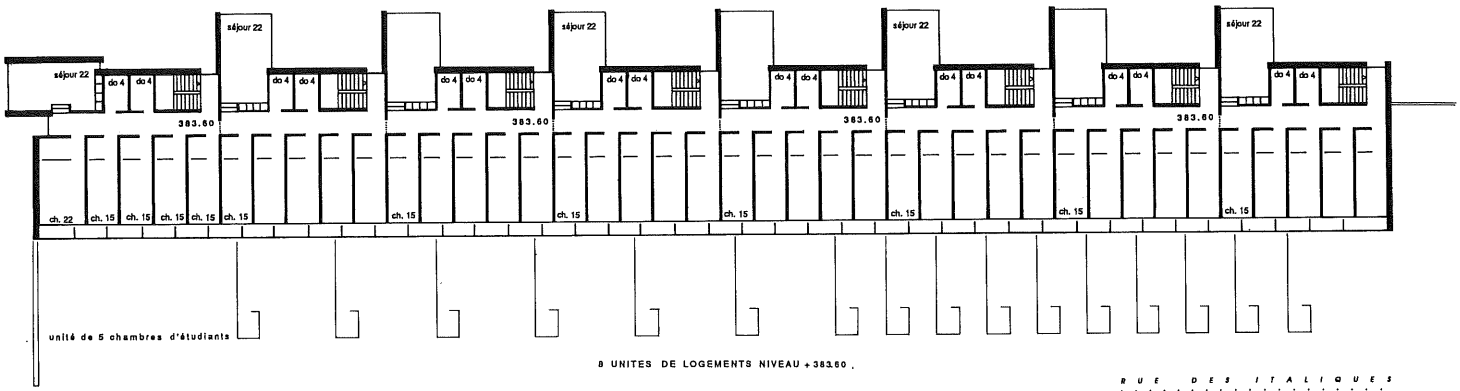

8 UNITES DE LOGEMENTS NIVEAU + 383.60 .

MAISON POUR ETUDIANTS NIVEAU 1 CHAMBRES D'ETUDIANTS

RUE DES ITALIQUES
CONCOURS DES CEDRES

6 STUDIOS 25 m2

7 CH. D'ETUDIANTS 18 m2

9 CH. D'ETUDIANTS 18 m2

10 CH. D'ETUDIANTS 18 m2

8 UNITES DE LOGEMENTS NIVEAU +386.20

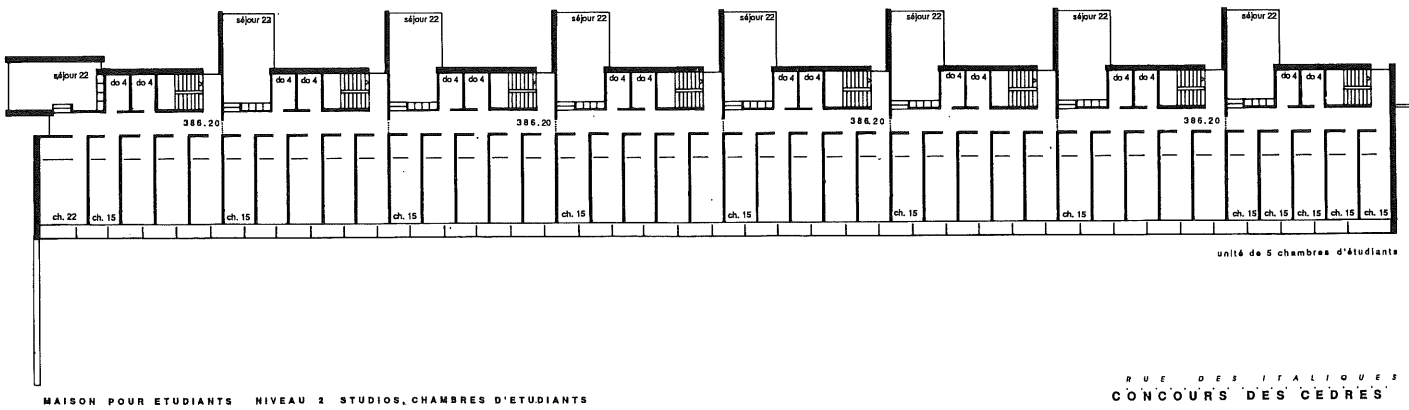

unité de 5 chambres d'étudiants

MAISON POUR ETUDIANTS NIVEAU 2 STUDIOS, CHAMBRES D'ETUDIANTS

RUE DES ITALIQUES

CONCOURS DES CEDRES

4 - JULES ET JIM

Hanjörg ZENTNER, Bureau M. Bevilacqua, J.-D. Urech, H. Zentner, Lausanne

4ème rang
3ème prix

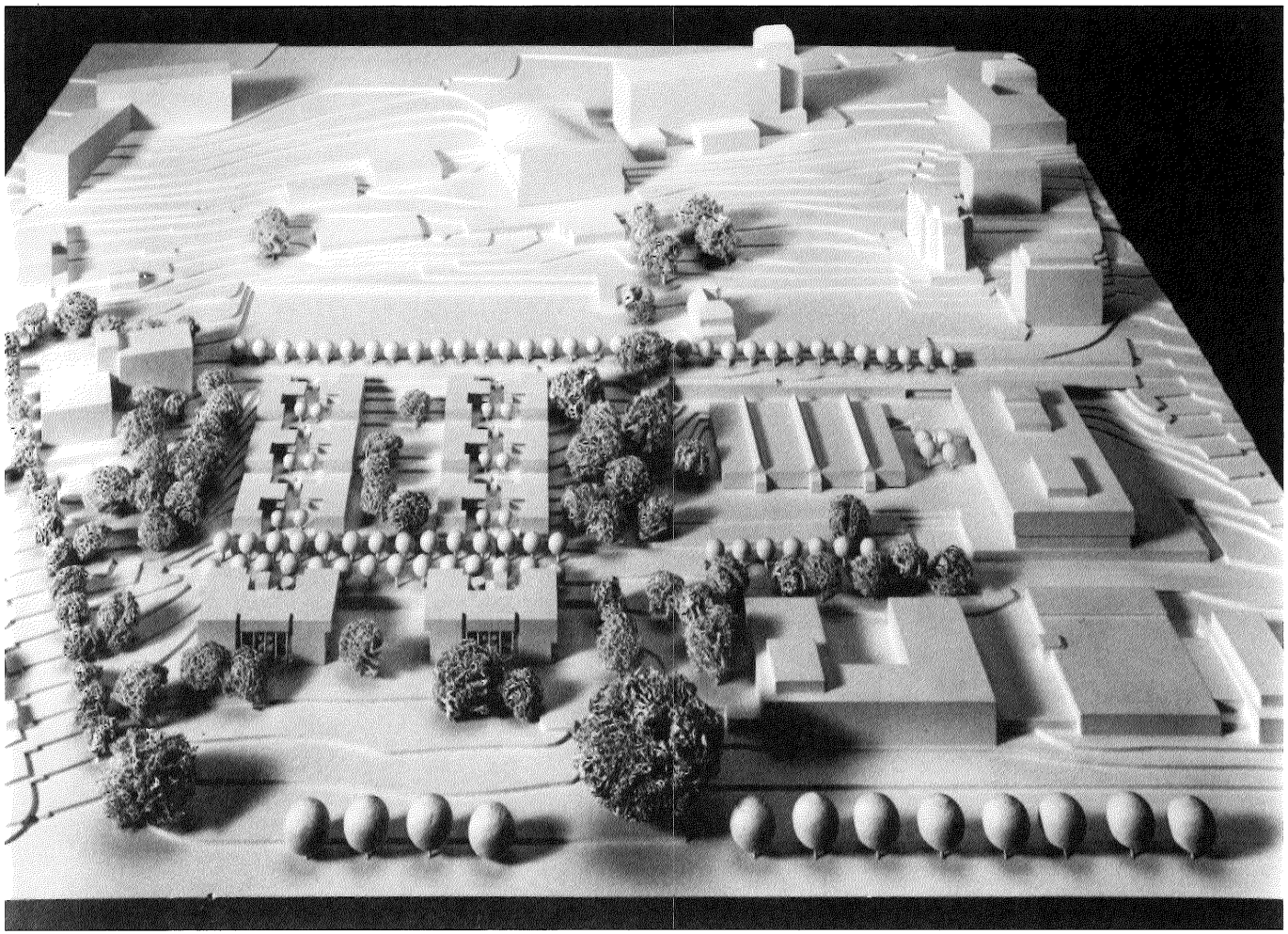

Jules et Jim

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS
DU FUTUR CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR ET
POUR UNE MAISON D'ETUDIANTS, A LA CAMPAGNE DES CEDRES

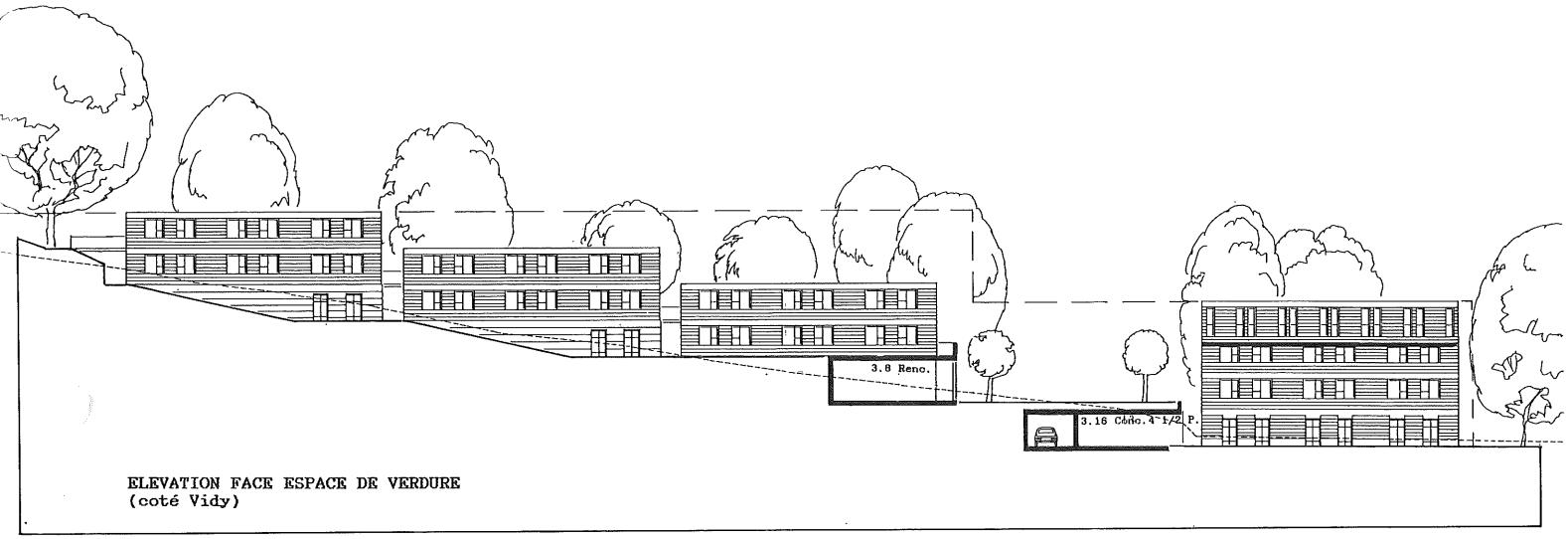

ELEVATION FACE ESPACE DE VERDURE
(coté Vidy)

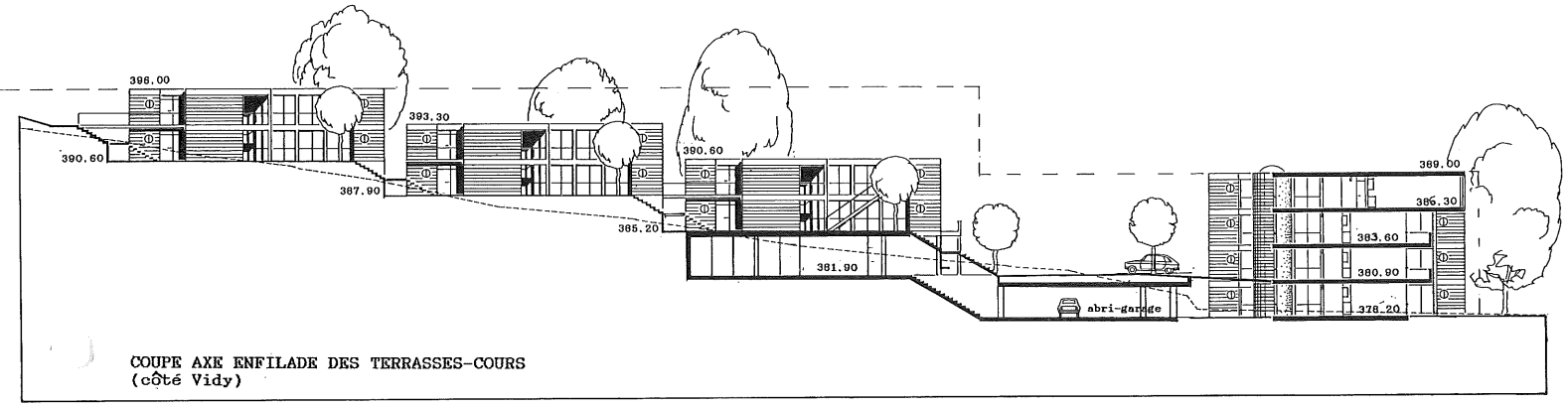

COUPE AXE ENFILADE DES TERRASSES-COURS
(côté Vidy)

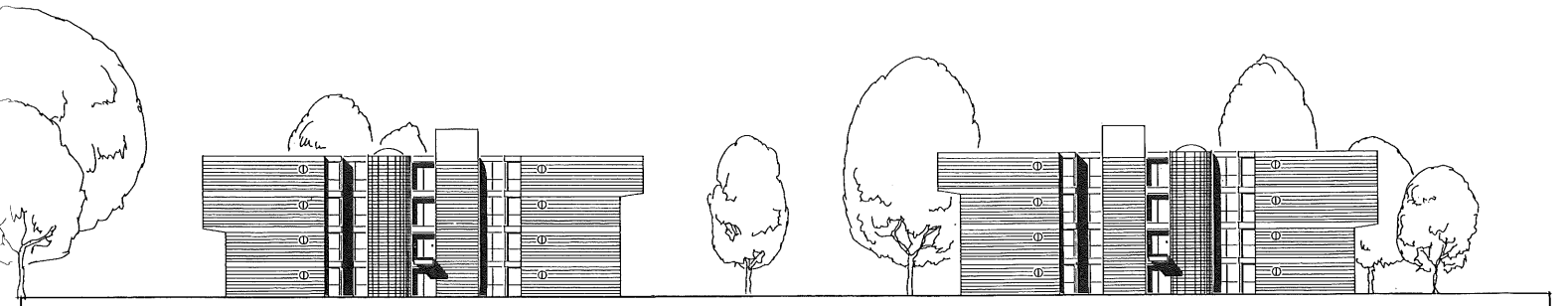

ELEVATION SUR RUE RESIDENTIELLE
(côté Lausanne)

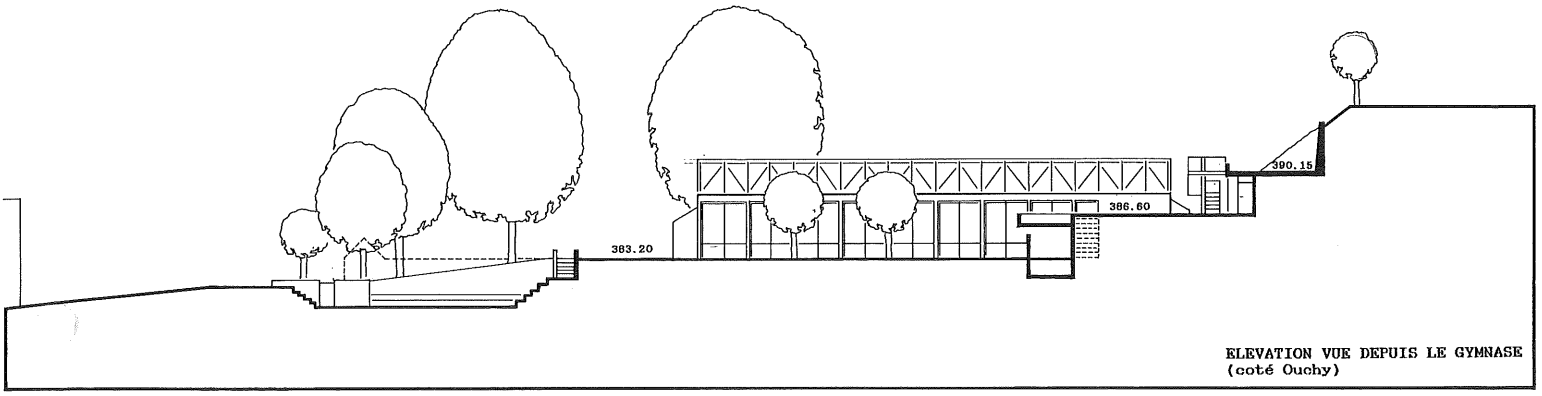

ELEVATION VUE DEPUIS LE GYMNASE
(coté Ouchy)

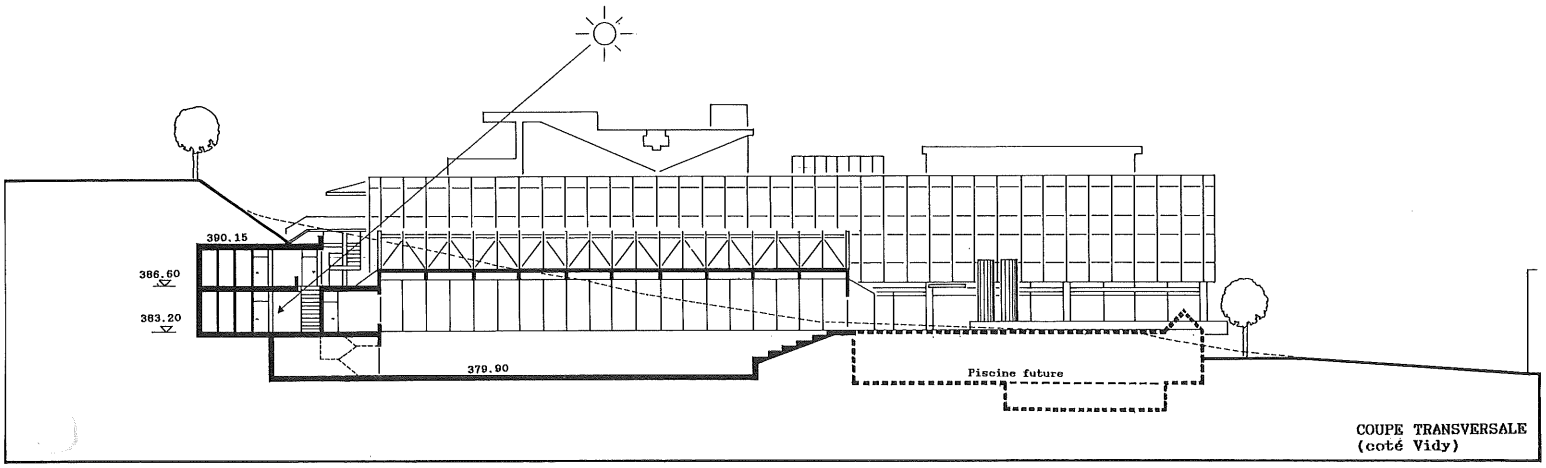

COUPE TRANSVERSALE
(coté Vidy)

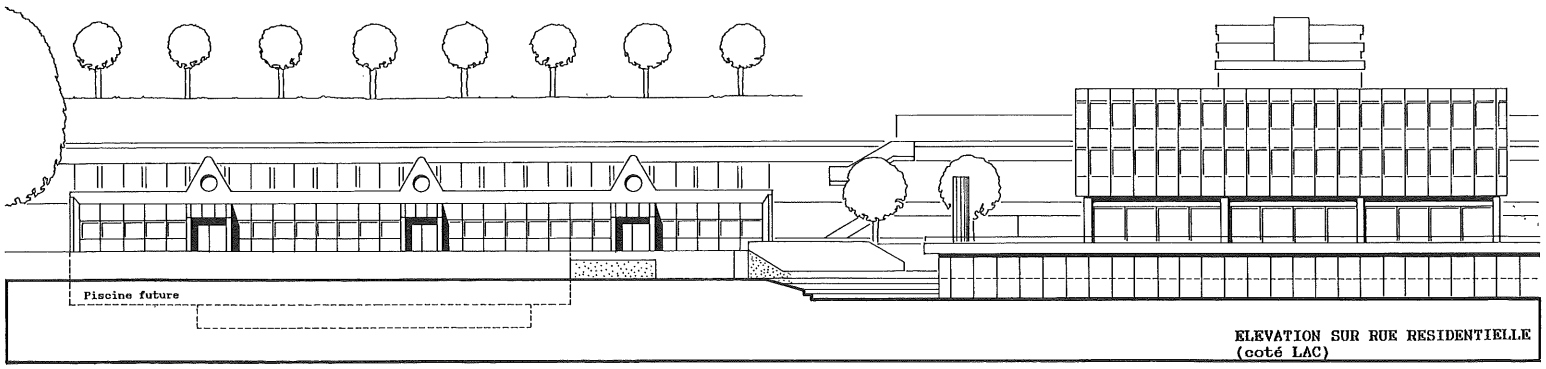

ELEVATION SUR RUE RESIDENTIELLE
(coté LAC)

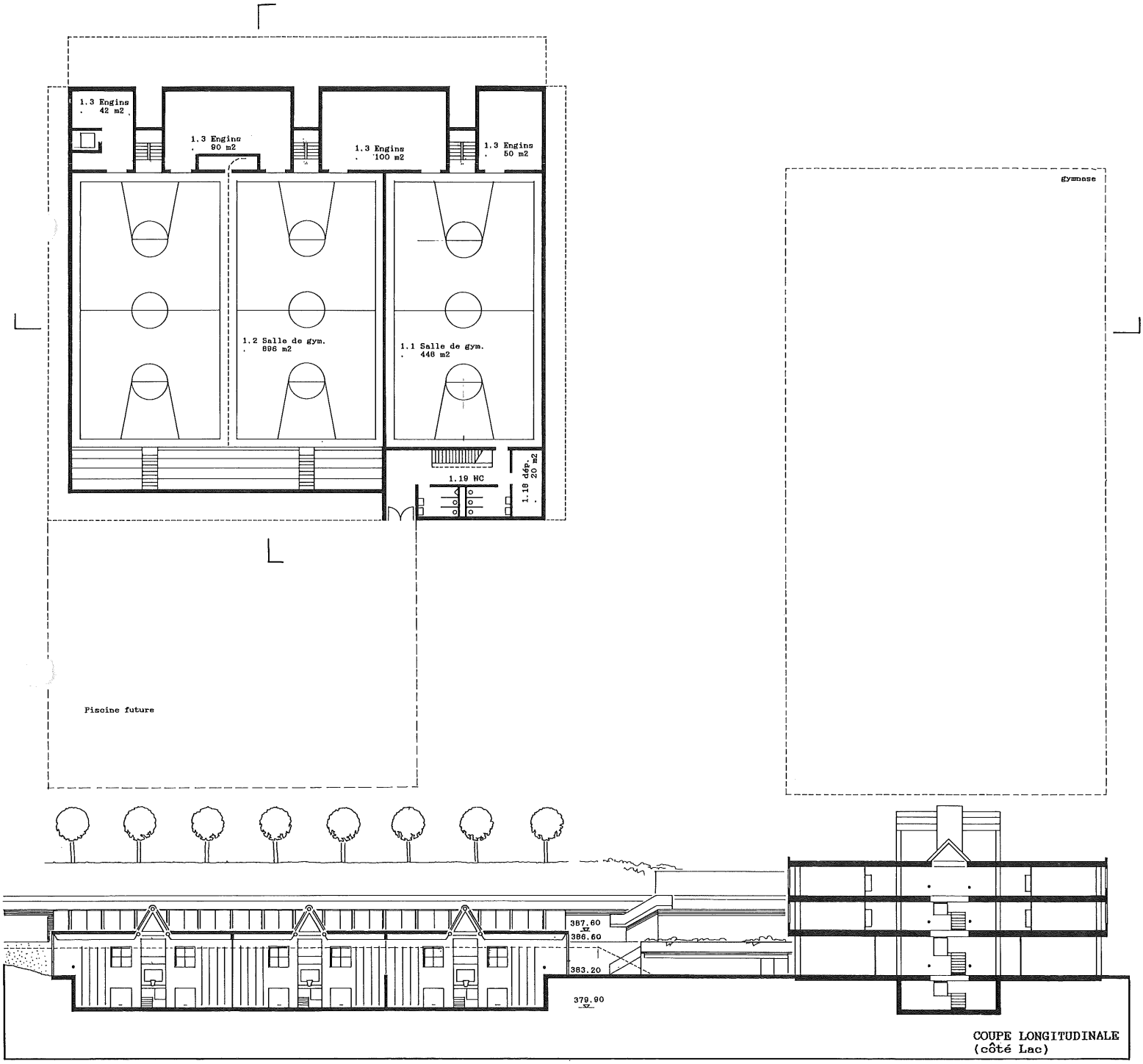

COUPE LONGITUDINALE
(côté Lac)

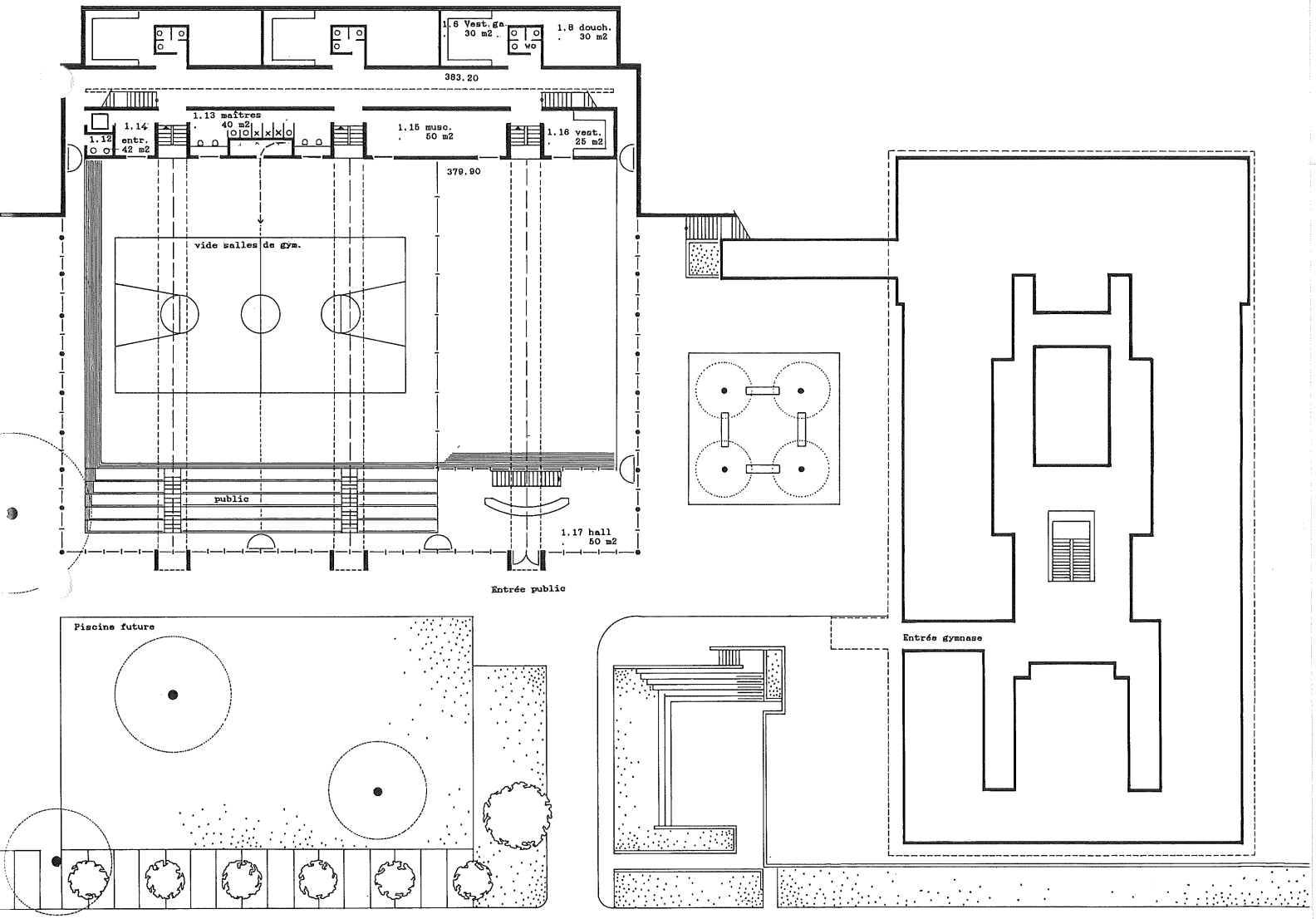
1.6 Vest.ga
30 m2
wc
1.8 douch.
30 m2
383.20
1.13 maîtres
40 m2
1.14
1.12
entr.
42 m2
1.15 musc.
50 m2
1.16 vest.
25 m2
379.90
vide salles de gym.
public
1.17 hall
50 m2
Entrée public
Piscine future
Entrée gymnase

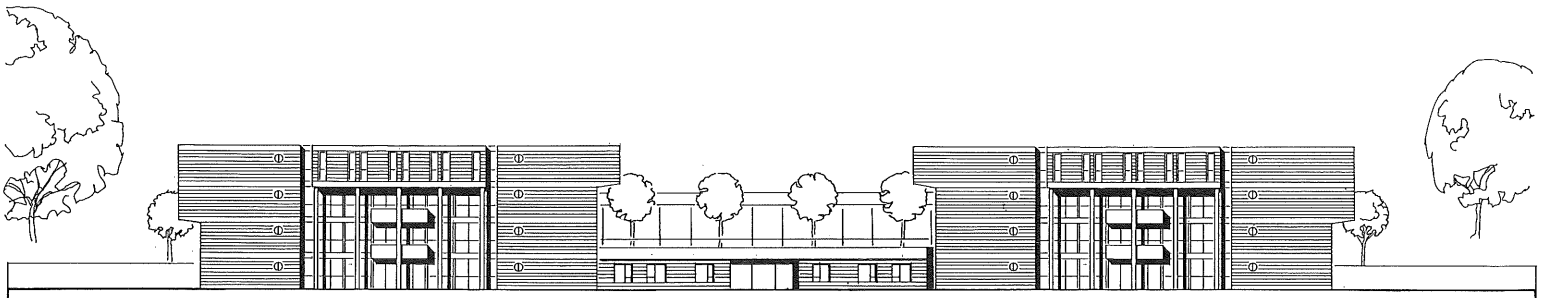

ELEVATION SUR AVENUE DE RHODANIE
(coté Lac)

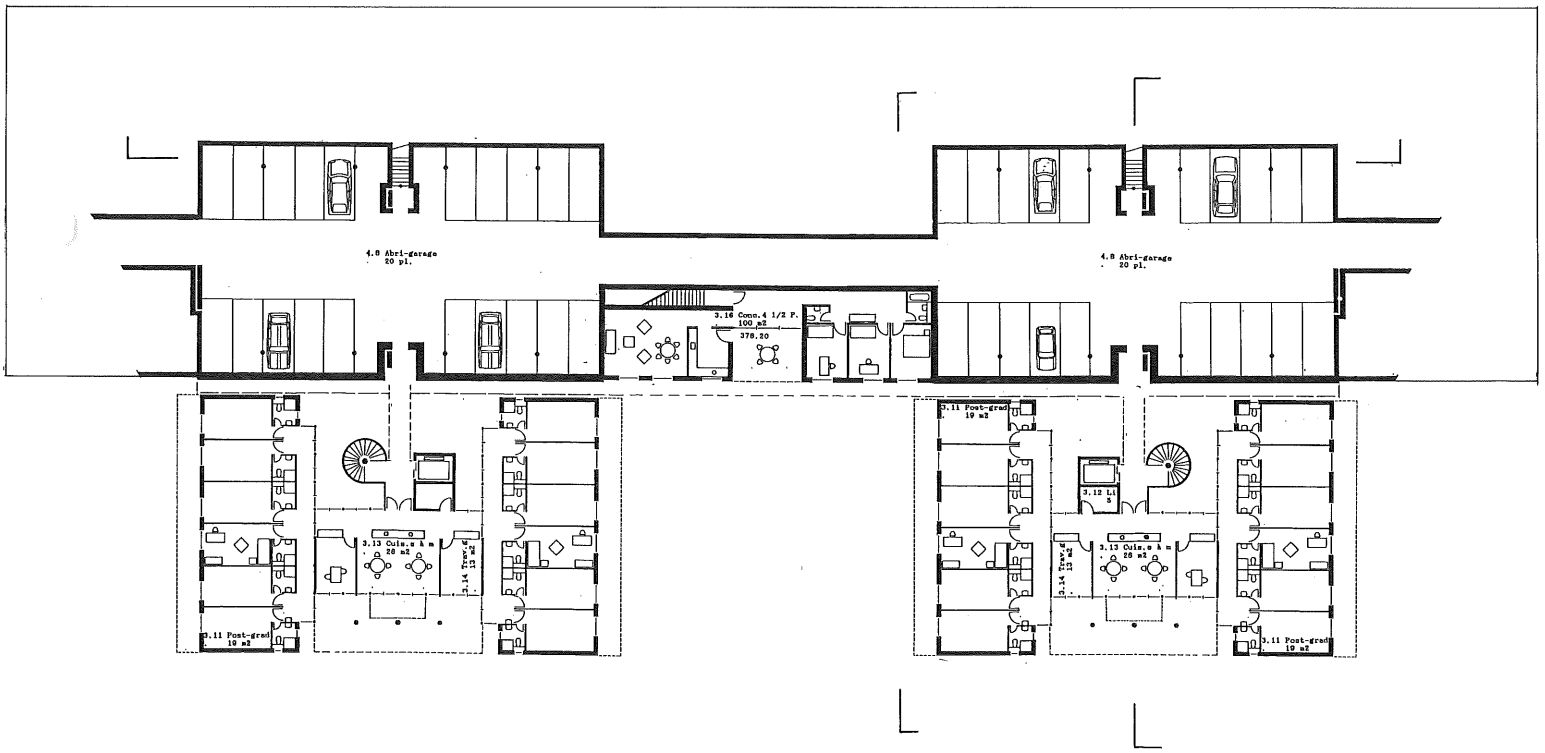

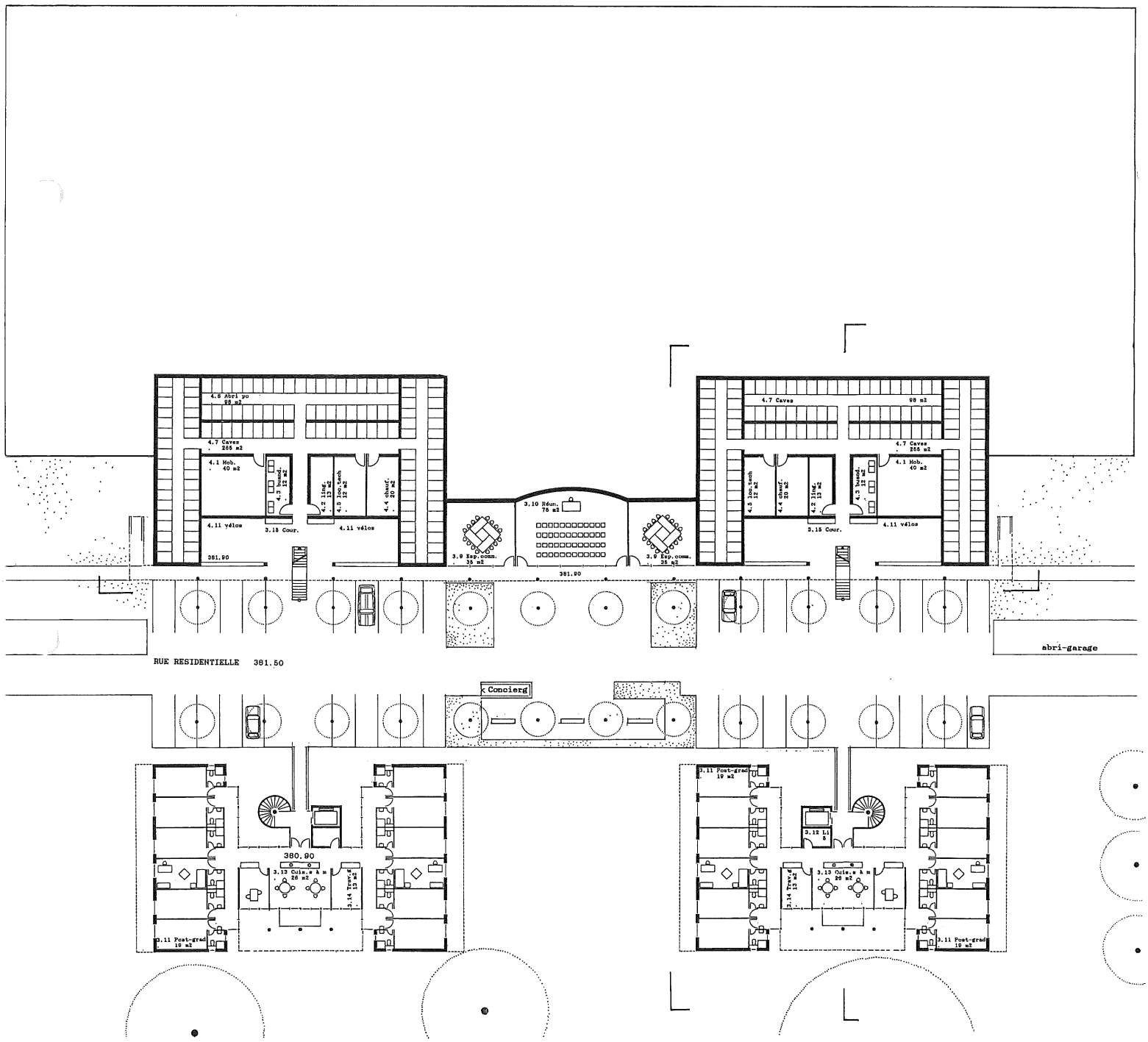
4.6 Abri po 98 m2
4.7 Caves 255 m2
4.1 Mob. 40 m2
4.3 buand. 12 m2
4.2 ling. 13 m2
4.5 loc.tech 12 m2
4.4 chauf. 20 m2
4.11 vélos
3.15 Cour.
381.90
3.10 Réun. 76 m2
3.9 Exp.comm. 35 m2
4.7 Caves 98 m2
4.7 Caves 255 m2
4.1 Mob. 40 m2
4.5 loc.tech 12 m2
4.4 chauf. 20 m2
4.2 ling. 13 m2
4.3 buand. 12 m2
4.11 vélos
3.15 Cour.
abri-garage
RUE RESIDENTIELLE 381.50
Concierg
380.90
3.13 Cuis.s à m 28 m2
3.14 Trav.d 13 m2
3.11 Post-grad 19 m2
3.12 Li 9

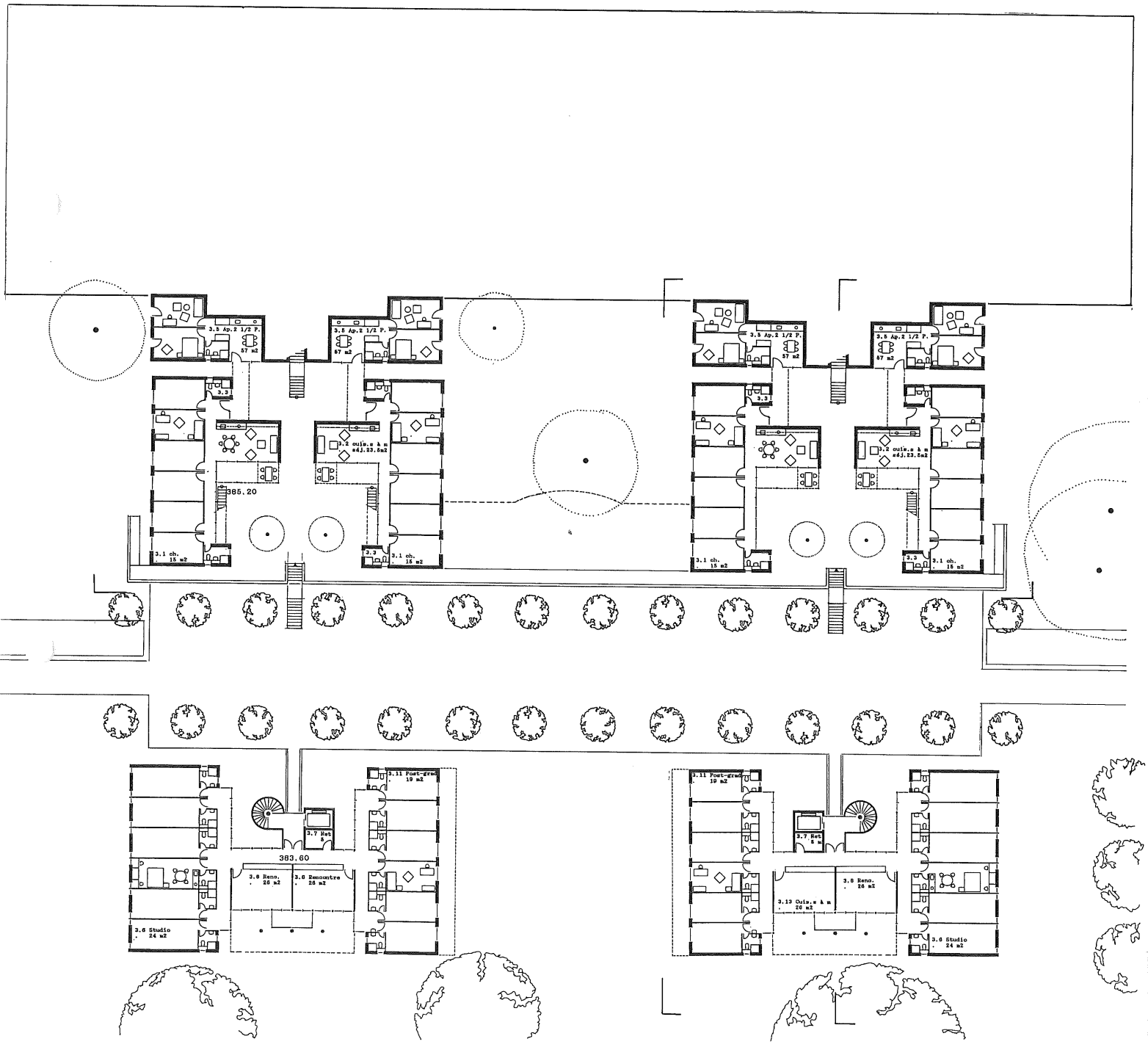
3.5 Ap.2 1/2 P.
57 m2
3.3
3.2 cuis.s à m
séj.23.5m2
385.20
3.1 ch.
15 m2
3.11 Post-grad
19 m2
3.7 Net
5
383.60
3.8 Reno.
26 m2
3.8 Rencontre
26 m2
3.6 Studio
24 m2
3.13 Cuis.s à m
26 m2

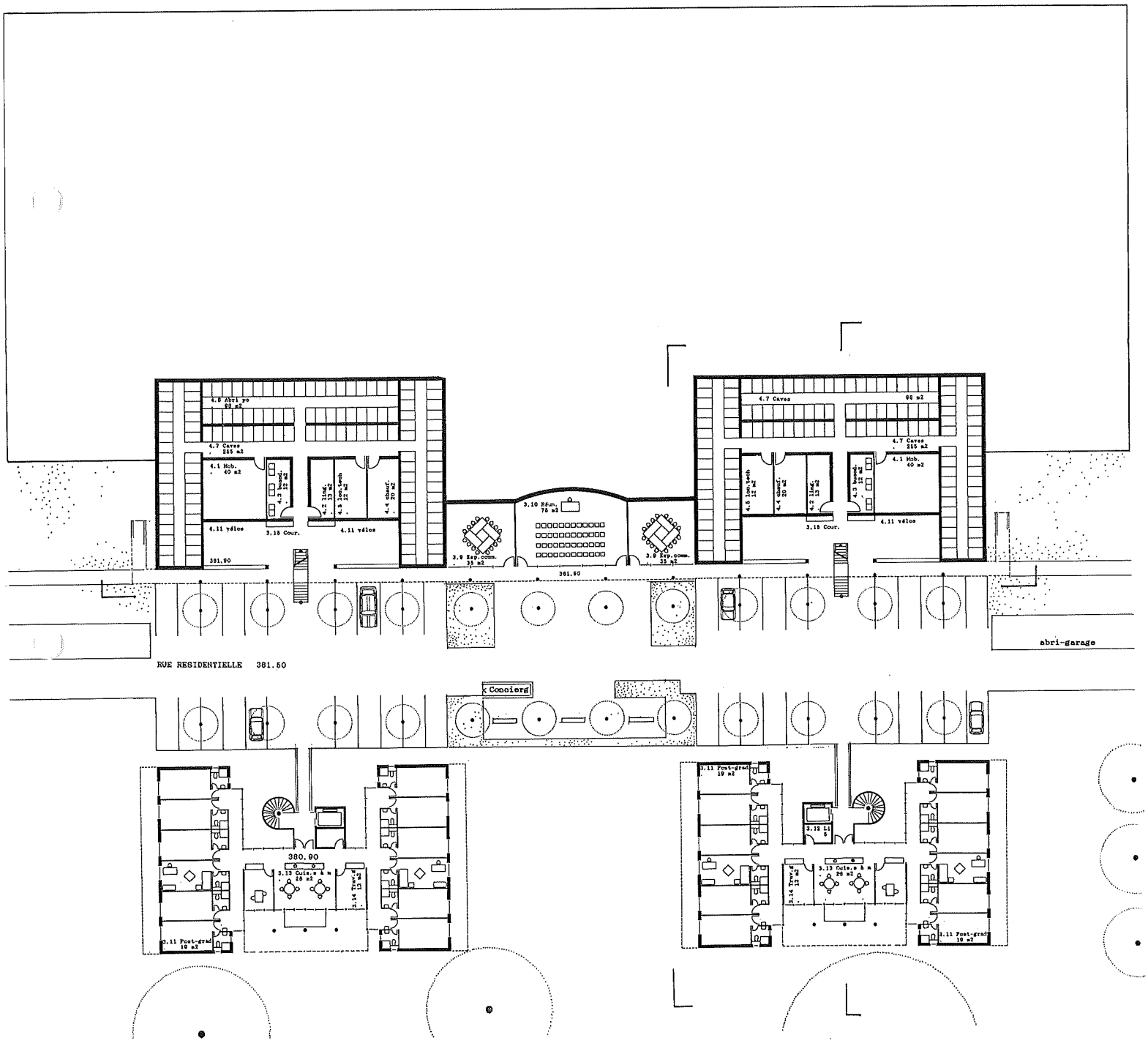
4.6 Abri po
98 m2
4.7 Caves
255 m2
4.1 Mob.
40 m2
4.3 buand.
12 m2
4.2 ling.
13 m2
4.5 loc.tech
12 m2
4.4 chauf.
20 m2
4.11 vélos
3.15 Cour.
4.11 vélos
381.90
3.10 Réun.
75 m2
3.9 Exp.comm.
35 m2
381.90
3.9 Exp.comm.
35 m2
4.7 Caves
98 m2
4.7 Caves
255 m2
4.1 Mob.
40 m2
4.5 loc.tech
12 m2
4.4 chauf.
20 m2
4.2 ling.
13 m2
4.3 buand.
12 m2
3.15 Cour.
4.11 vélos
abri-garage
RUE RESIDENTIELLE 381.50
Concierg
380.90
3.13 Cuis.s à m
26 m2
3.14 Trav.g
13 m2
3.11 Post-grad
19 m2
3.11 Post-grad
19 m2
3.12 Li
5
3.13 Cuis.s à m
26 m2
3.14 Trav.g
13 m2
3.11 Post-grad
19 m2

MAISON D'ETUDIANTS NIVEAU 1

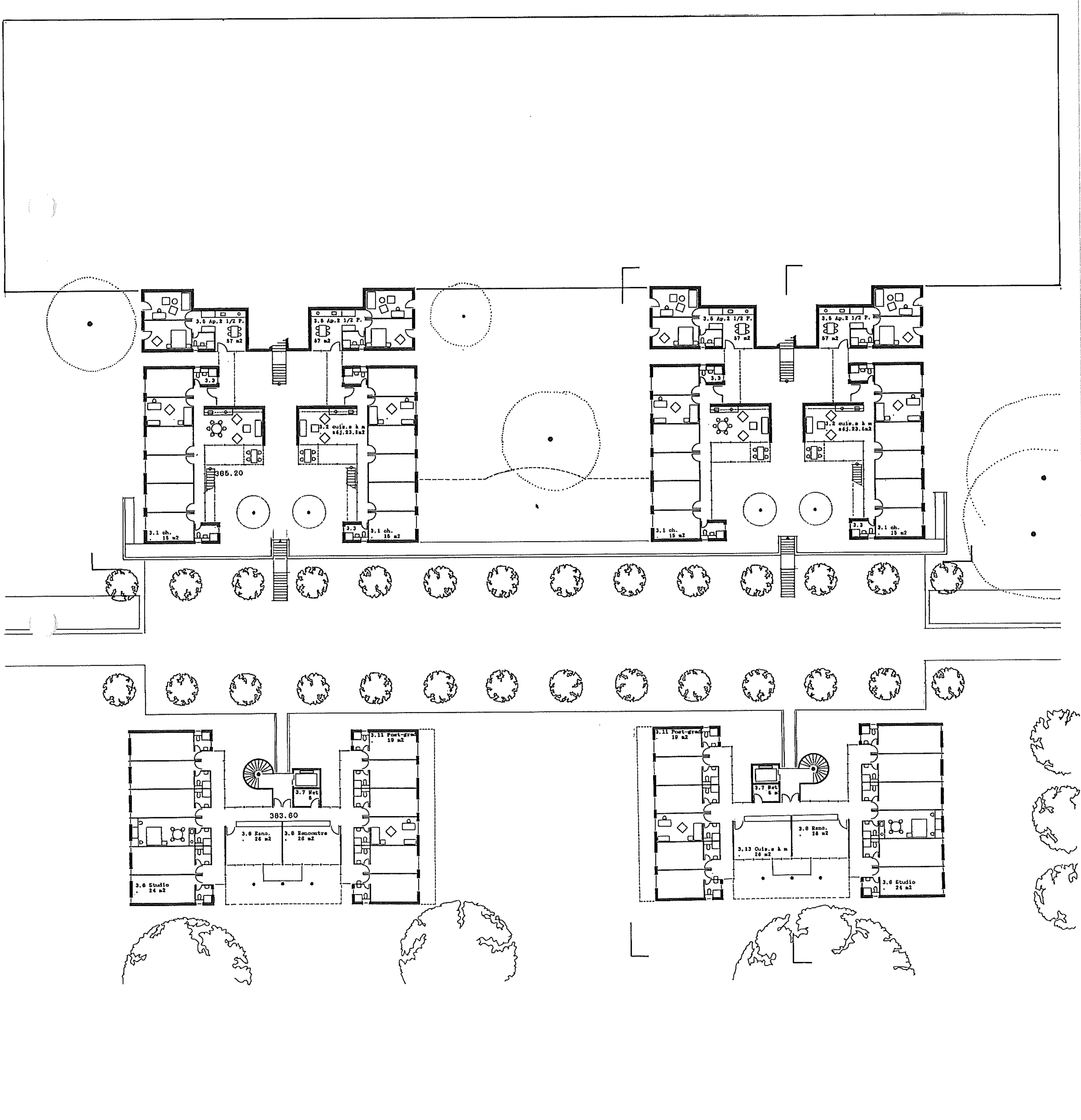

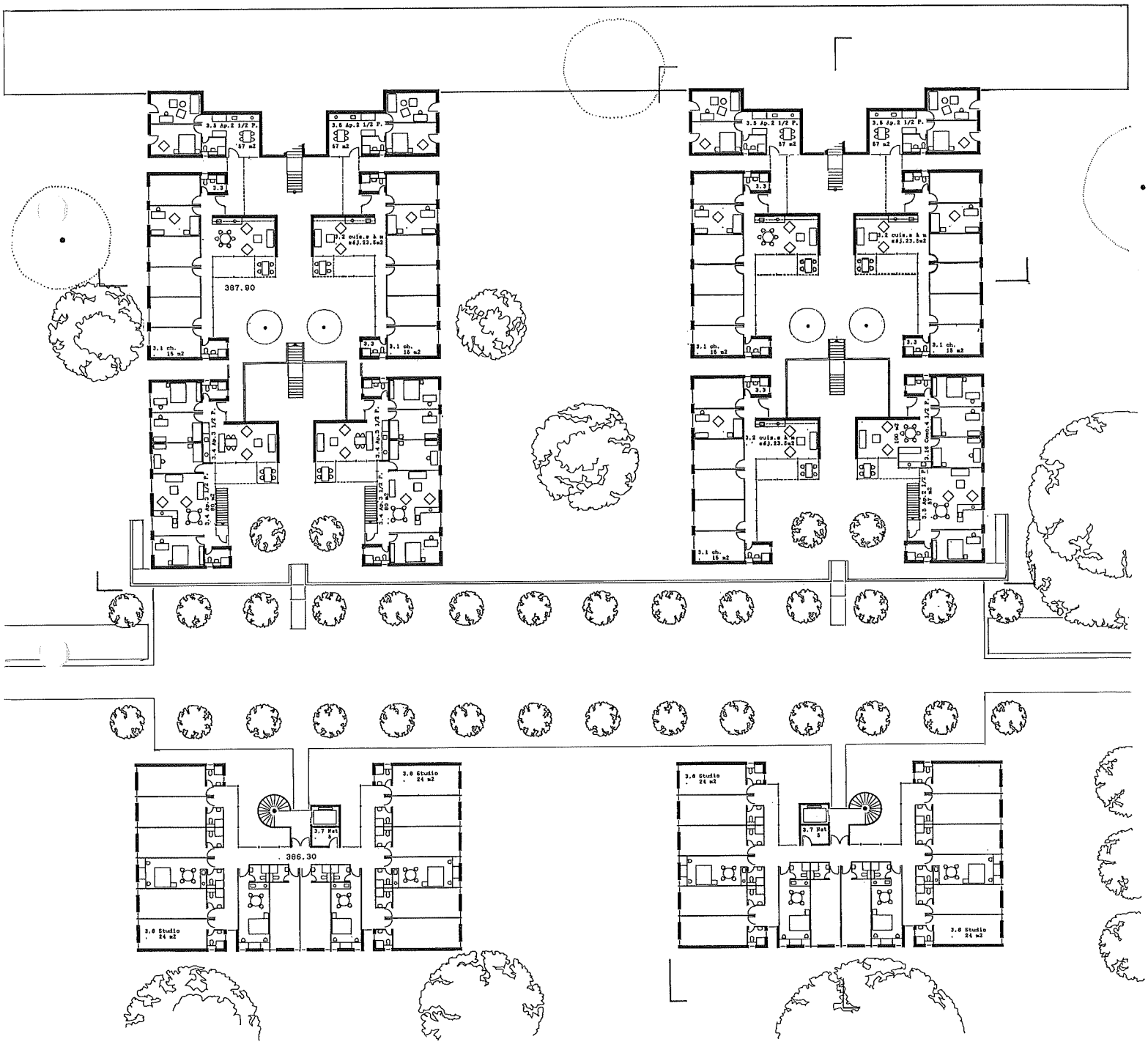
387.90
386.30

22 - LUNIVERT

Paul-Louis TARDIN, Lausanne
Coll. : B. Tardin, J. Pittet

5ème rang
4ème prix

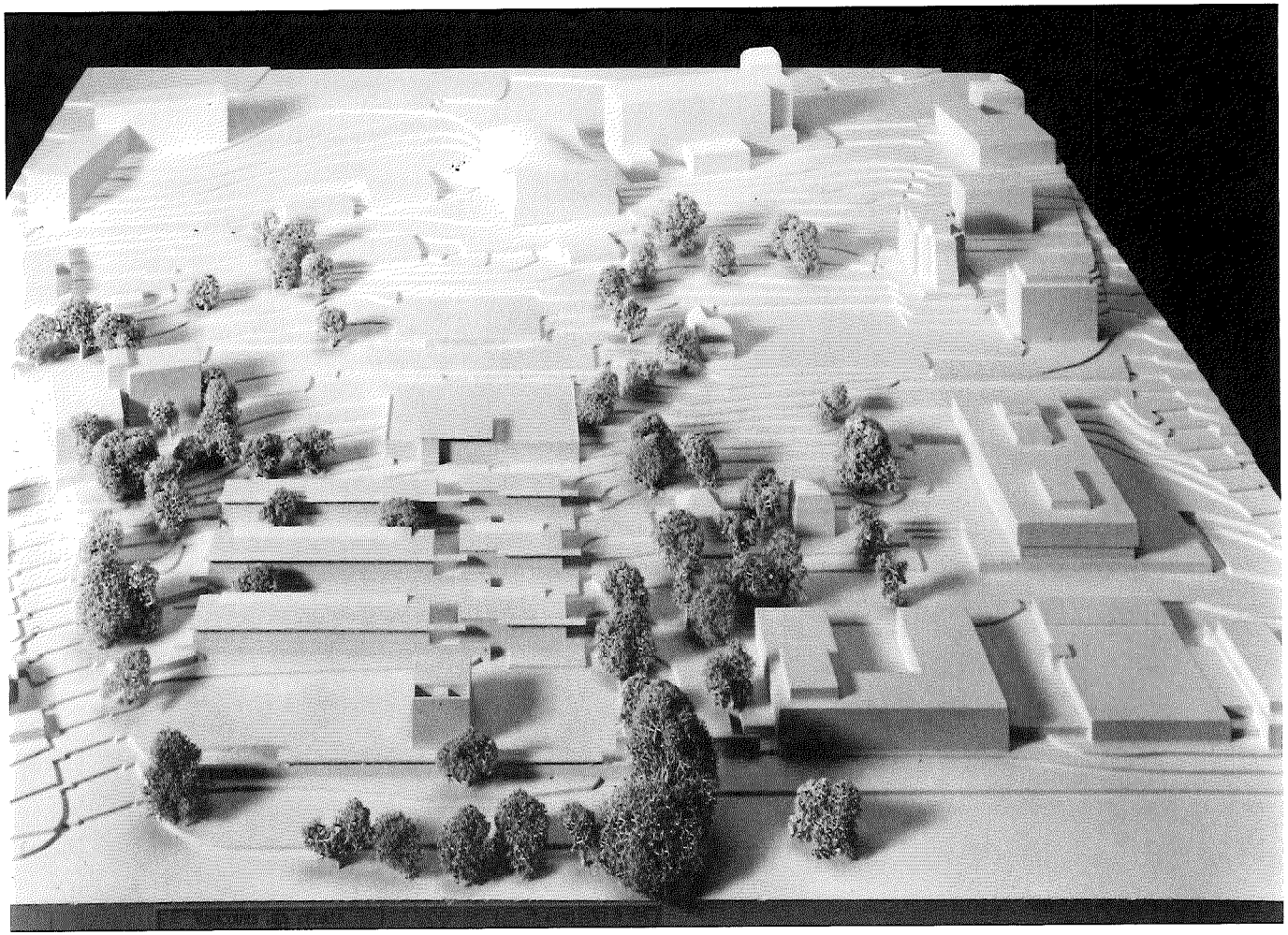

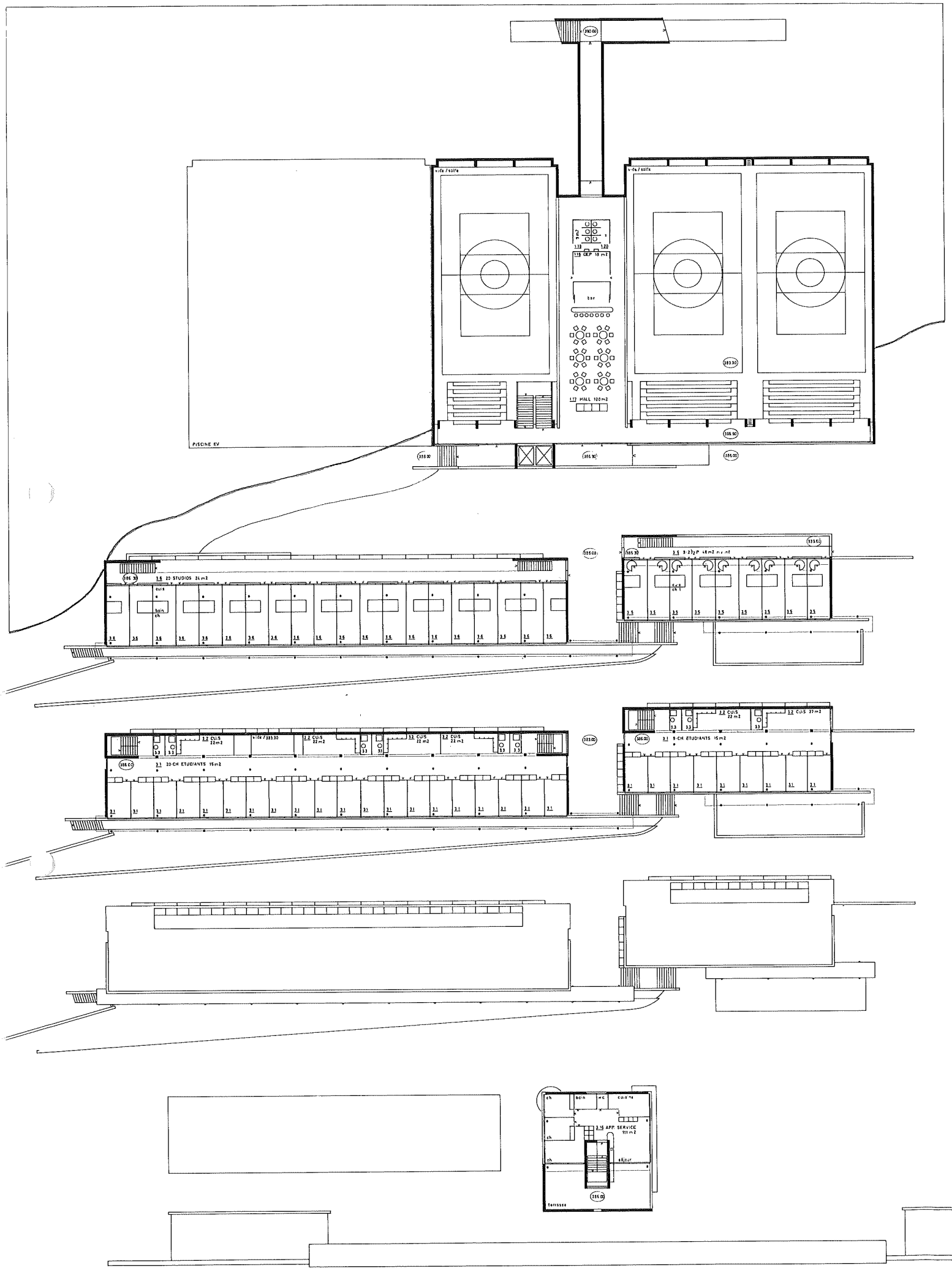

NIVEAU +3

CONCOURS DES CEDRES

" LUNIVERT "

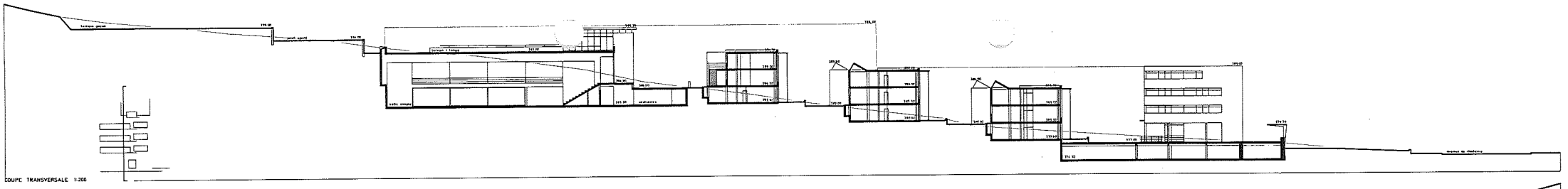

COUPE TRANSVERSALE 1:200

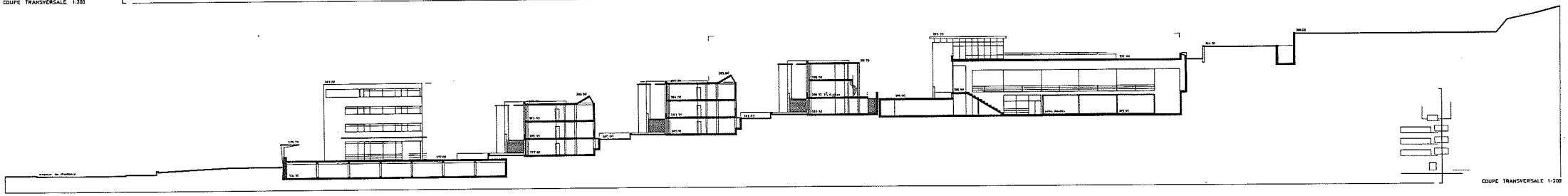

COUPE TRANSVERSALE 1:200

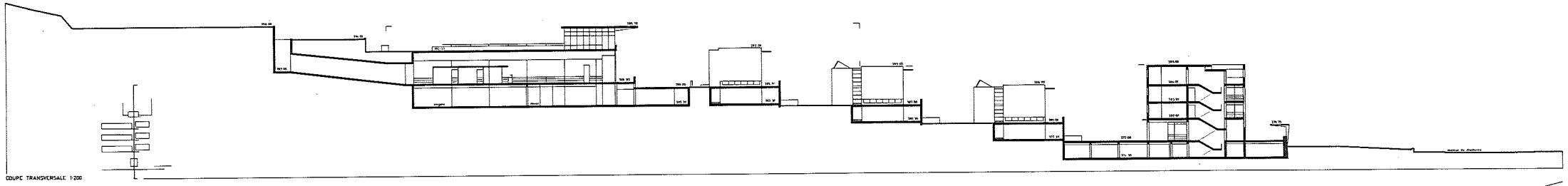

COUPE TRANSVERSALE 1:200

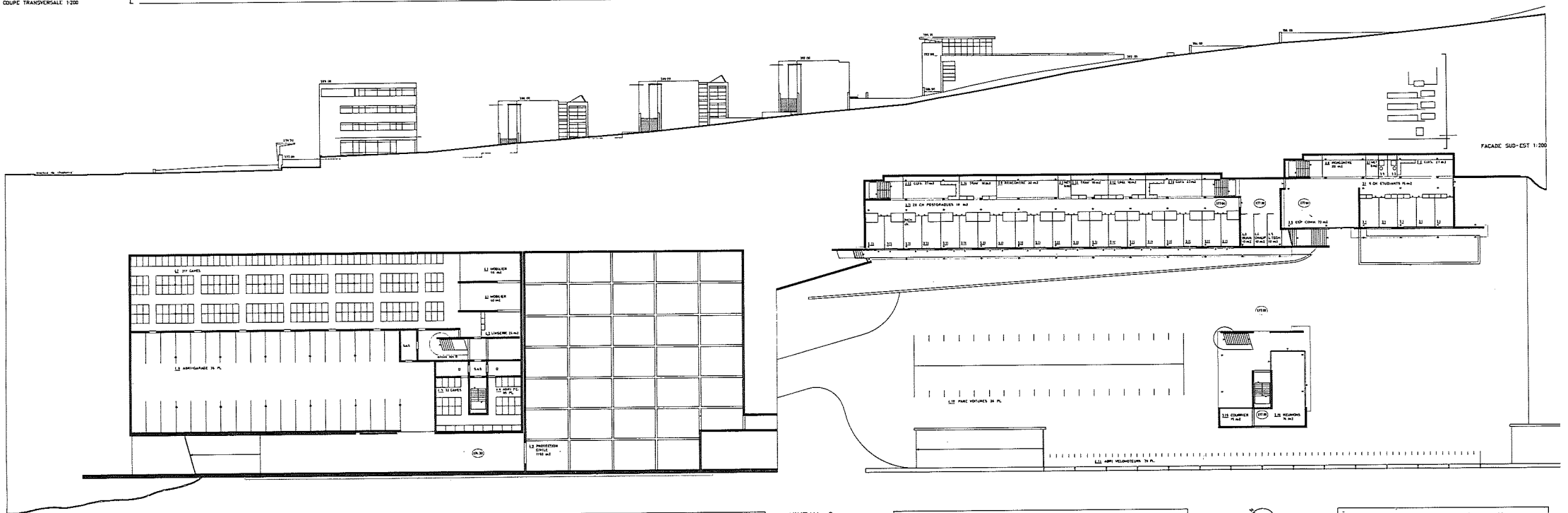

FACADE SUD-EST 1:200

NIVEAU -1

CONCOURS DES CEDRES

" LUNIVERT "

NIVEAU 0

CONCOURS DES CEDRES

" LUNIVERT "

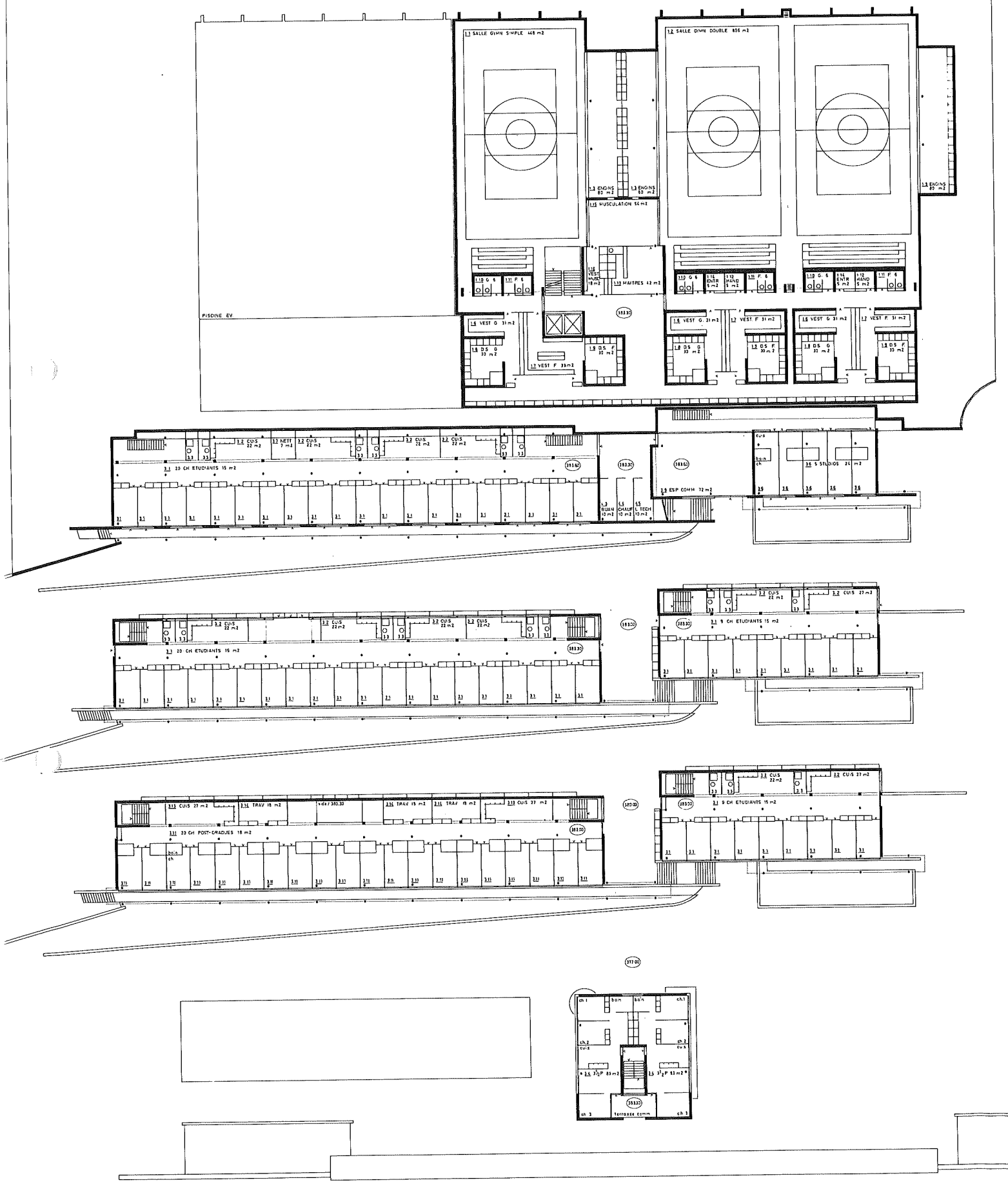

NIVEAU +2

CONCOURS DES CEDRES

" LUNIVERT "

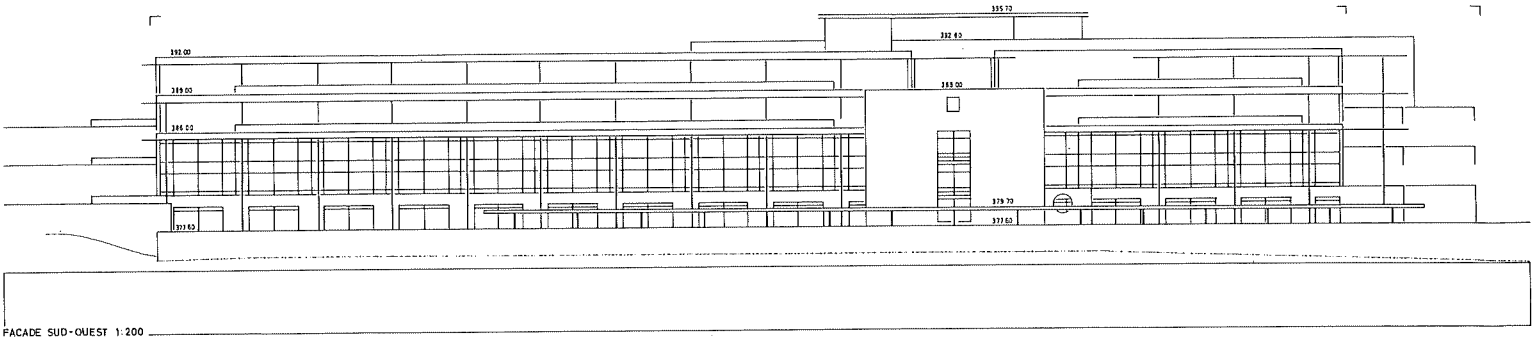

FACADE SUD-OUEST 1:200

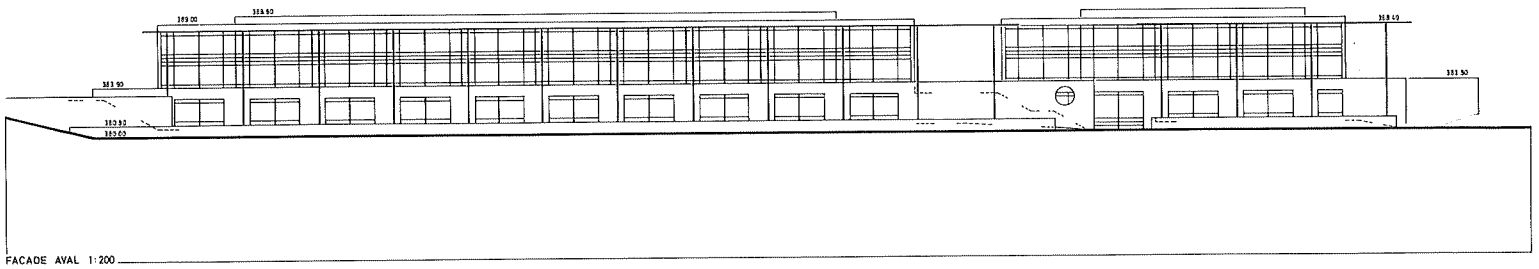

FACADE AVAL 1:200

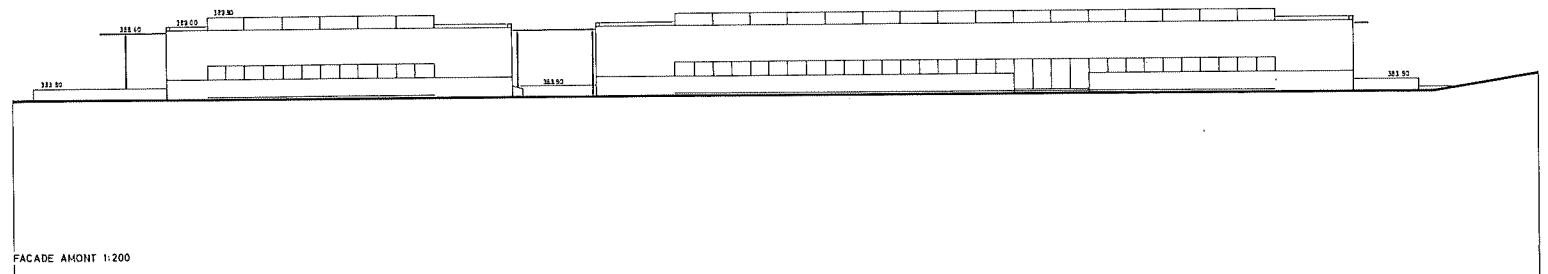

FACADE AMONT 1:200

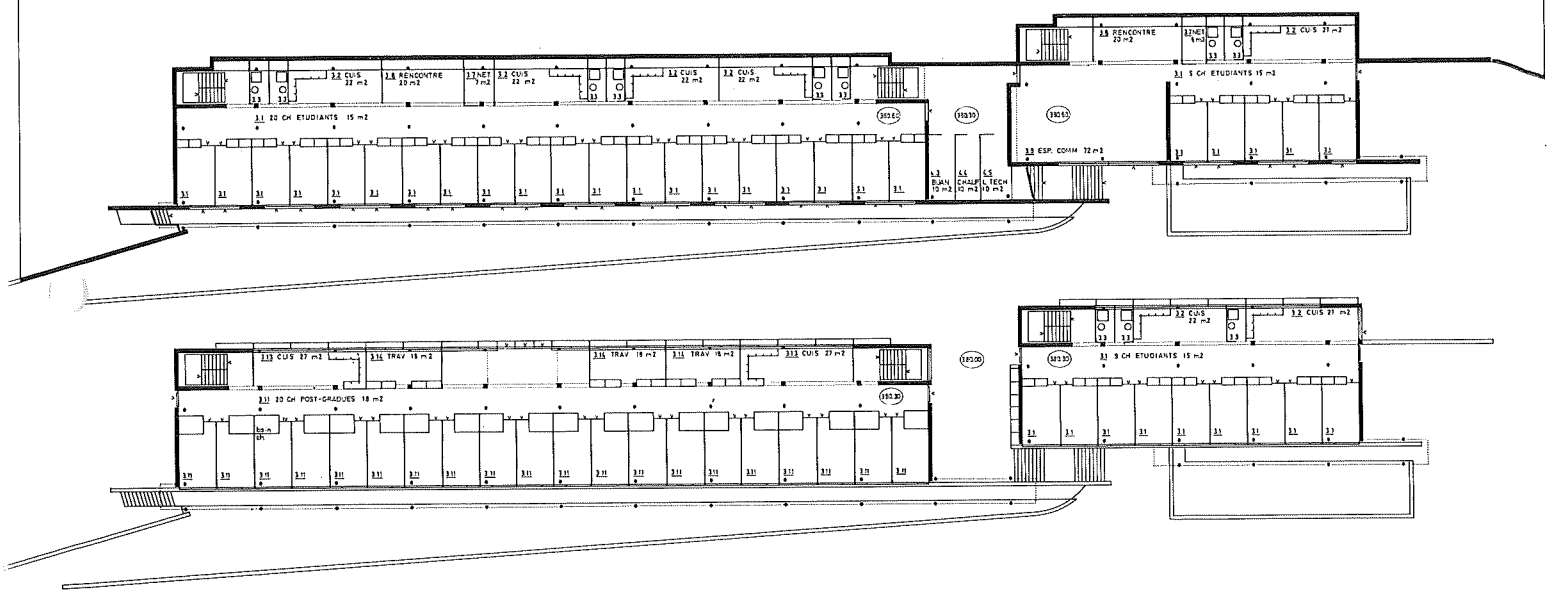

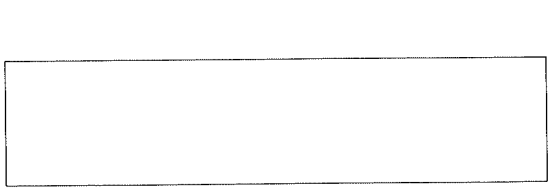

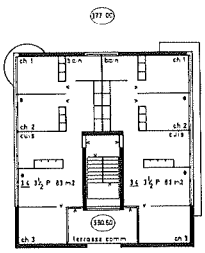

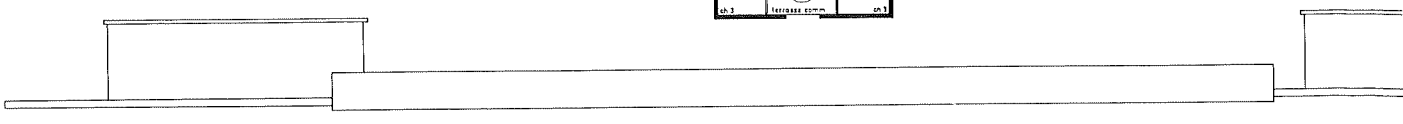

NIVEAU +1

0 1 2 5 10

CONCOURS DES CEDRES

" LUNIVERT "

No 1 - PEKIN

Lauro LEPORI, Lausanne
Coll. : J. Steinfels

6ème rang
5ème prix

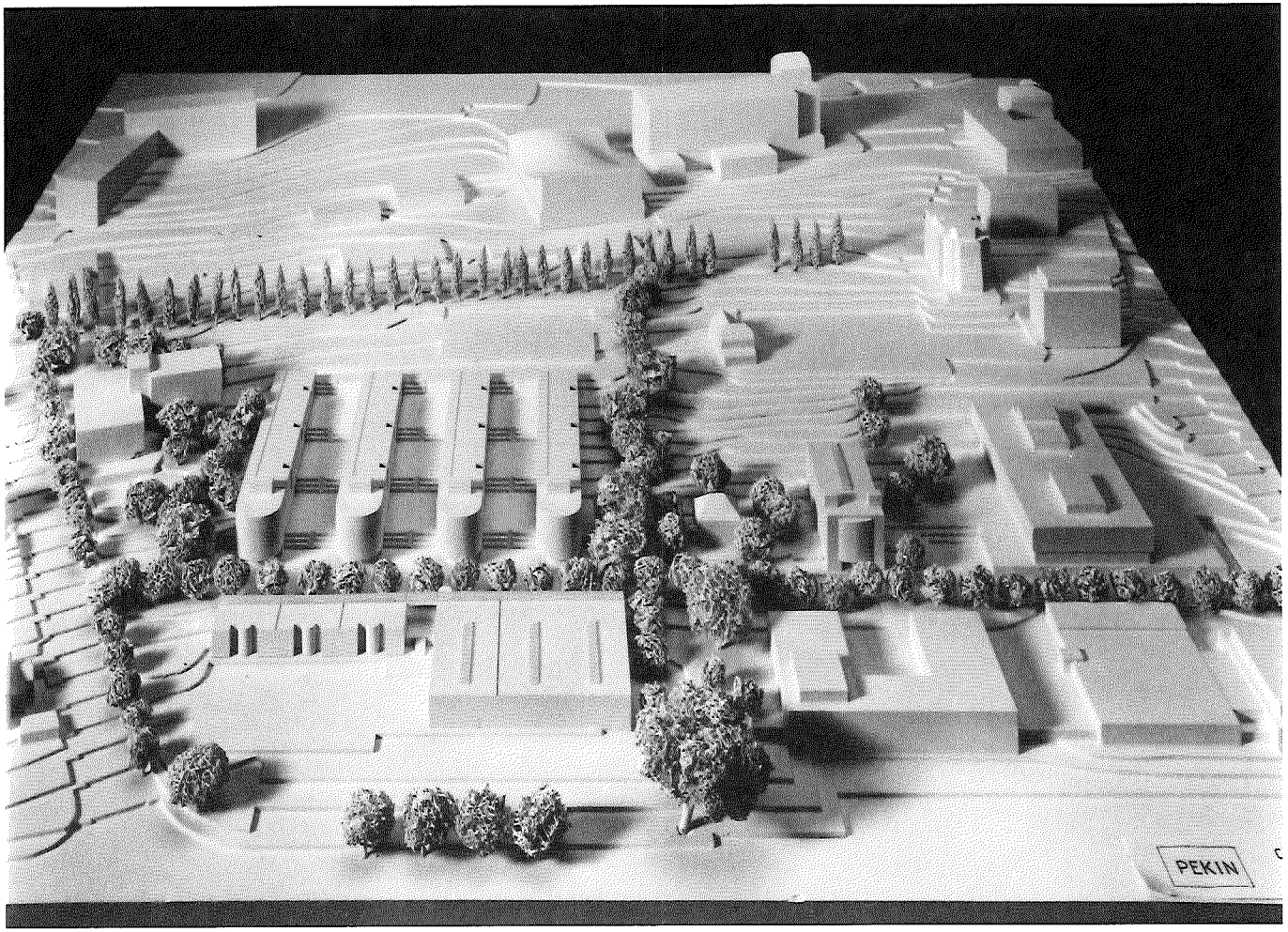

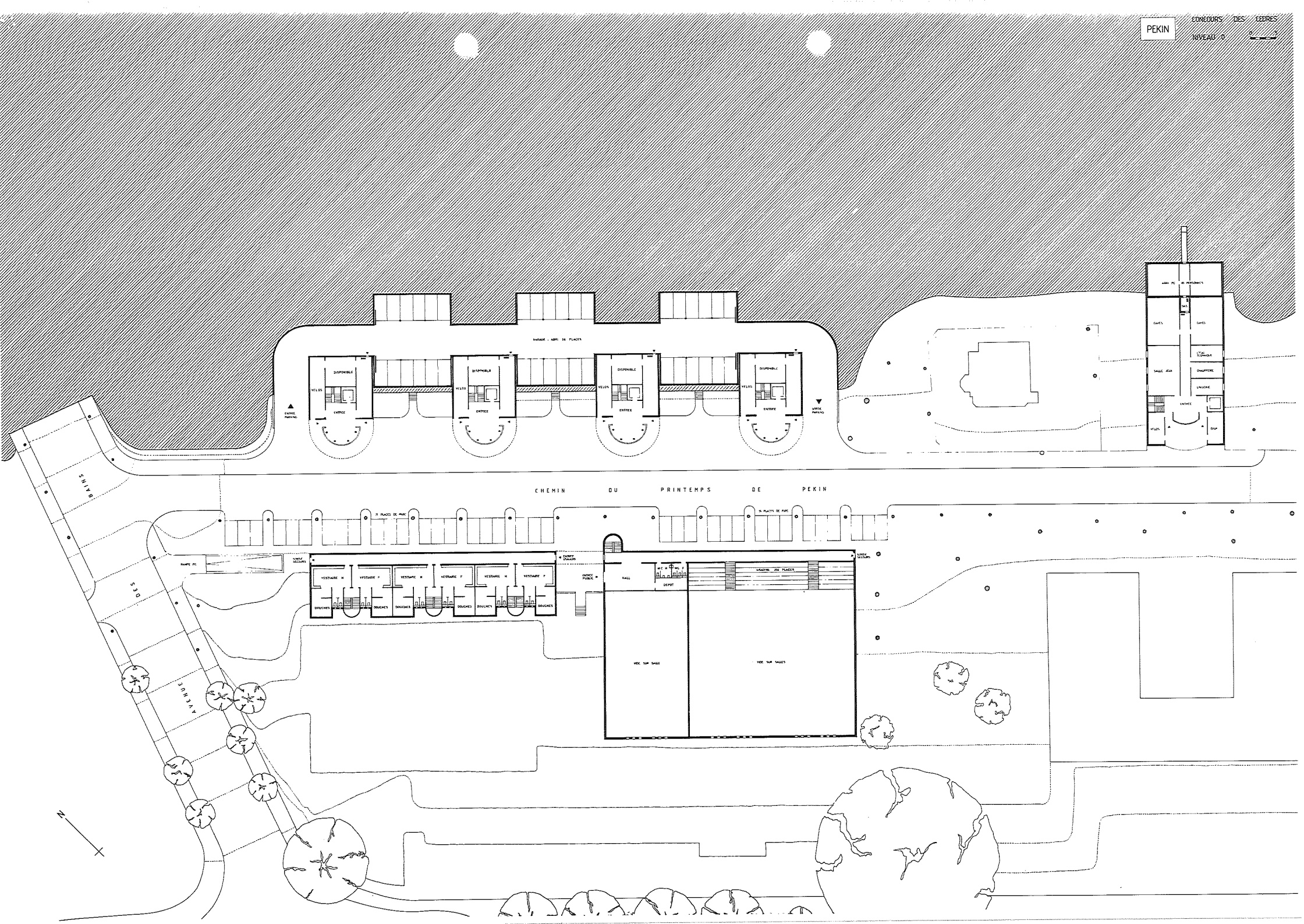
PEKIN
CONCOURS DES CEDRES
NIVEAU 0
GARAGE - ABRI 36 PLACES
DISPONIBLE
VELOS
ENTREE
ENTREE PARKING
SORTIE PARKING
ABRI PC 60 PERSONNES
CAVES
SAS
SALLE JEUX
CHAUFFERIE
LINGERIE
ENTREE
VELOS
DISP
CHEMIN DU PRINTEMPS DE PEKIN
11 PLACES DE PARC
RAMPE PC
SORTIE SECOURS
VESTIAIRE H
VESTIAIRE F
DOUCHES
ENTREE VISITEURS
ENTREE PUBLIC
HALL
W.C. H
W.C. F
DEPOT
GRADINS 250 PLACES
VIDE SUR SALLE
BAINS
DES
AVENUE
N

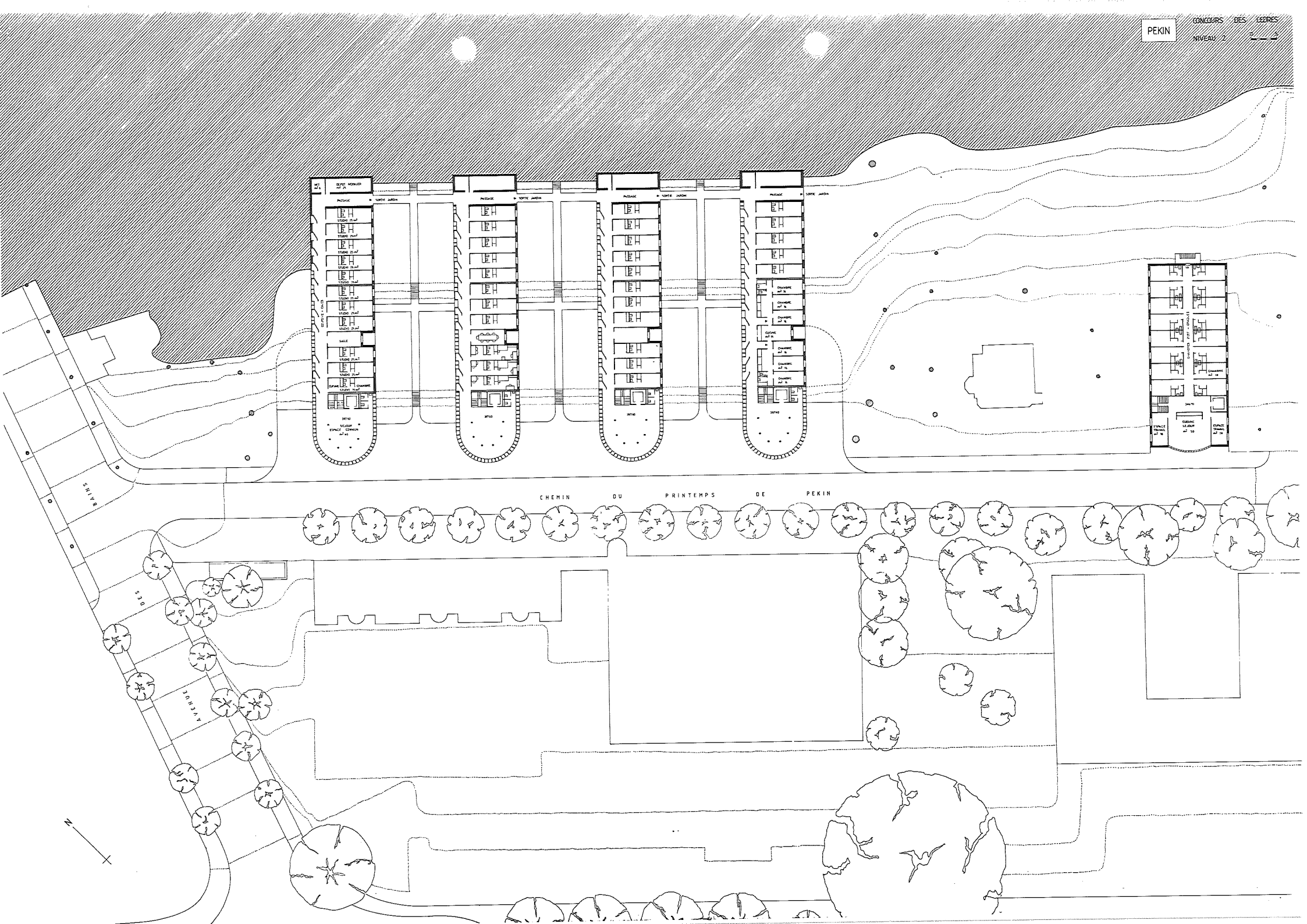
PEKIN
CONCOURS DES CEDRES
NIVEAU 2
CHEMIN DU PRINTEMPS DE PEKIN
AVENUE DES PINS
N

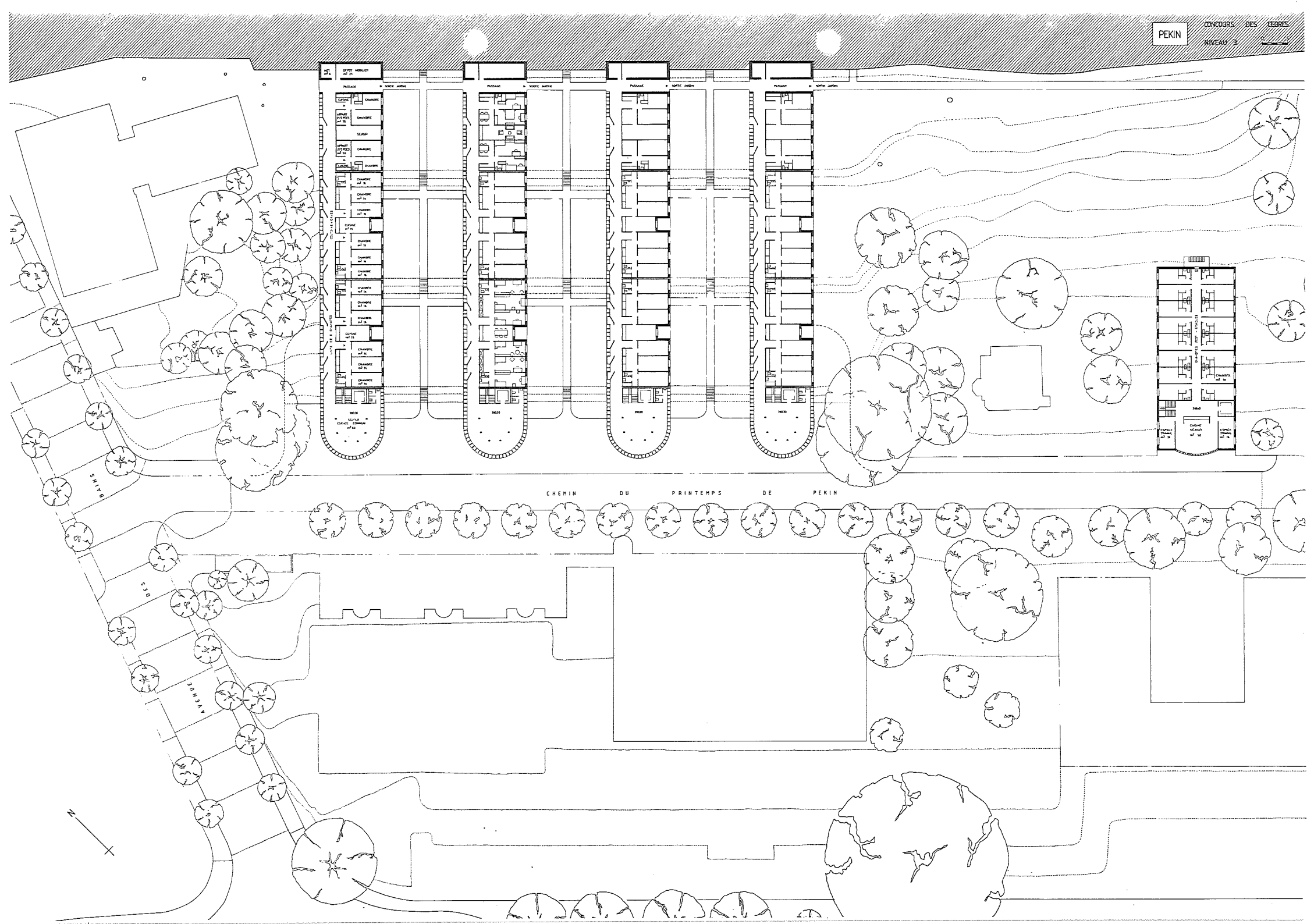
PEKIN
CONCOURS DES CEDRES
NIVEAU 3
CHEMIN DU PRINTEMPS DE PEKIN
AVENUE DES BEAUX
N

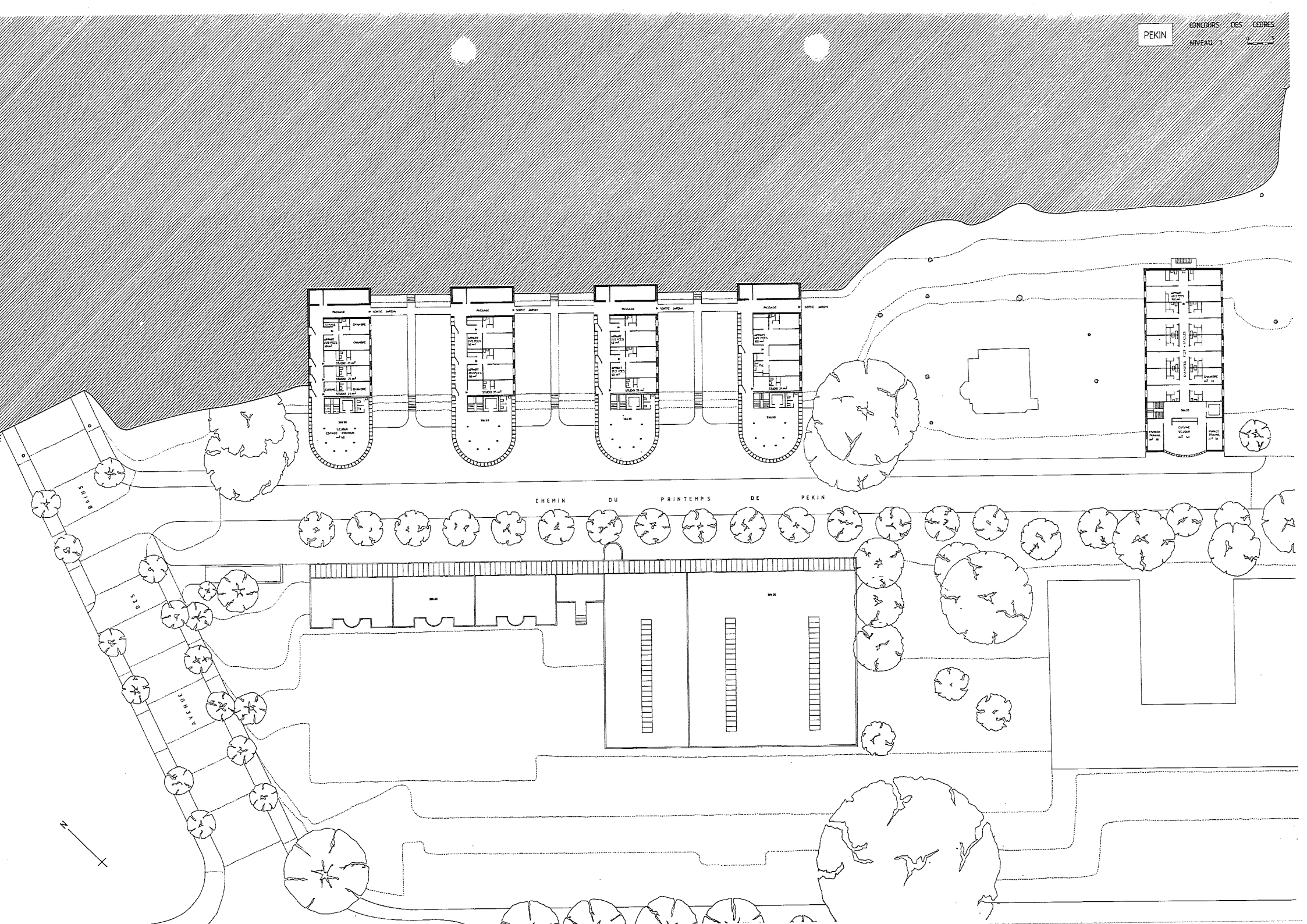
PEKIN
CONCOURS DES CEDRES
NIVEAU 1
0 2
CHEMIN DU PRINTEMPS DE PEKIN
BAINS
DES
AVENUE
N

PEKIN

CONCOURS DES CEDRES

COUPES / FACADES 0 5

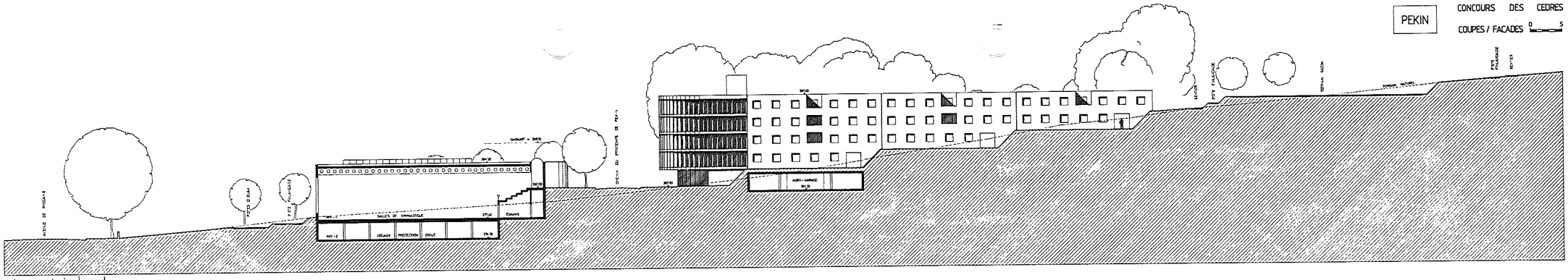

FACADE CHAMBRES / COUPE SALLES DE GYMNASTIQUE

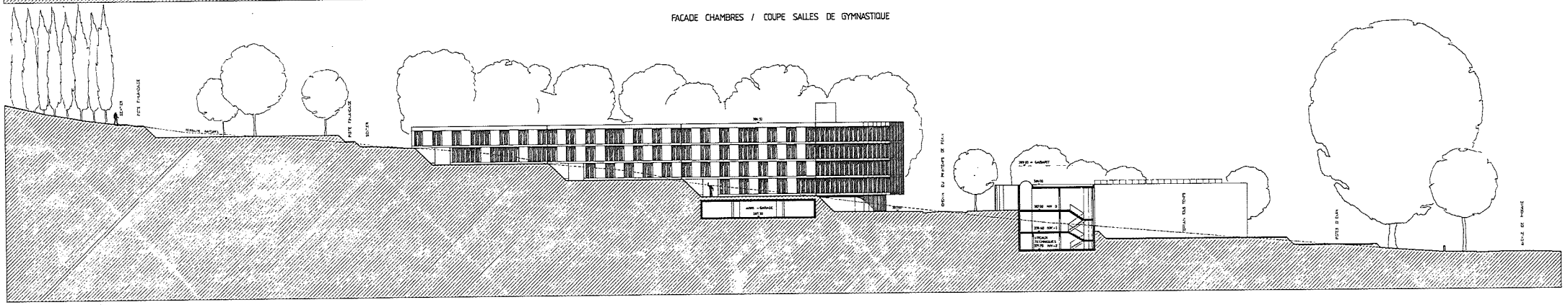

FACADE COURSIVE / COUPE VESTIAIRES

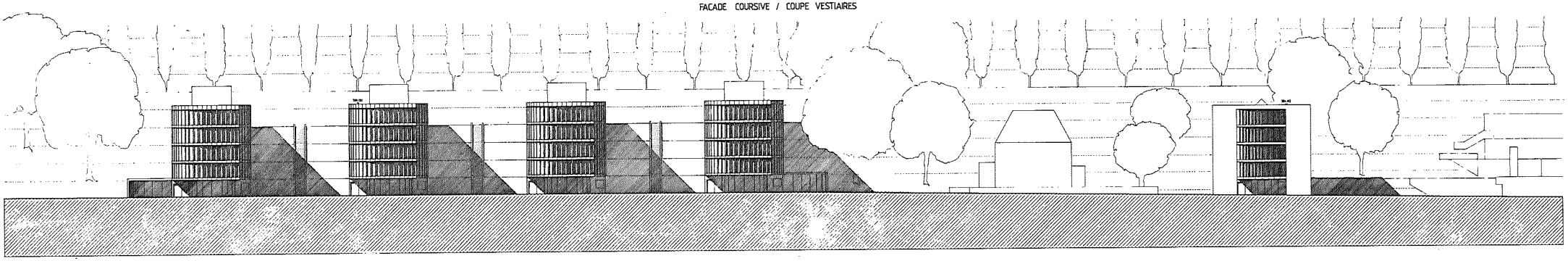

FACADE LAC

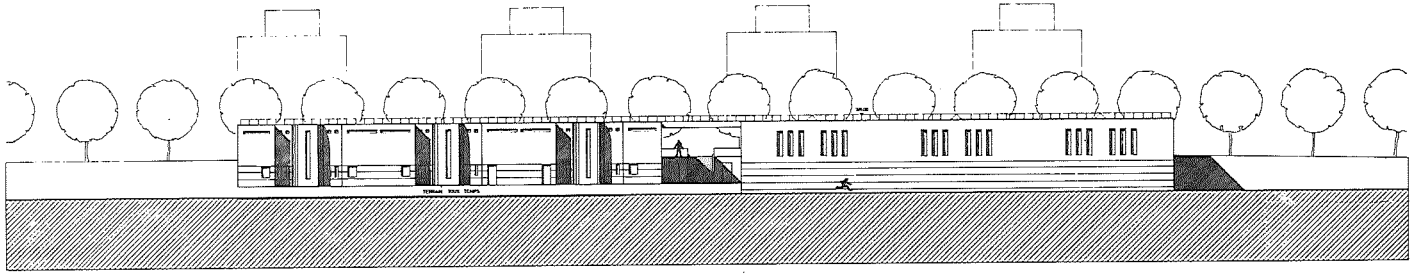

FACADE SALLES DE GYMNASTIQUE / VESTIAIRES

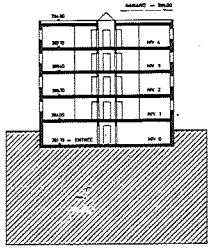

COUPE TRANSVERSALE POST-GRADUES

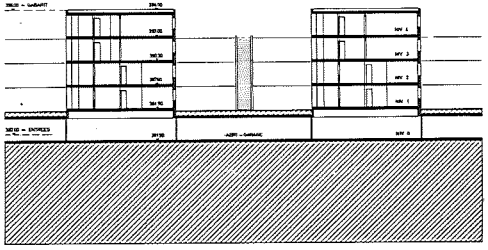

COUPE TRANSVERSALE TYPE

No 31 - LES BARRES PARALLELES

Collectif d'architectes
M. BARTHASSAT, M. BRUNN, C. BUTTY, J. MENOUD, Carouge

7ème rang
6ème prix

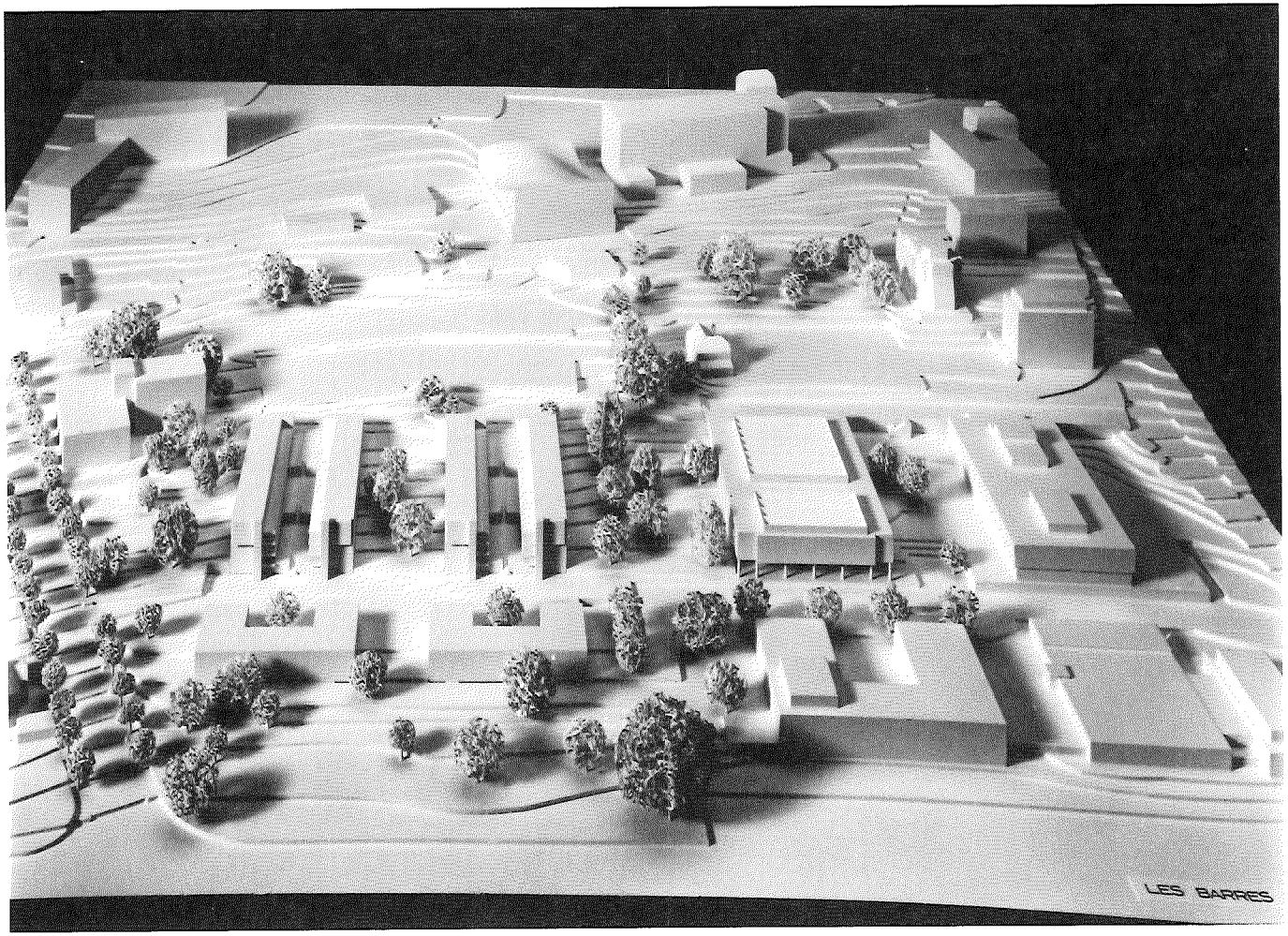

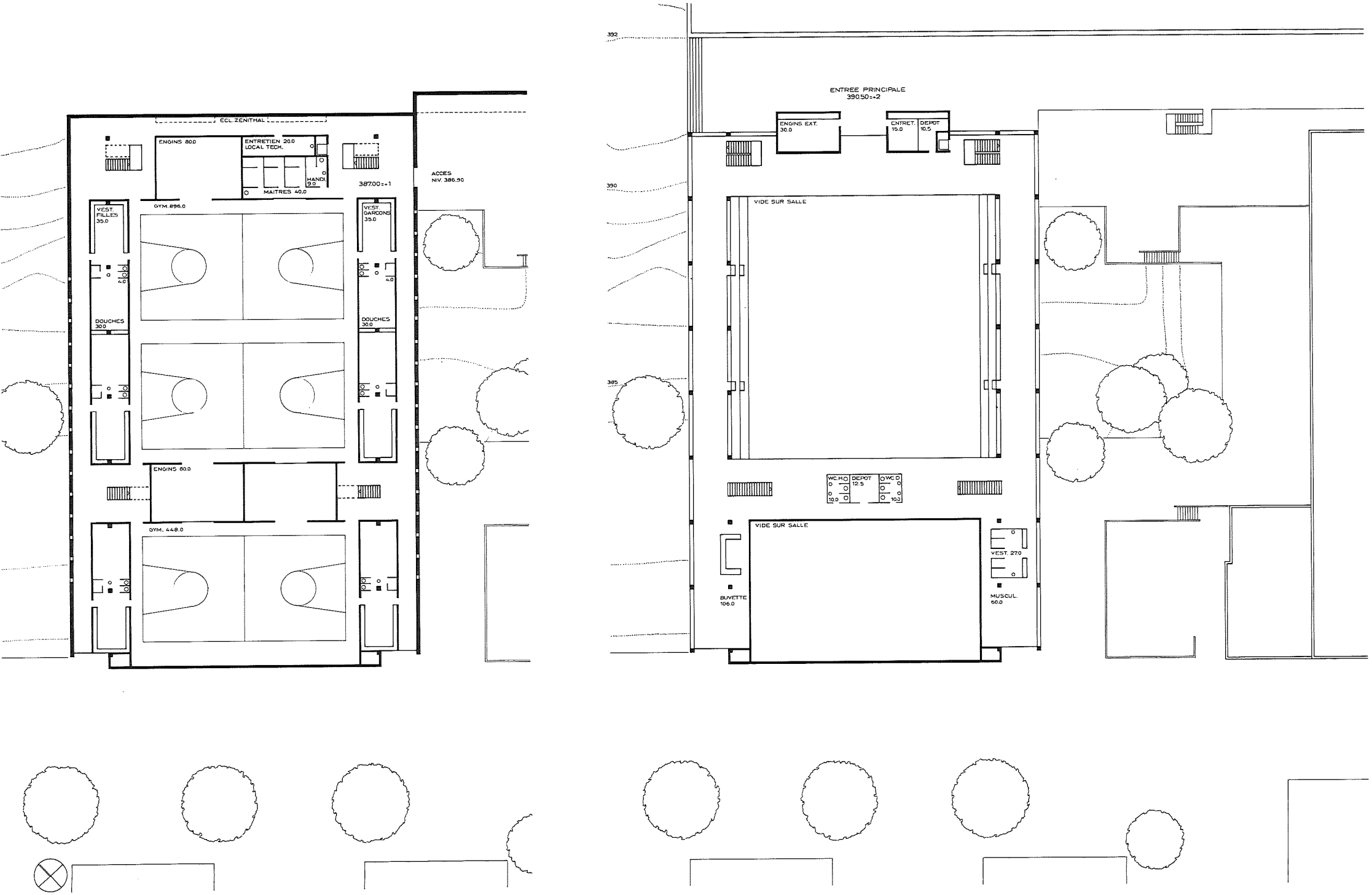
ECL ZENITHAL
ENGINS 80.0
ENTRETIEN 20.0
LOCAL TECH.
HANDI. 9.0
MAITRES 40.0
387.00=+1
ACCES
NIV. 386.90
GYM. 896.0
VEST. FILLES 35.0
VEST. GARCONS 35.0
4.0
DOUCHES 30.0
ENGINS 80.0
GYM. 448.0
392
390
385
ENTREE PRINCIPALE
390.50=+2
ENGINS EXT. 30.0
CNTRET. 15.0
DEPOT 10.5
VIDE SUR SALLE
WC.H.O 10.0
DEPOT 12.5
WC.D 10.0
VIDE SUR SALLE
VEST. 27.0
BUVETTE 106.0
MUSCUL. 60.0

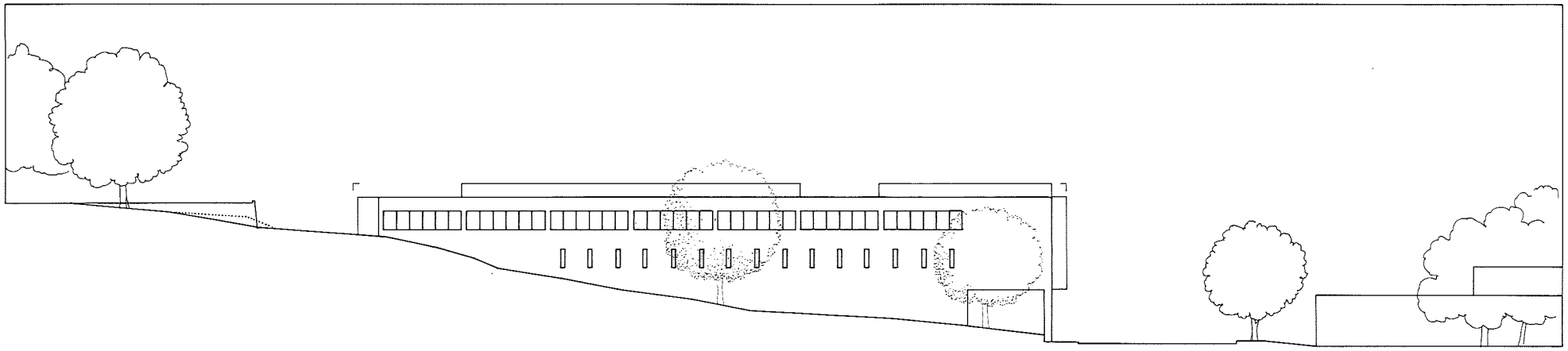

ELEVATION NORD OUEST

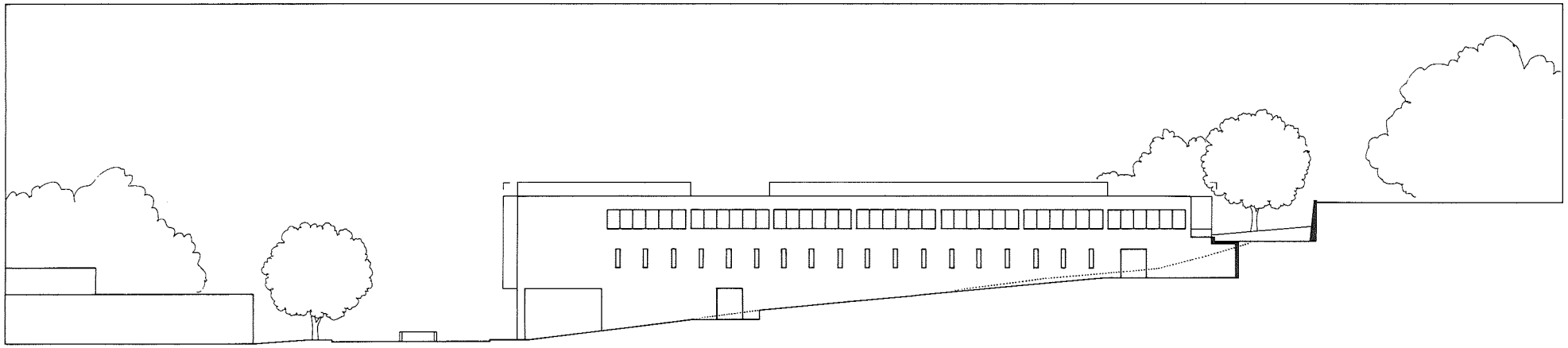

ELEVATION EST

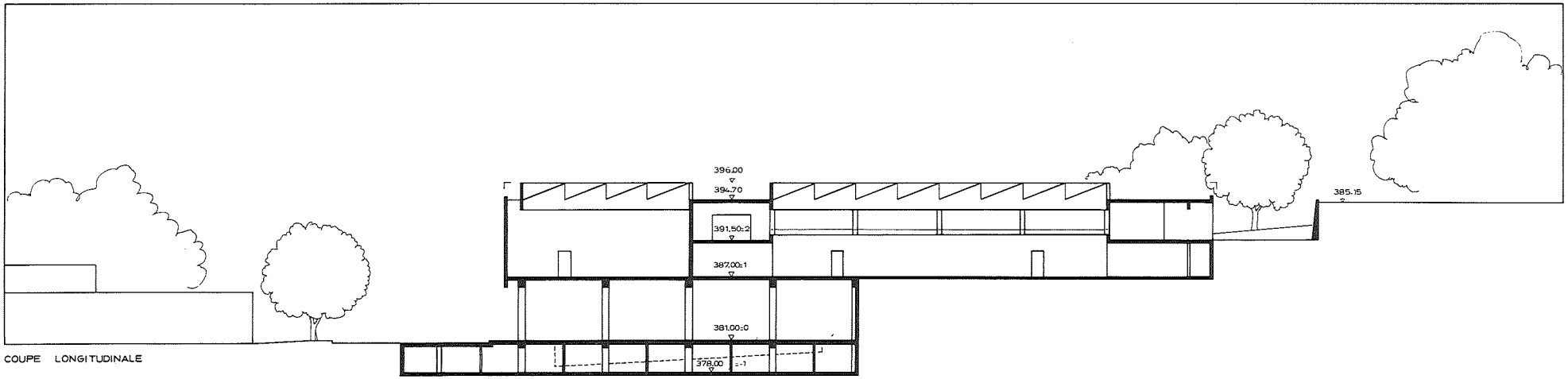

COUPE LONGITUDINALE

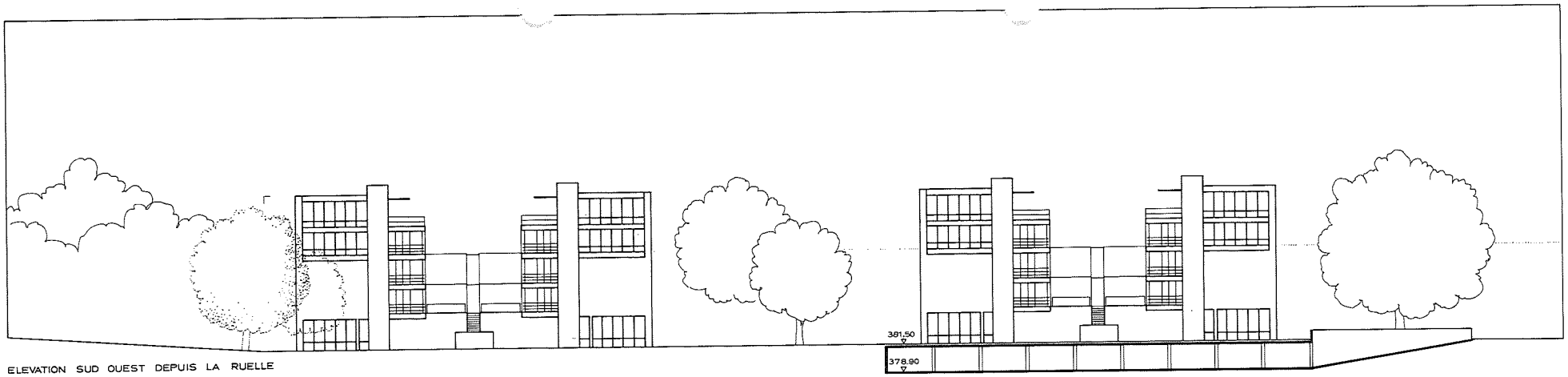

ELEVATION SUD OUEST DEPUIS LA RUELLE

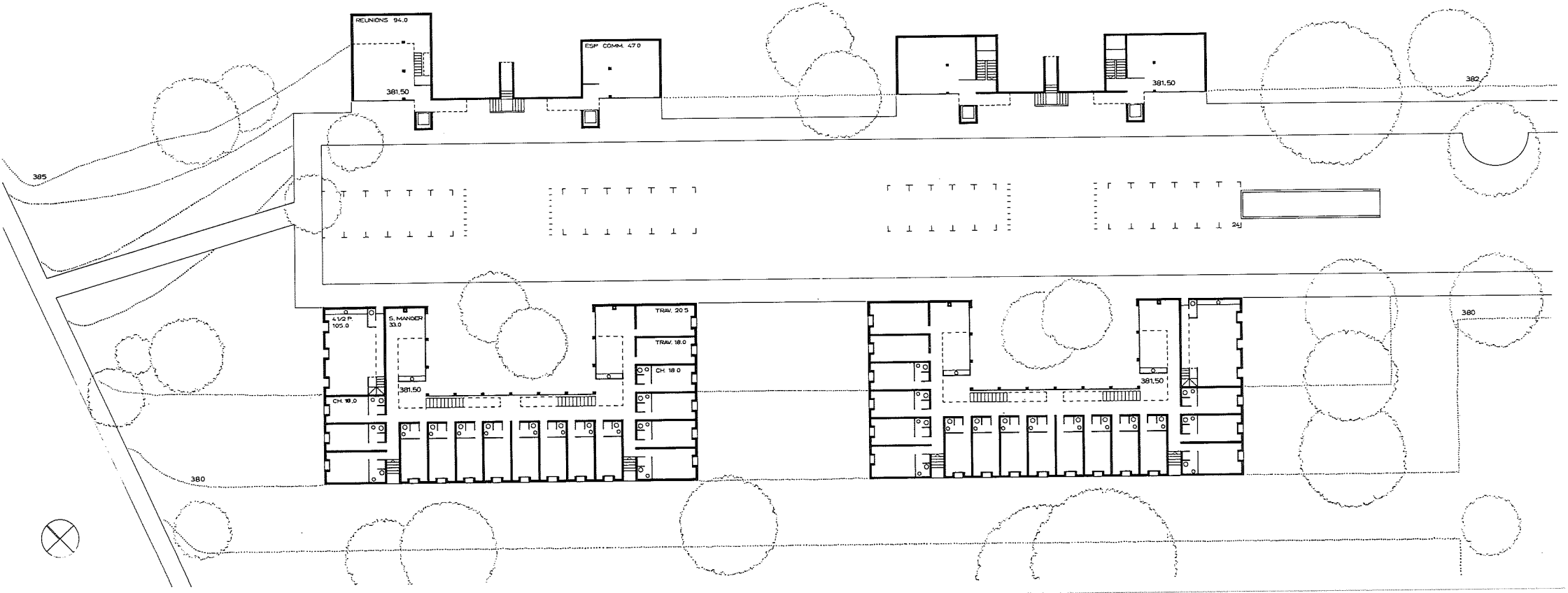

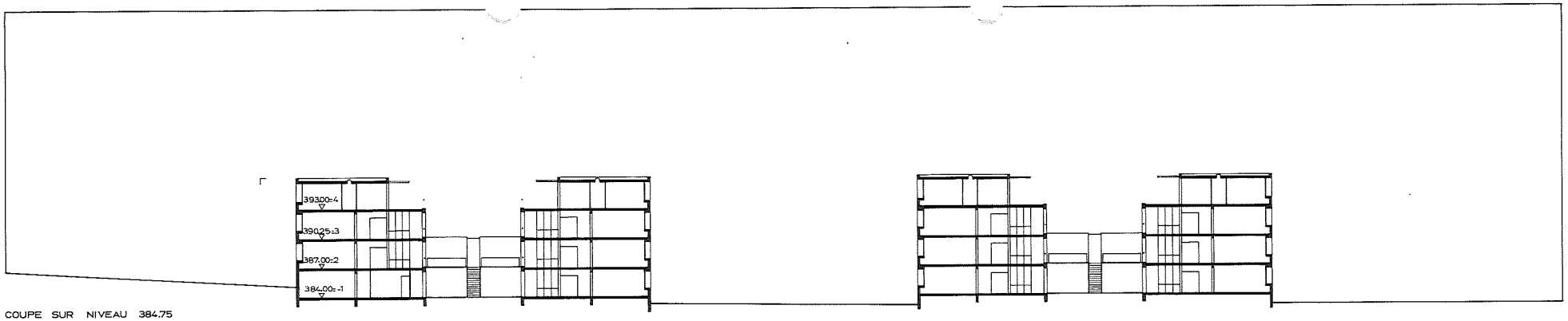

COUPE SUR NIVEAU 384.75

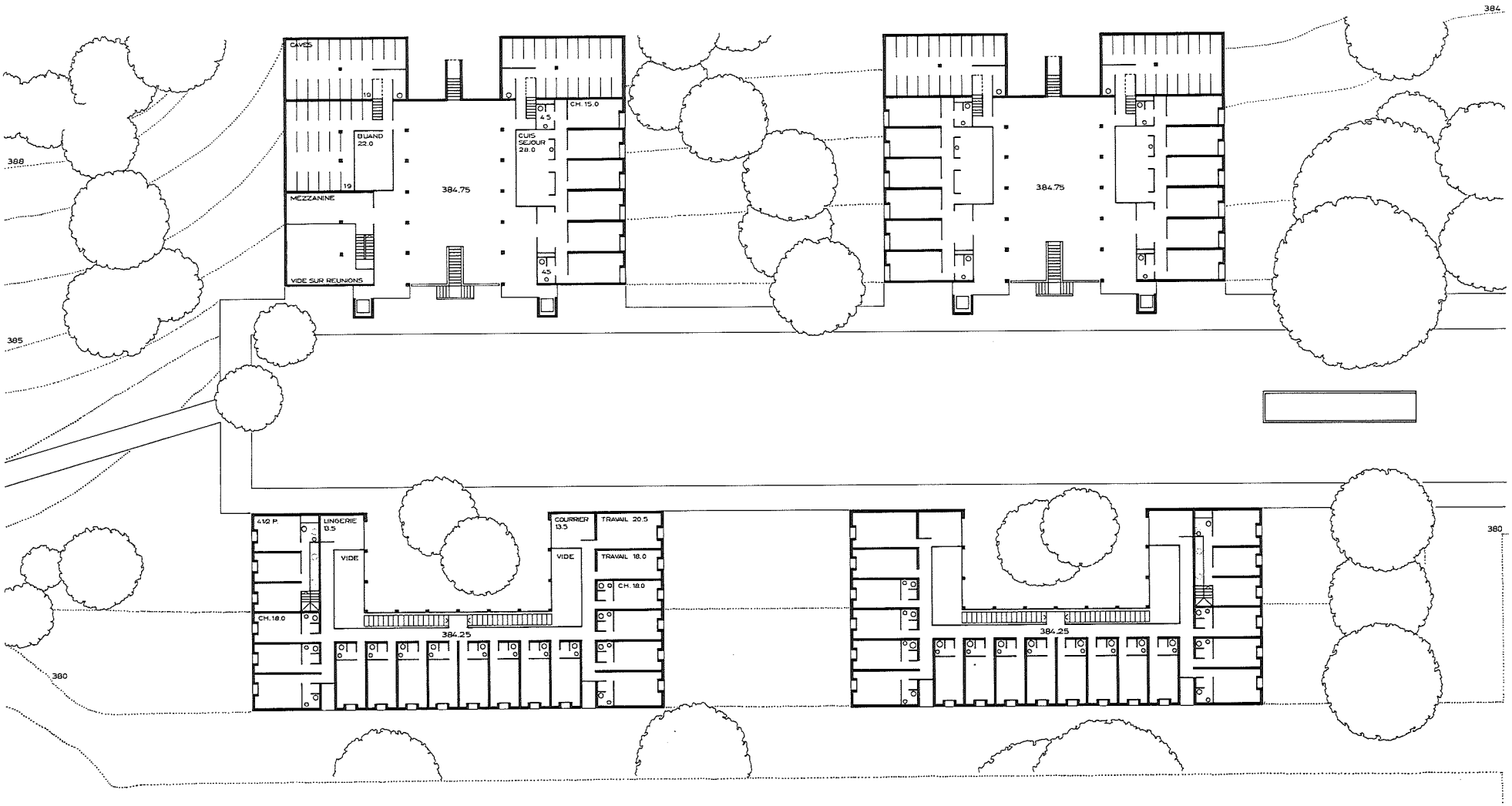

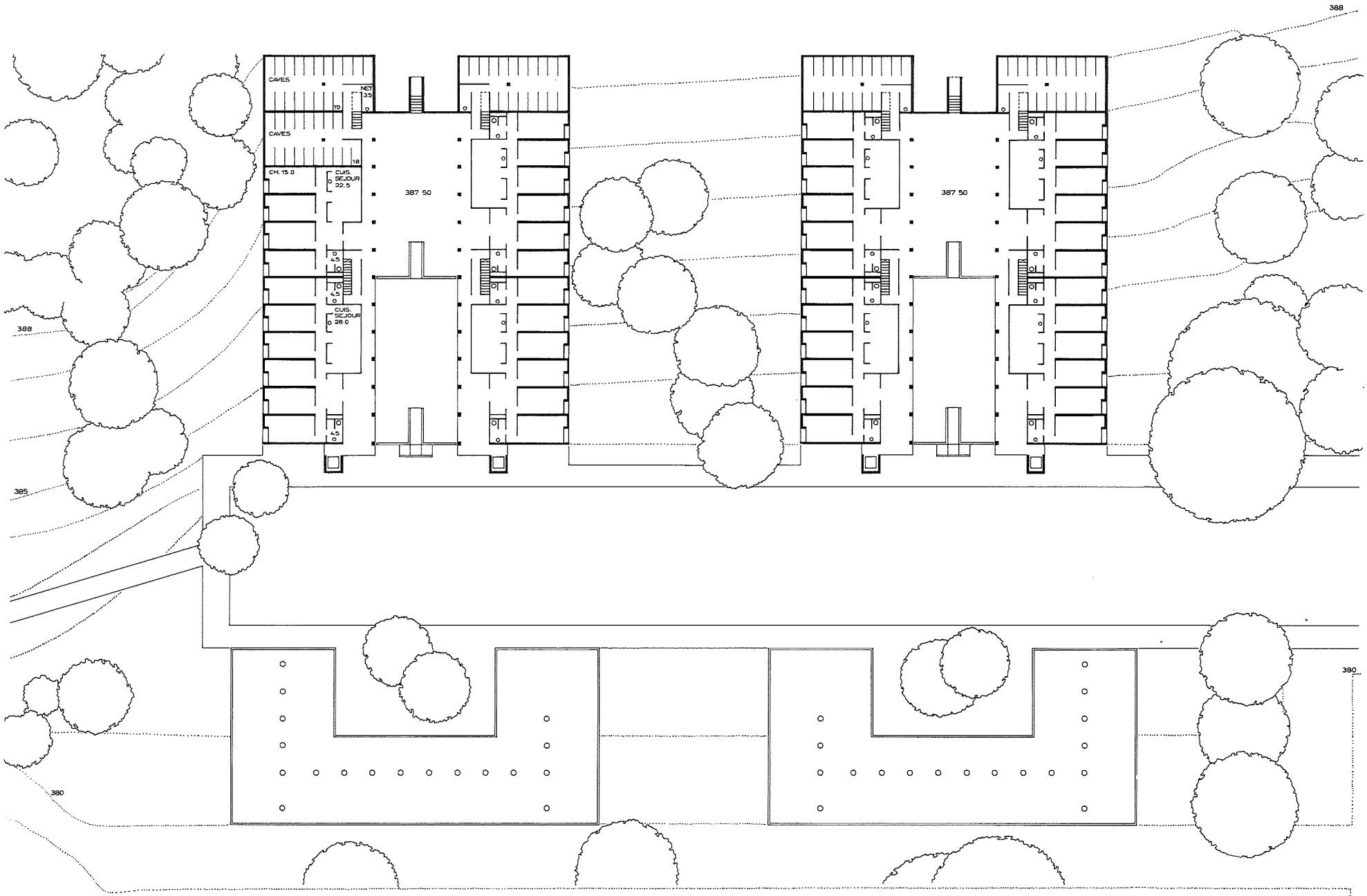
CAVES
NET 3.5
10
CAVES
18
CH. 15.0
CUIS. SEJOUR 22.5
387 50
387 50
4.5
4.5
CUIS. SEJOUR 28.0
4.5
388
385
380
380
388

No 12 - ENTRE VERT ET BLEU

Ueli BRAUEN, Lausanne

Achat

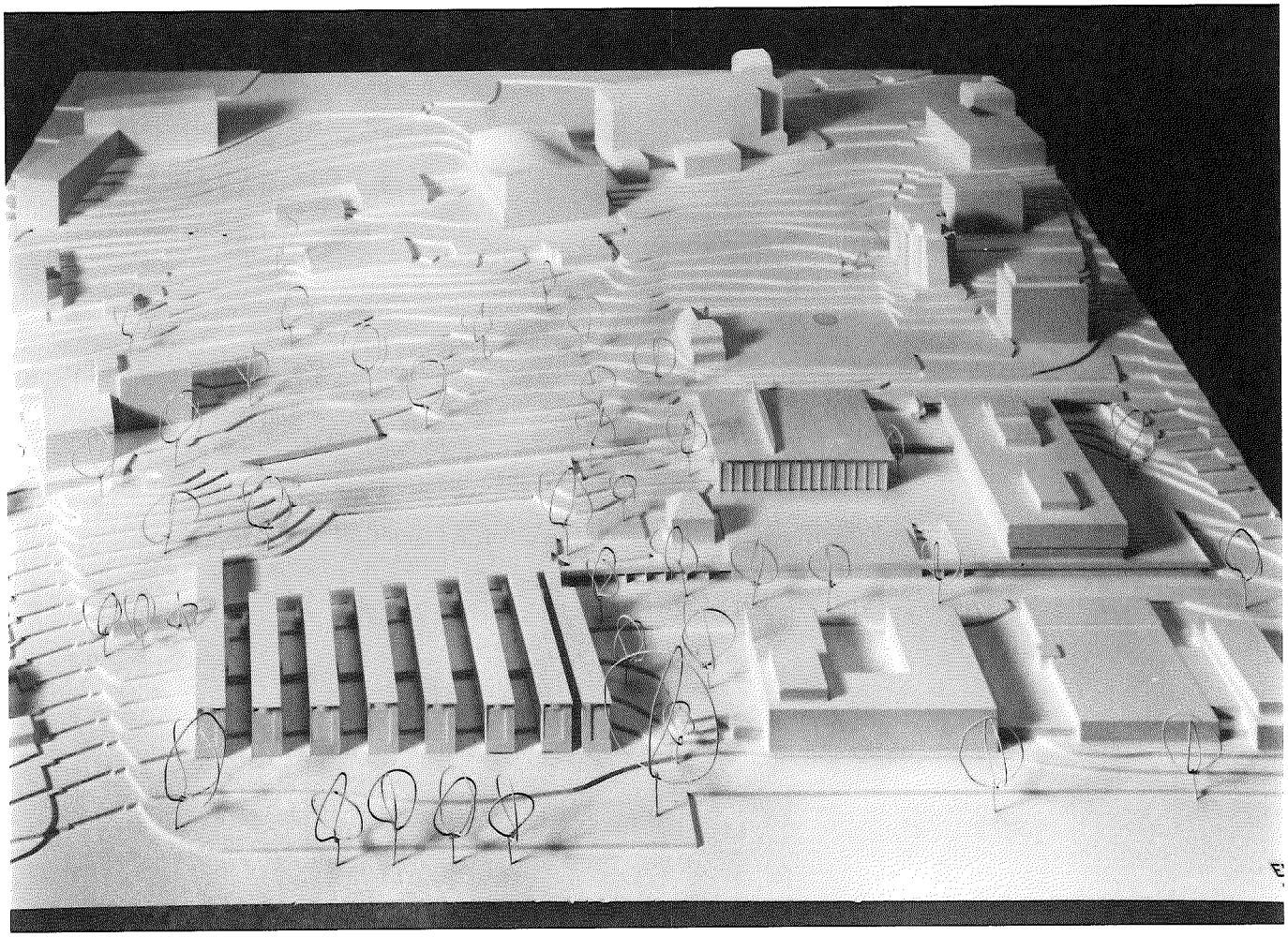

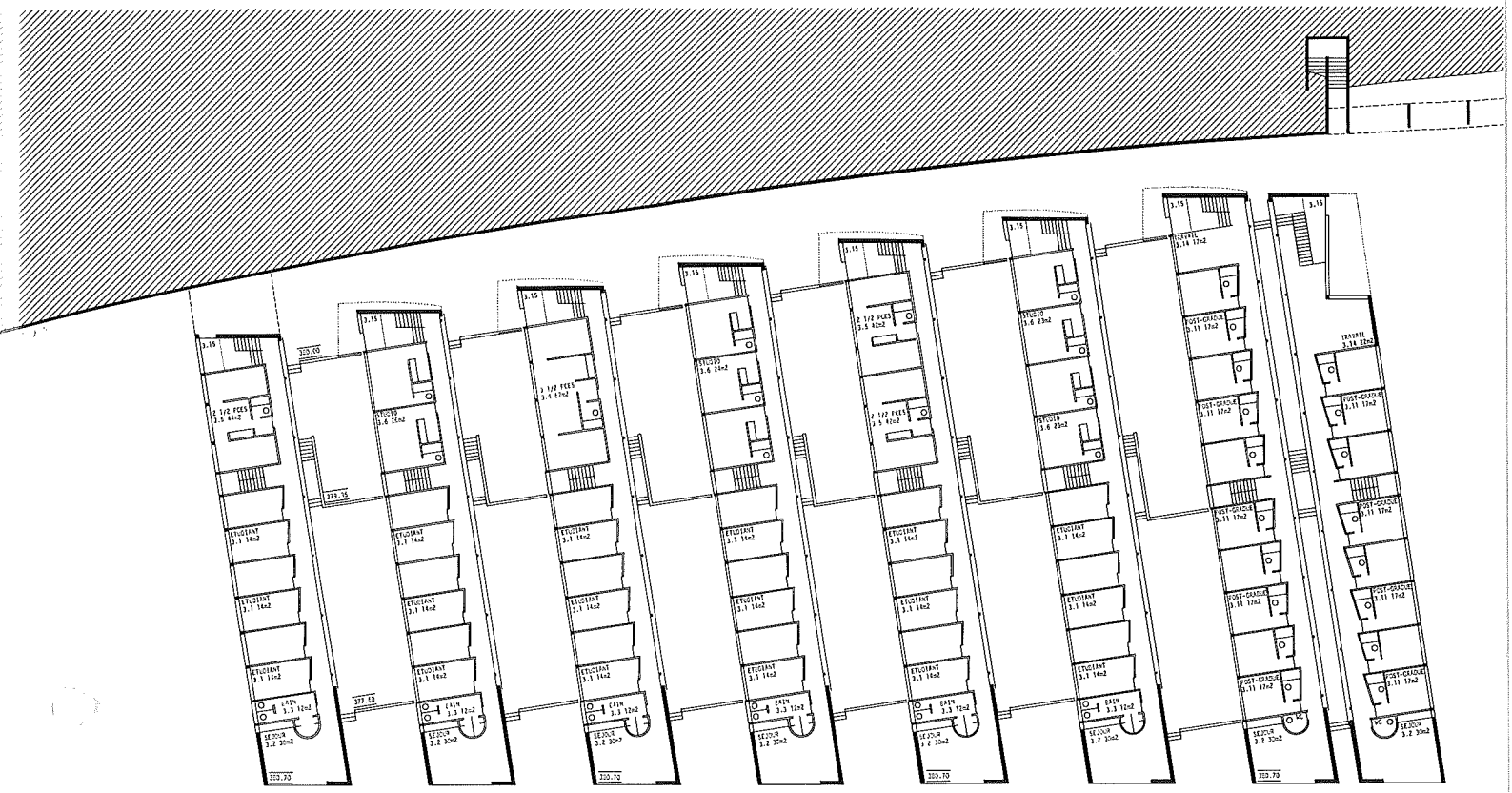

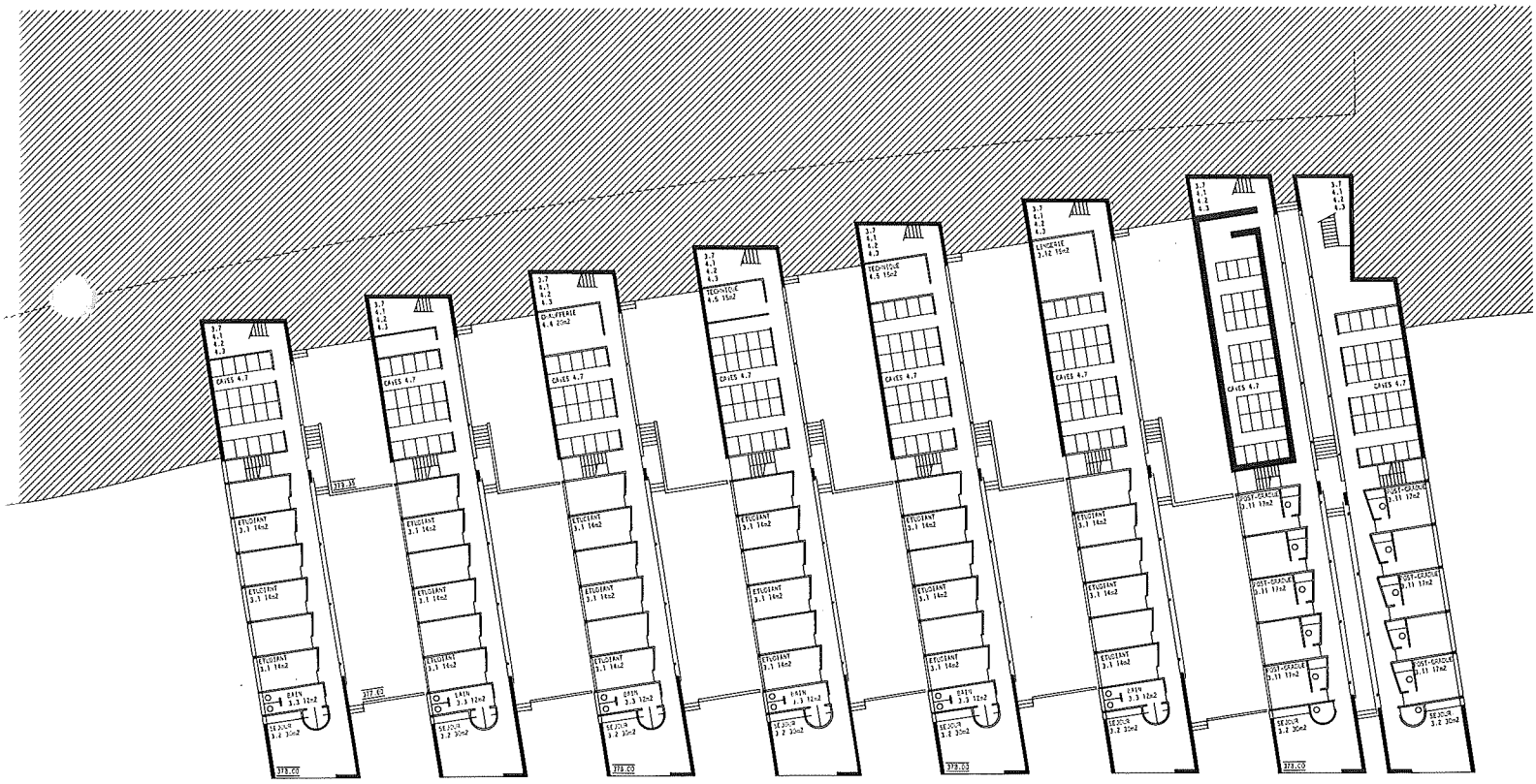

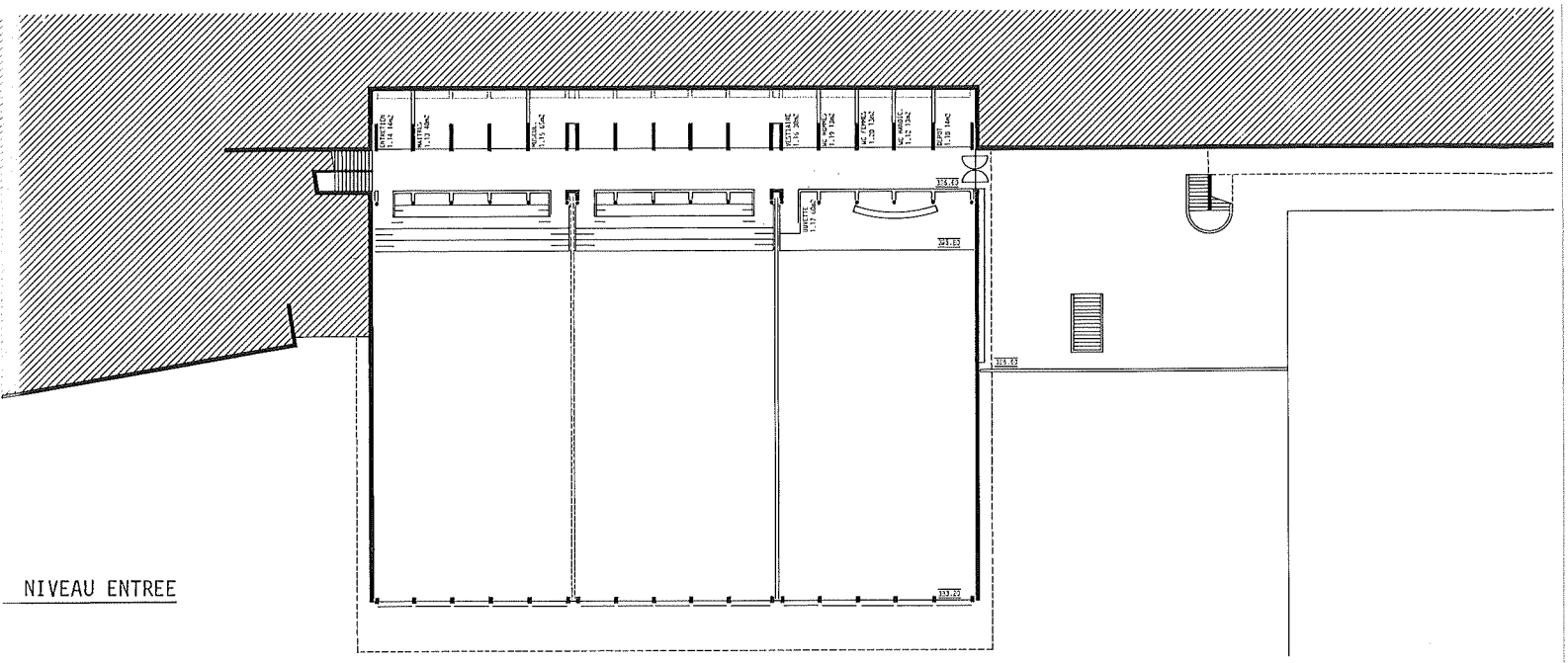

NIVEAU ENTREE

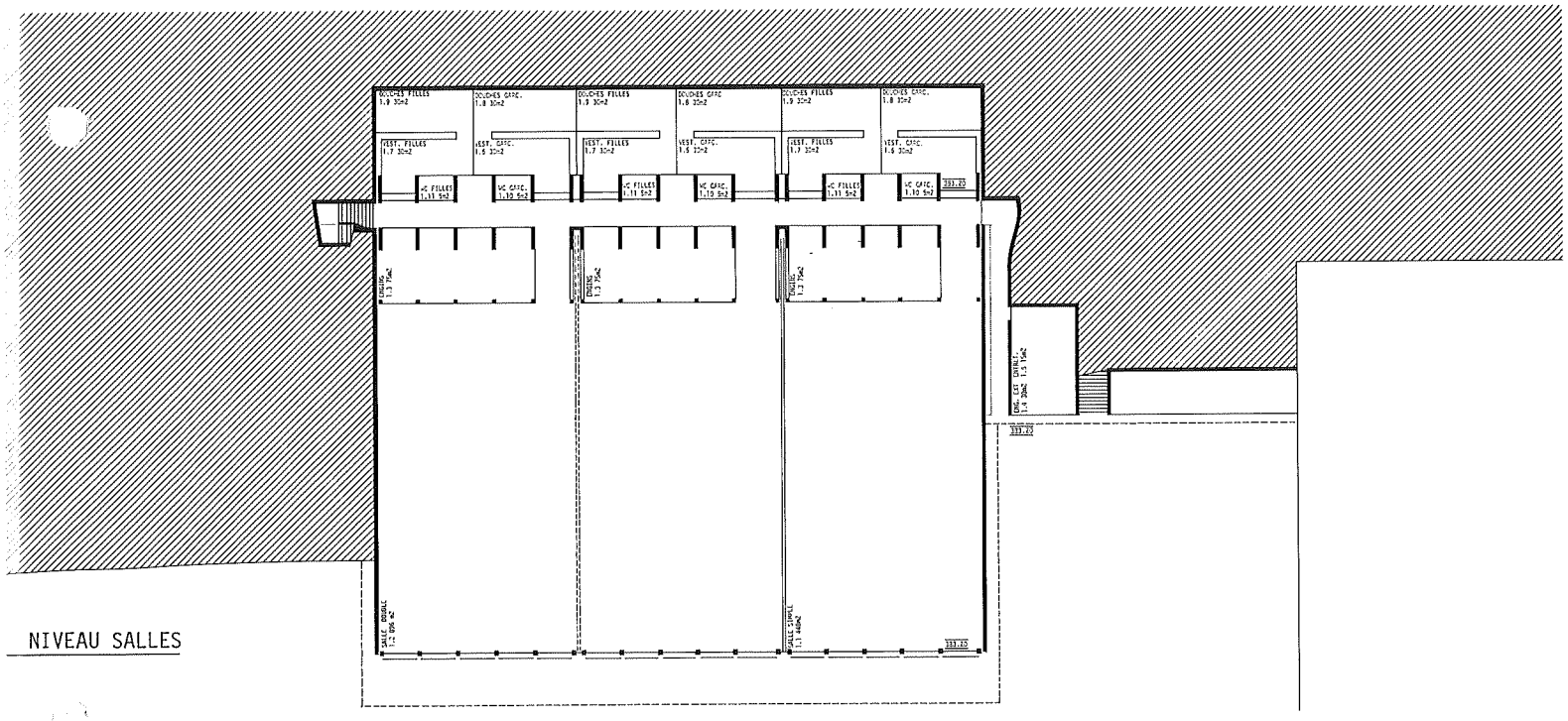

NIVEAU SALLES

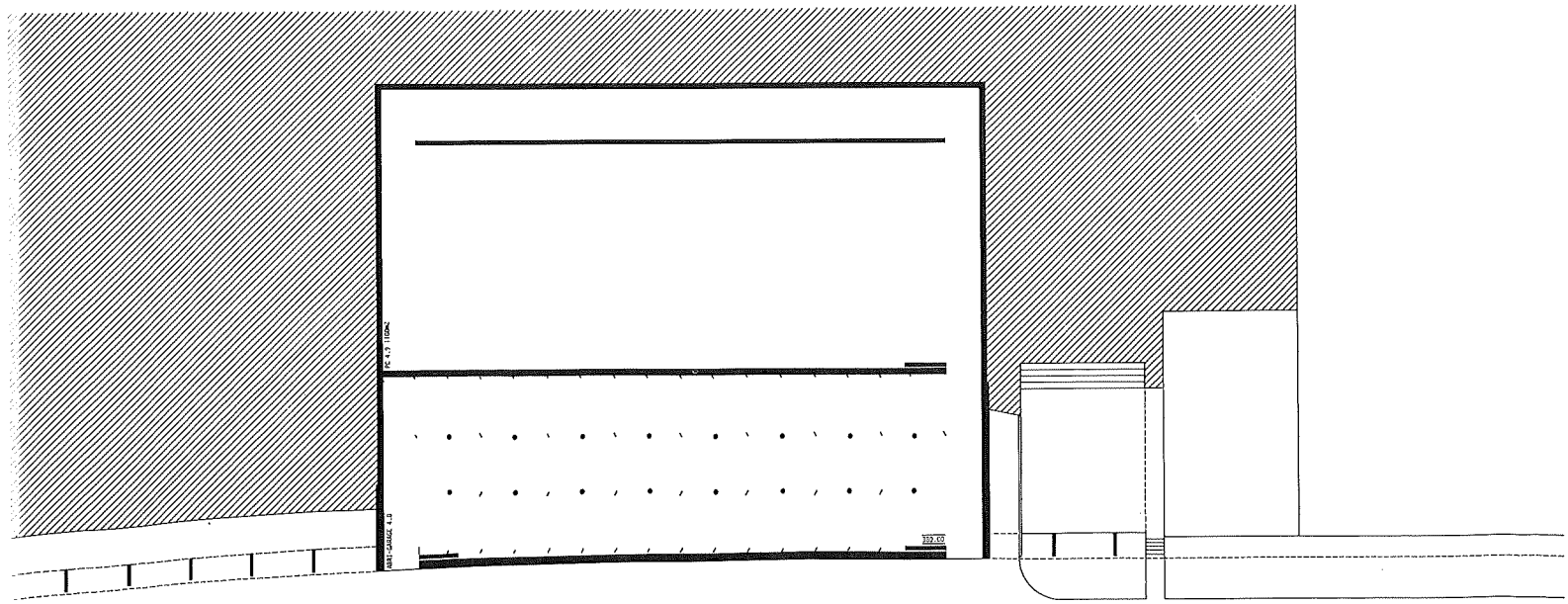

PC / PARKING

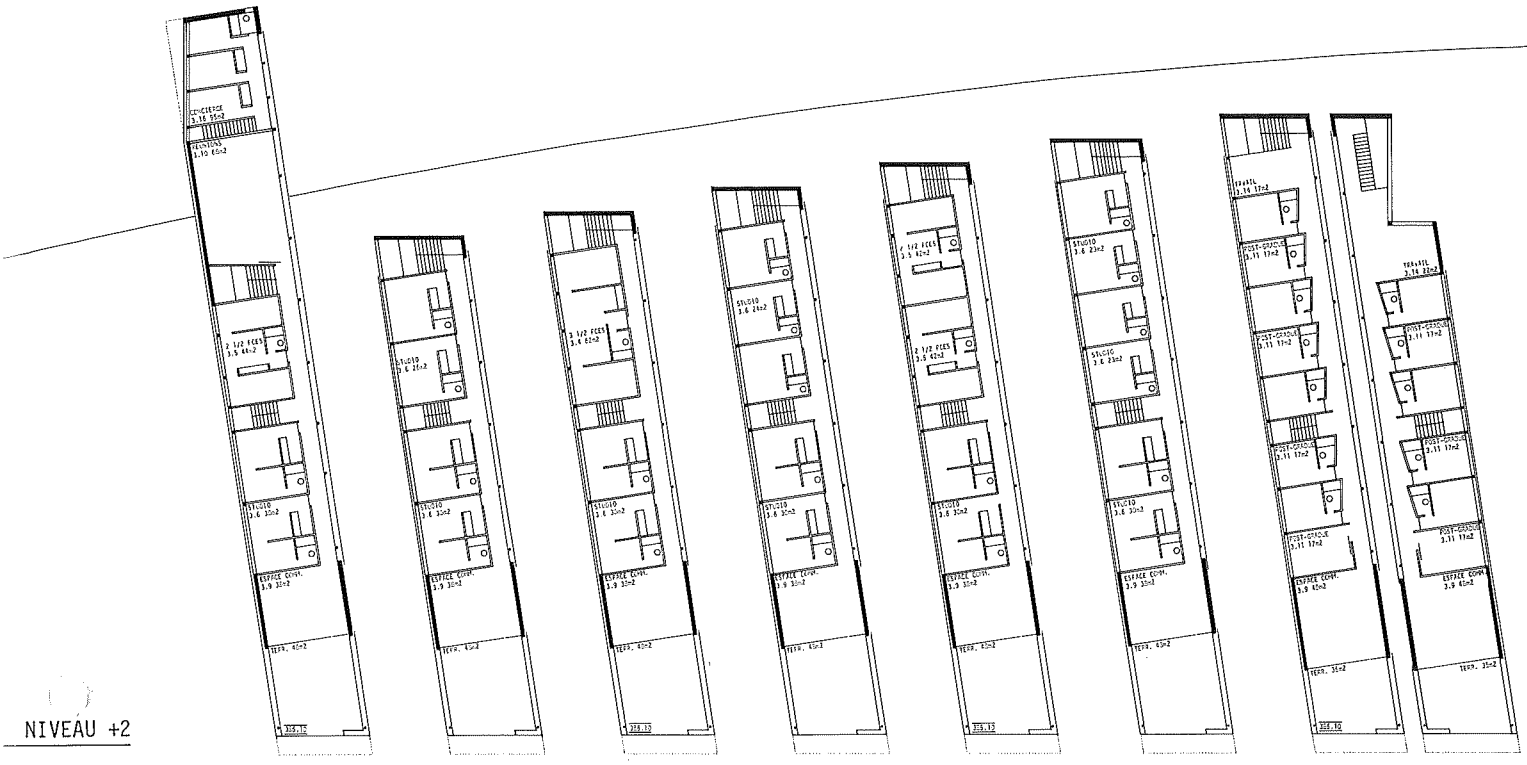

NIVEAU +2

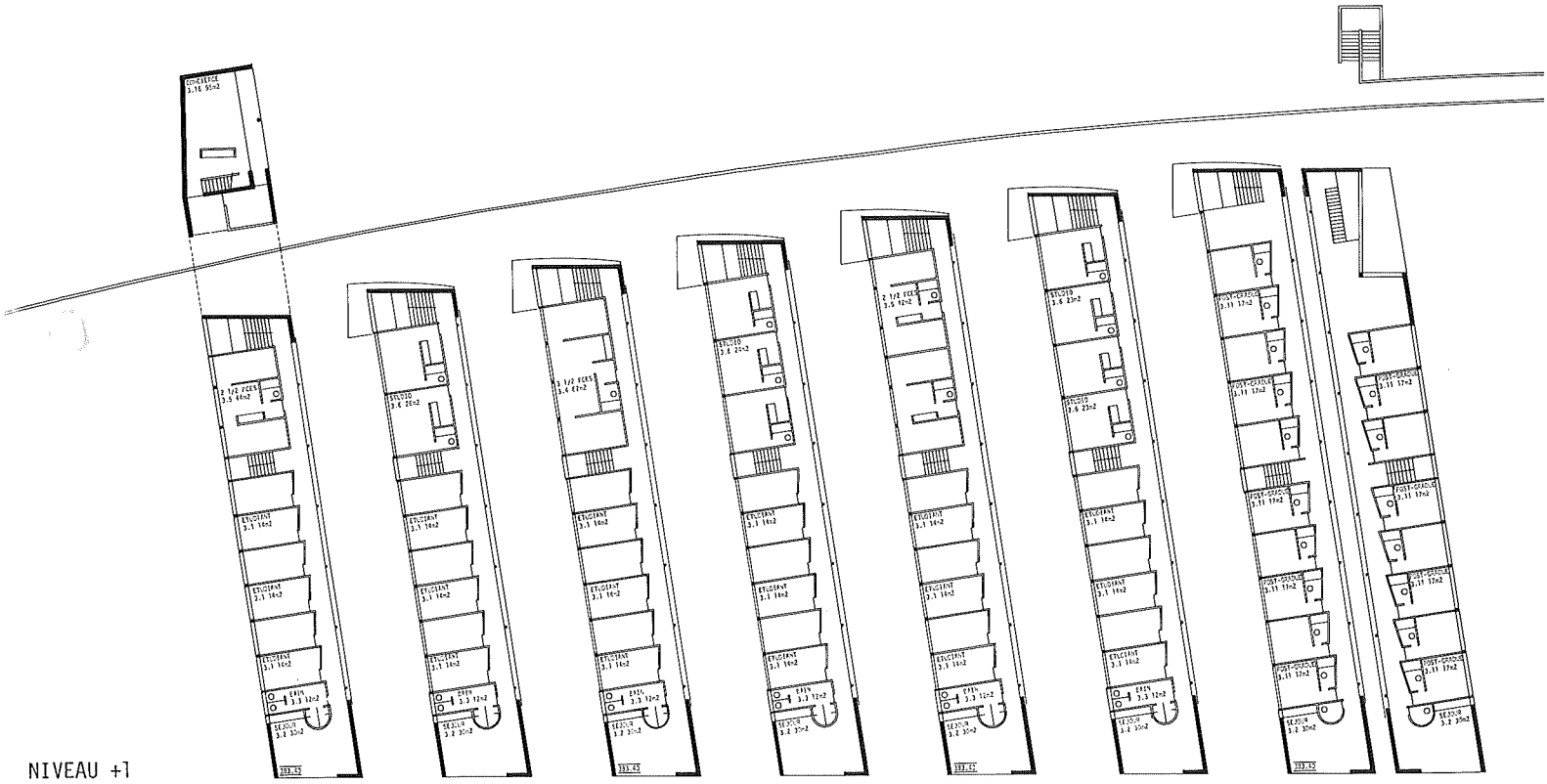

NIVEAU +1

1:200

ENTRE VERT ET BLEU
CONCOURS DES CEDRES

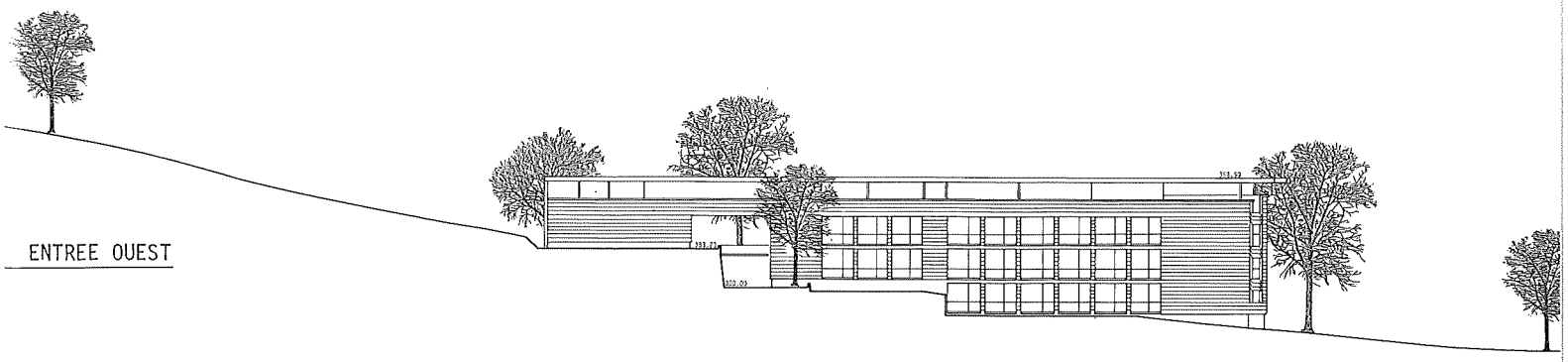

ENTREE OUEST

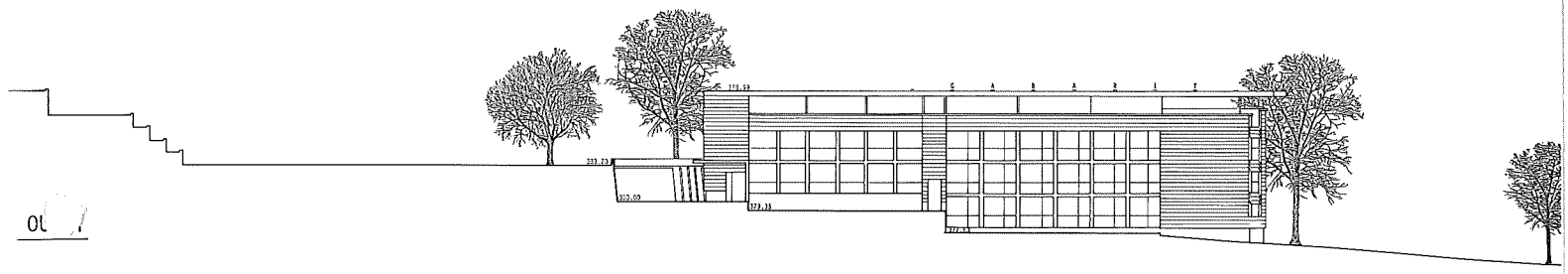

OU

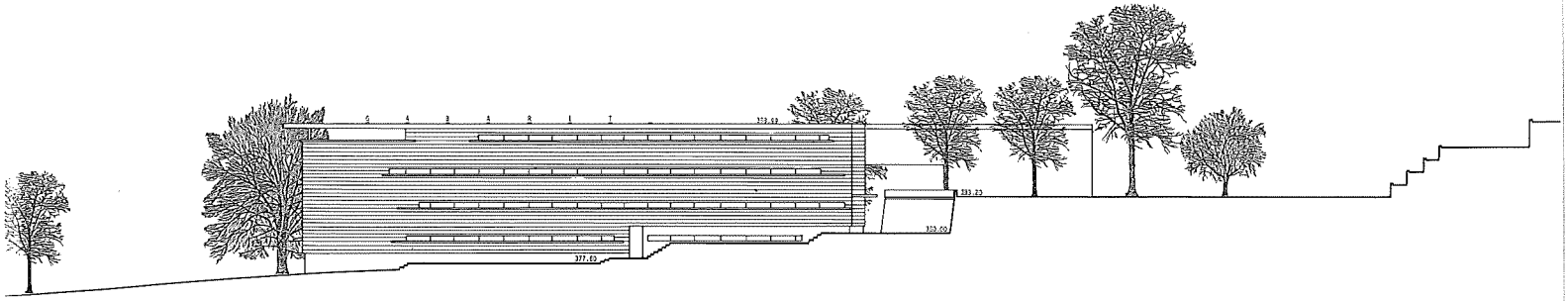

EST

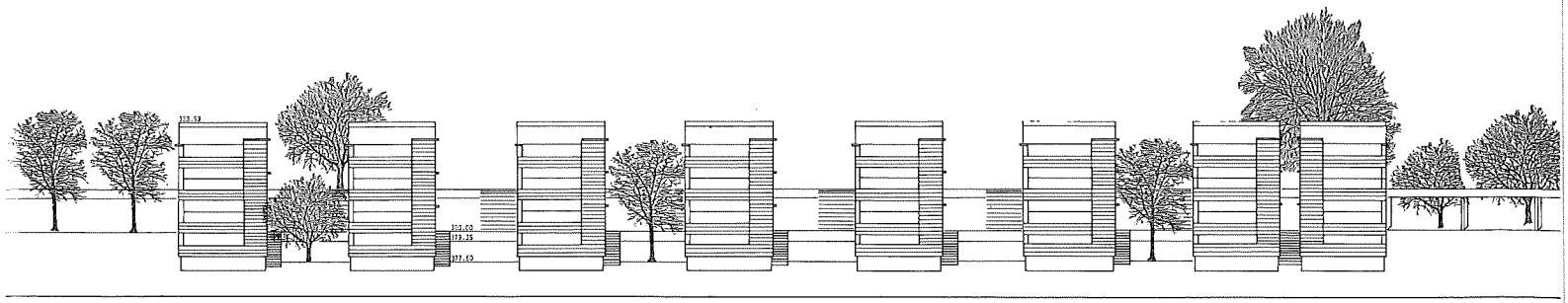

SUD

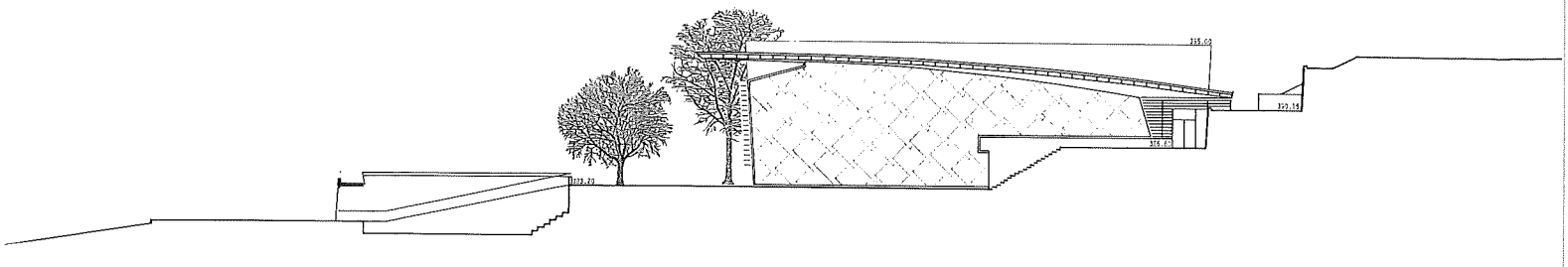

EST

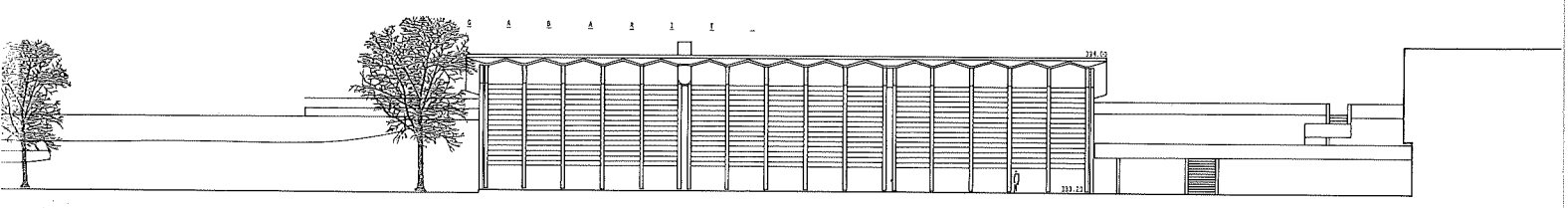

SU

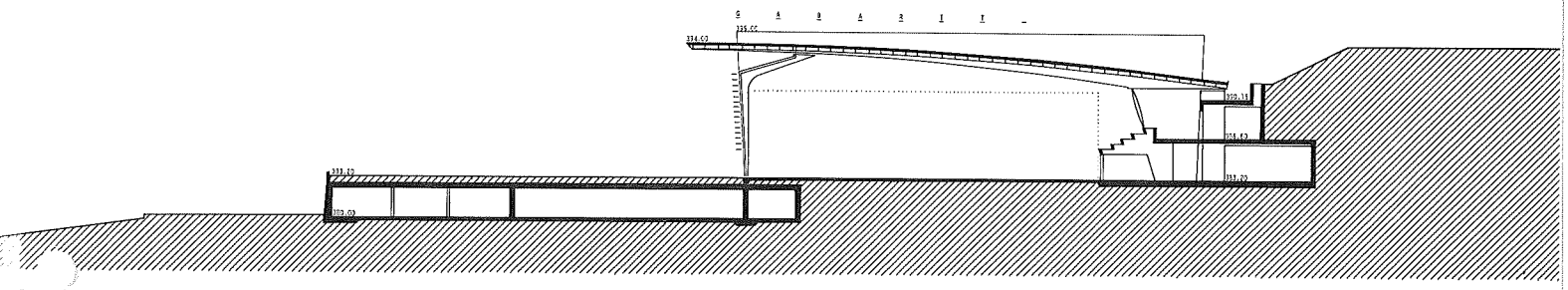

B - B

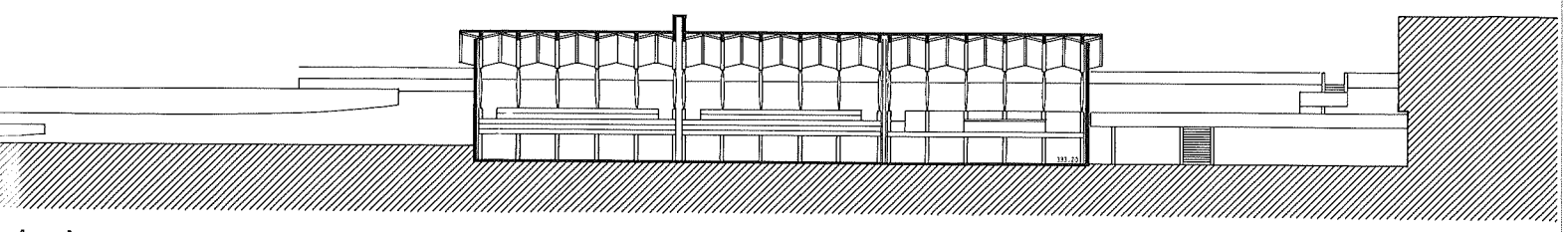

A - A

No 29 - LE NAVIRE-NIGHT

Rodolphe LUSCHER, Lausanne
Coll. : A. Lüscher, S. Kutschke, P. Schmidt, I. Schlömilch

Achat

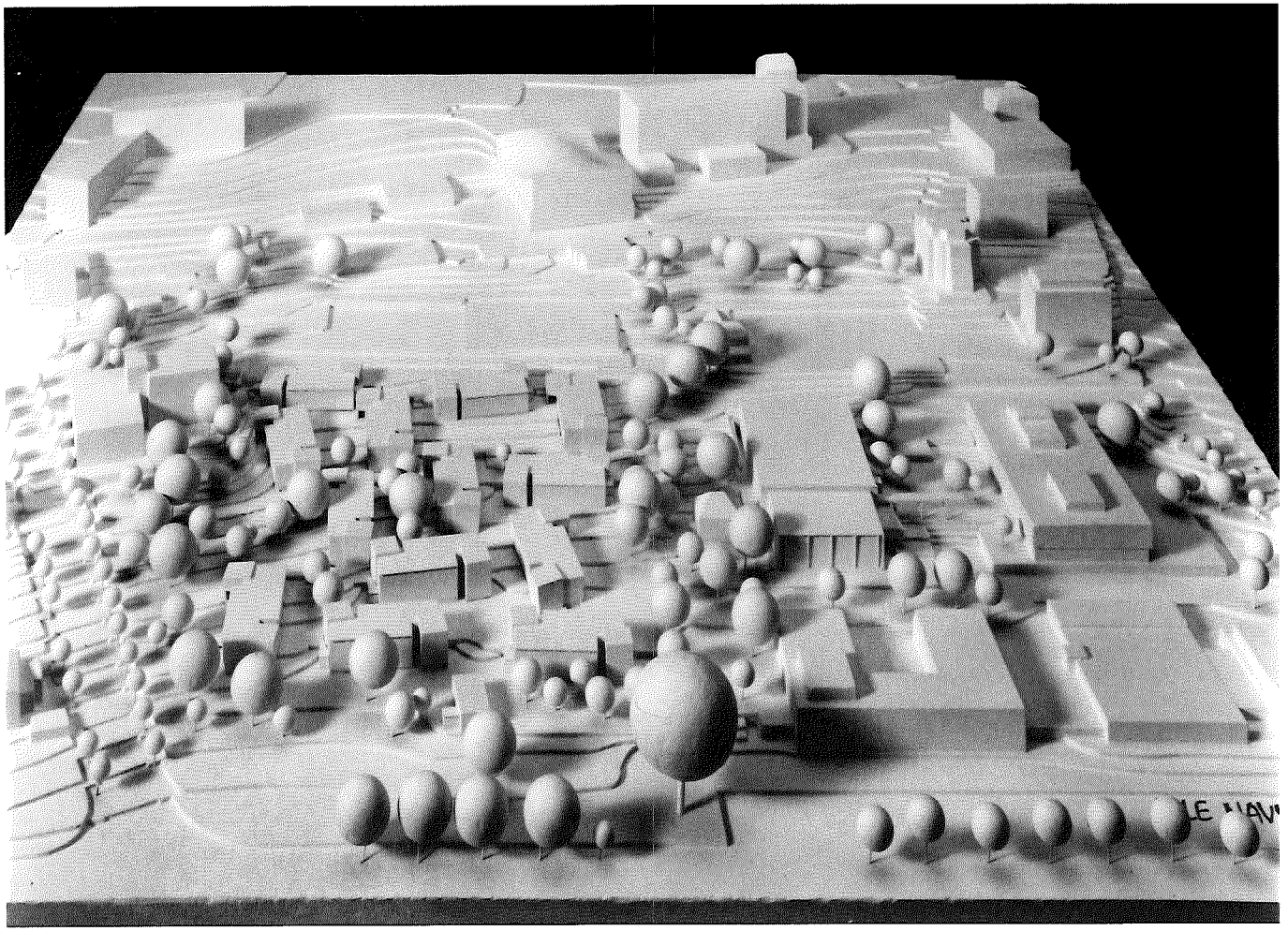

LE NAVIRE-NIGHT

CONCOURS DES CEDRÉS

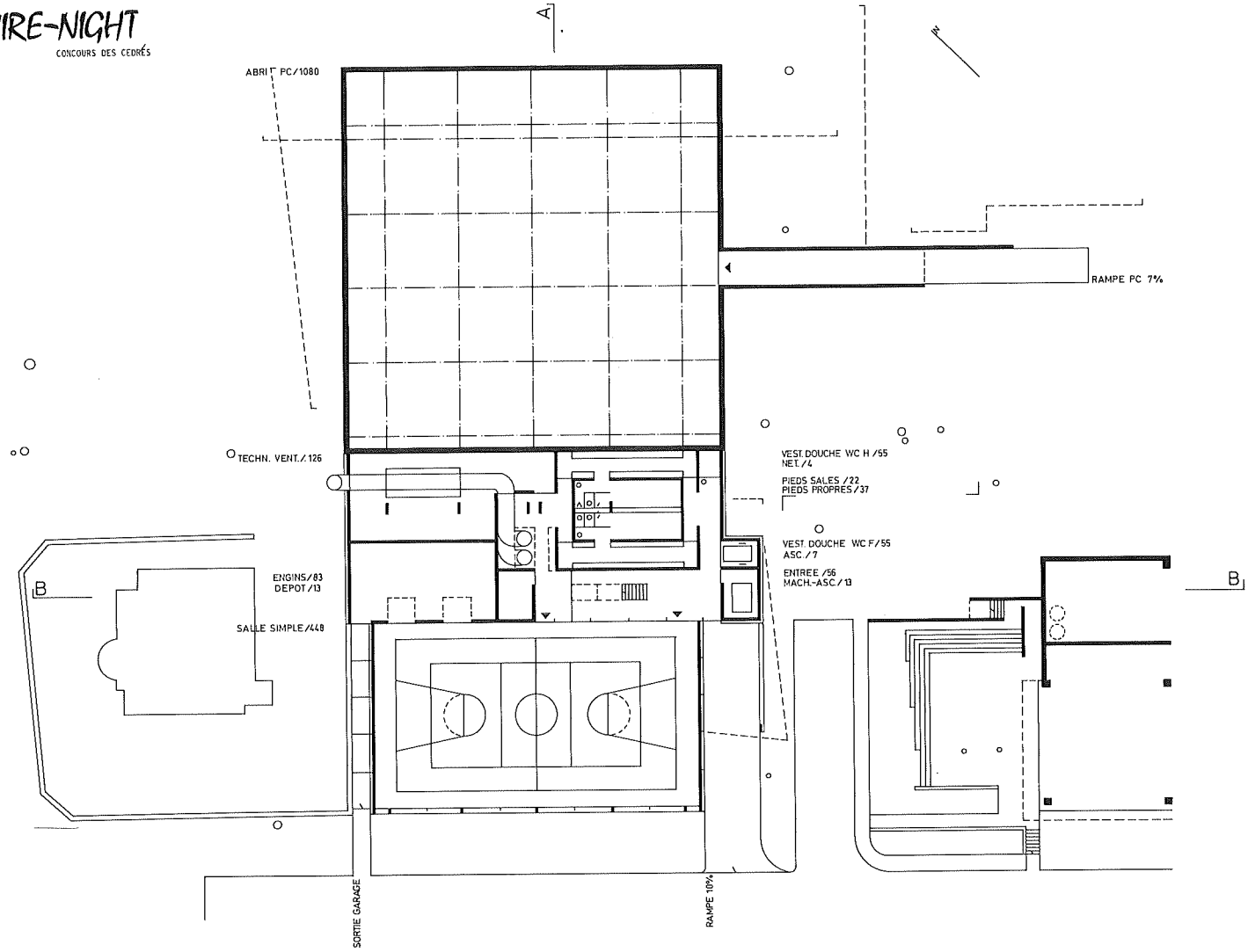

NIV.-1 SALLE SIMPLE / ABRI PC 381.30

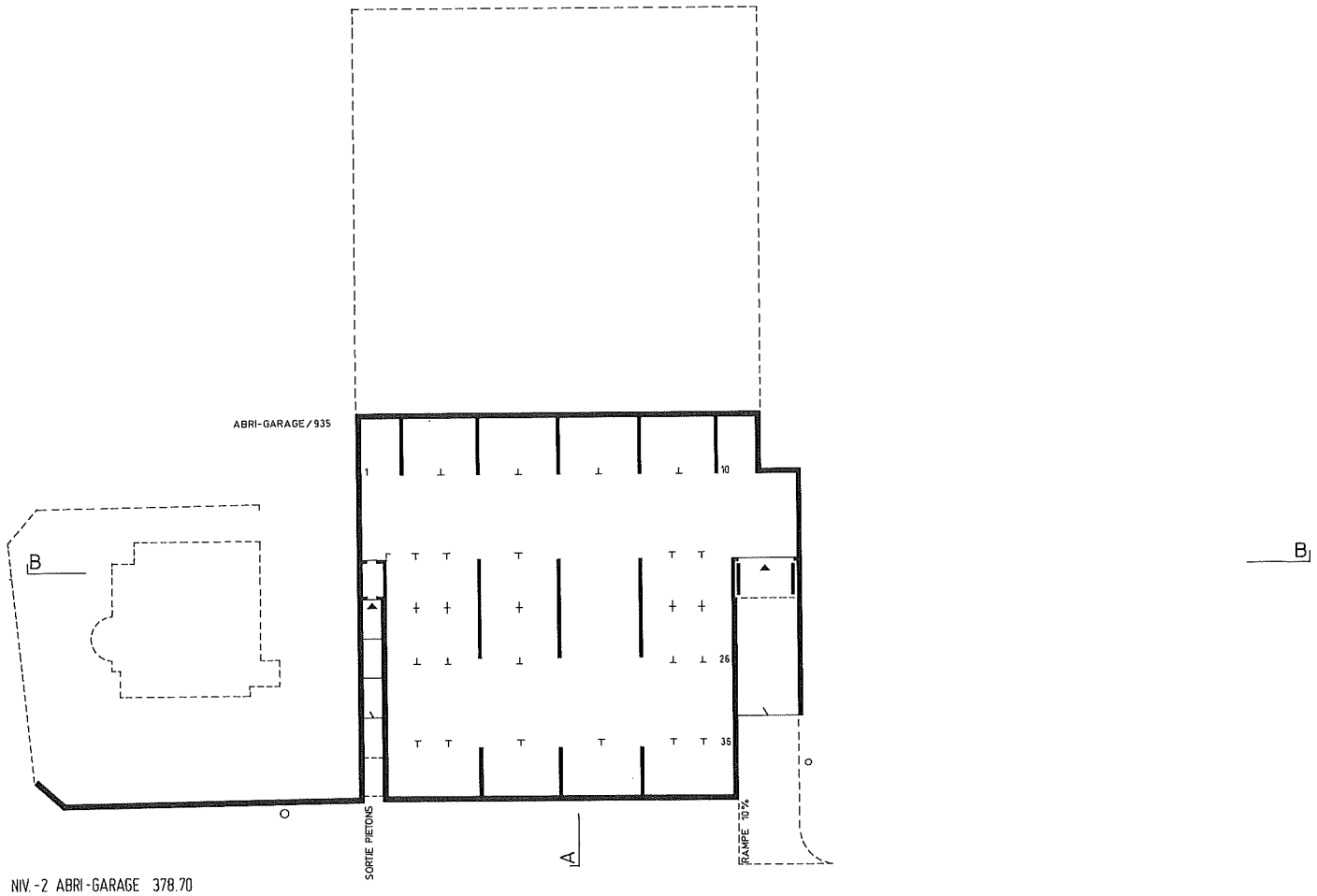

NIV.-2 ABRI-GARAGE 378.70

LE NAVIRE-NIGHT

CONCOURS DES CEDRES

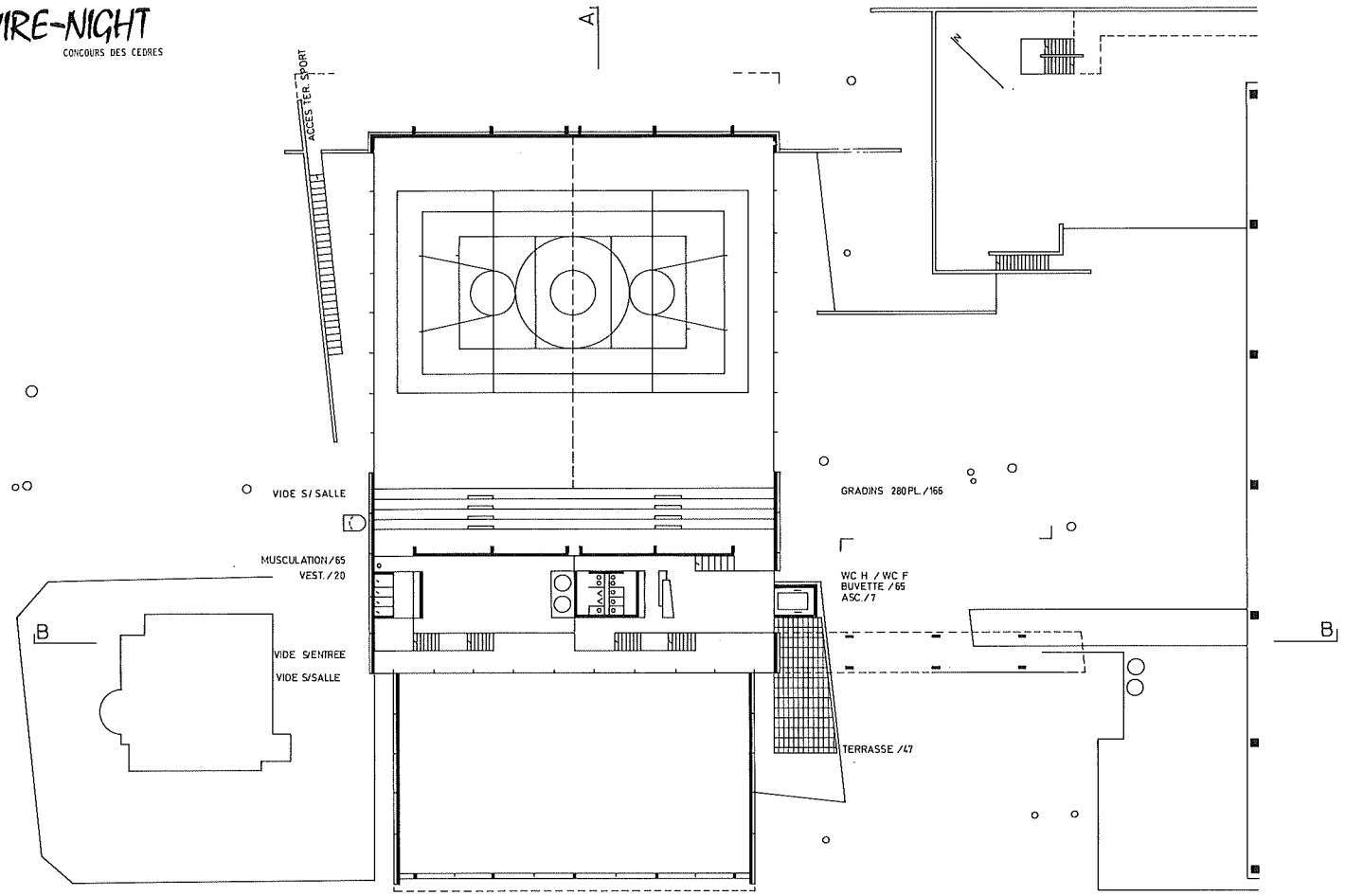

NIV. +1 GALERIE 386.70

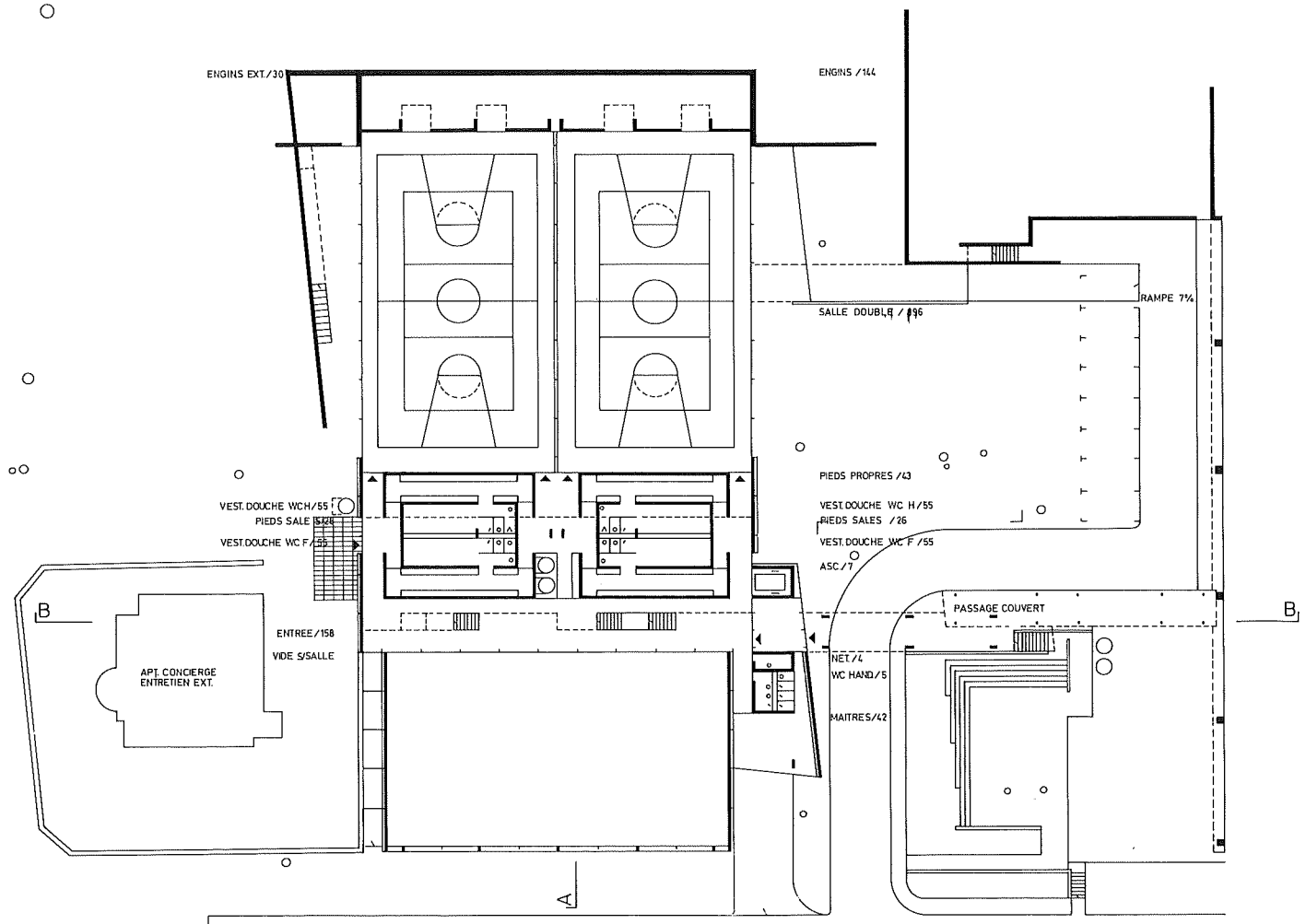

NIV. 0 SALLE DOUBLE 384.00

LE NAVIRE-NIGHT

CONCOURS DES CEDRES

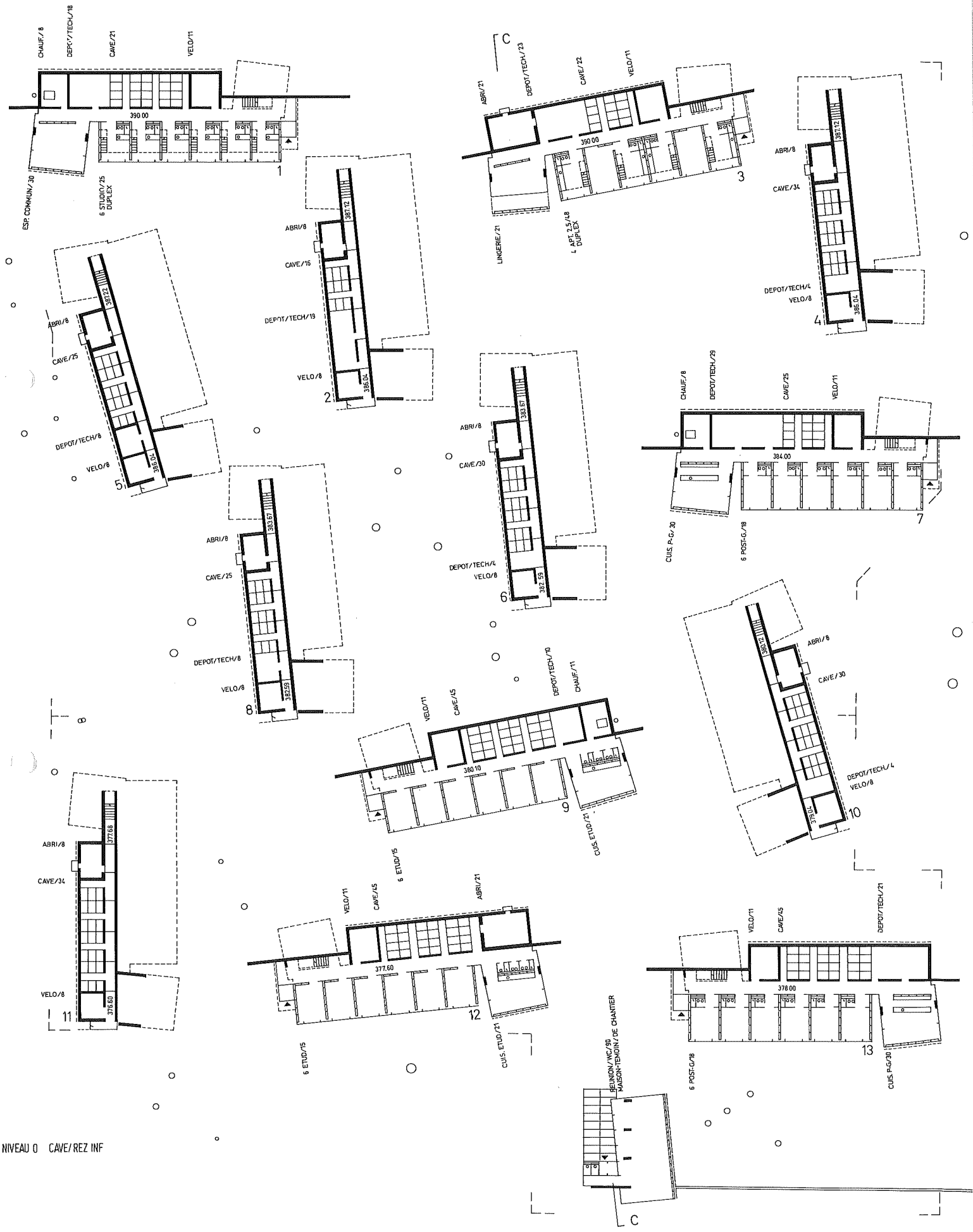

NIVEAU 0 CAVE/REZ INF

LE NAVIRE-NIGHT

CONCOURS DES CEDRES

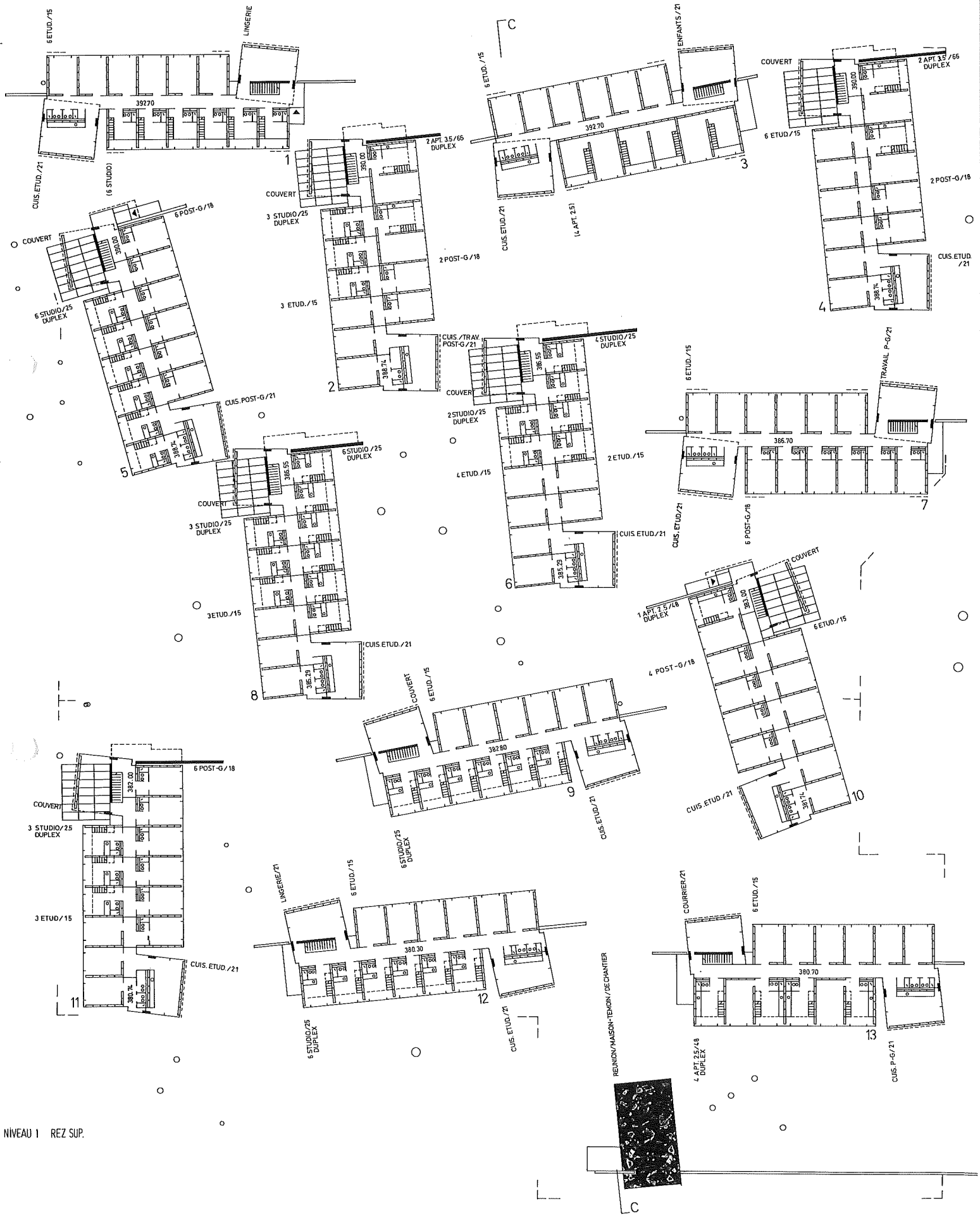

NIVEAU 1 REZ SUP.

LE NAVIRE-NIGHT

CONCOURS DES CEDRES

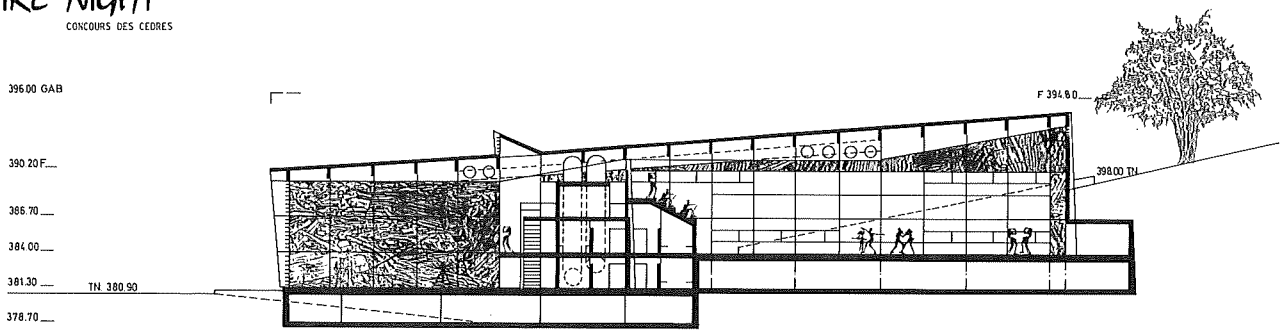

COUPE A-A

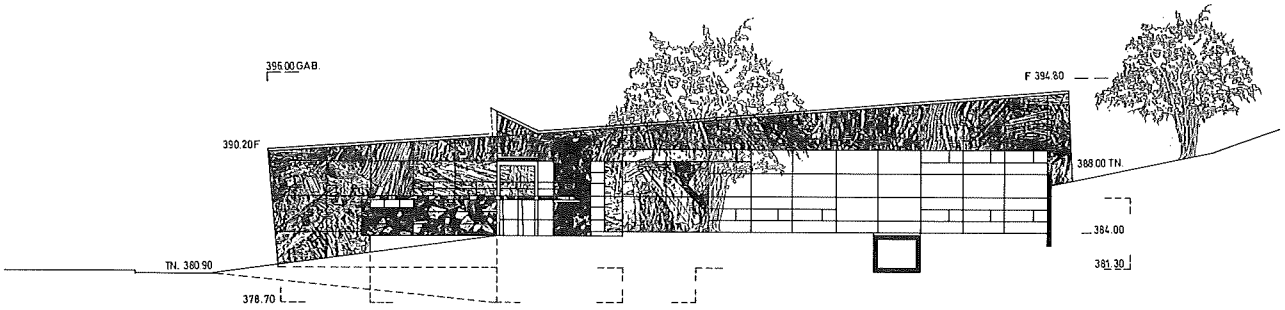

FACADE EST

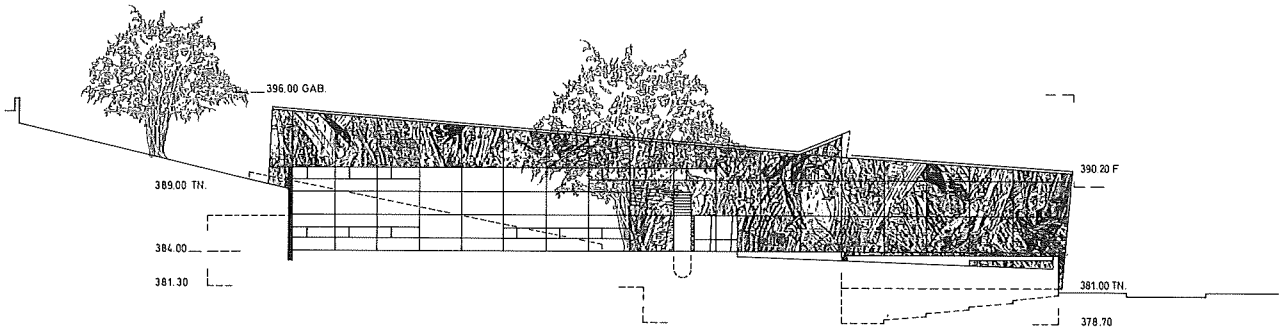

FACADE OUEST

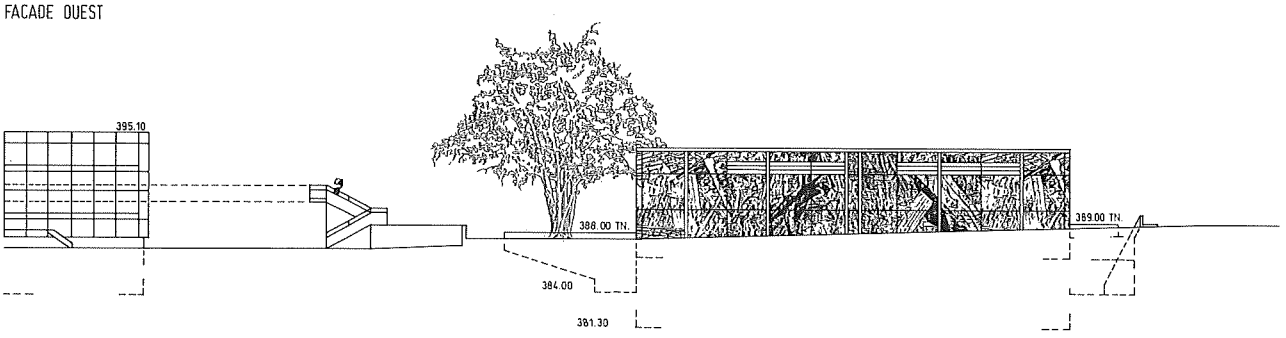

FACADE NORD

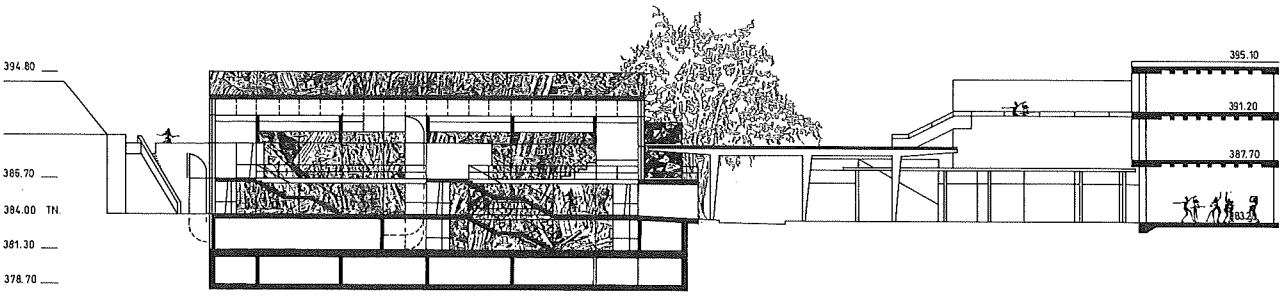

COUPE B-B

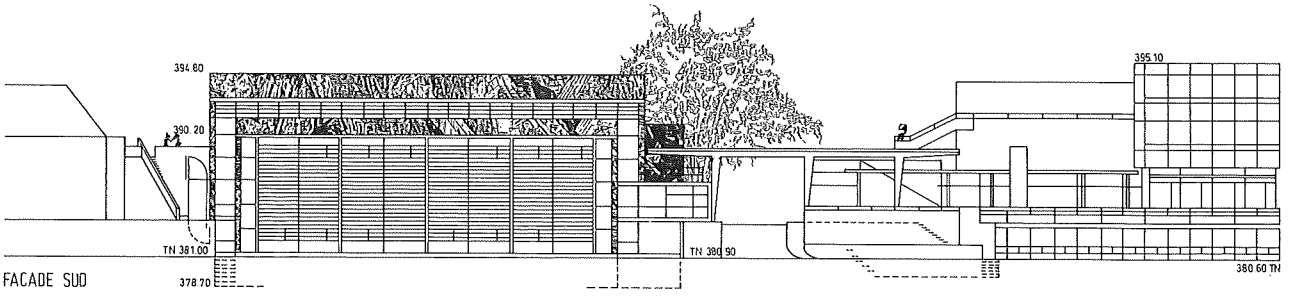

FACADE SUD

No 2 - C15 H26 O
Gabriele M. ROSSI, Archilab, Lausanne
Coll. : F. Martinez Hoz, F. Duchastel, R. Ratcliff

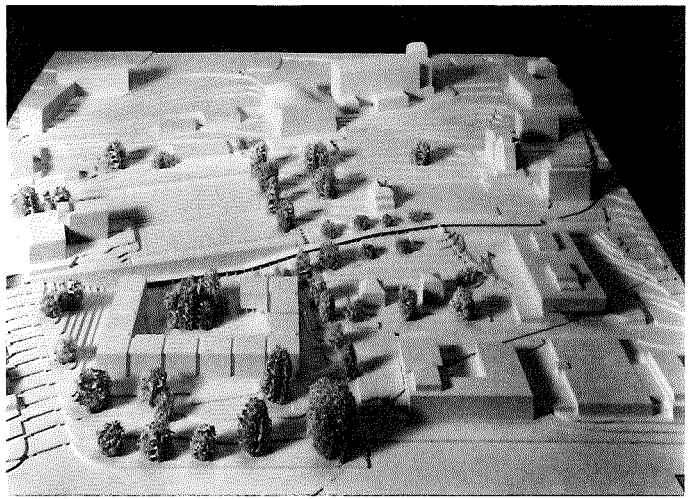

No 3 - TANGRAM
Stéphane ROTHLISBERGER, Philippe RYKART,
Chavannes-de-Bogis
Coll. : J.-Cl. Nicod

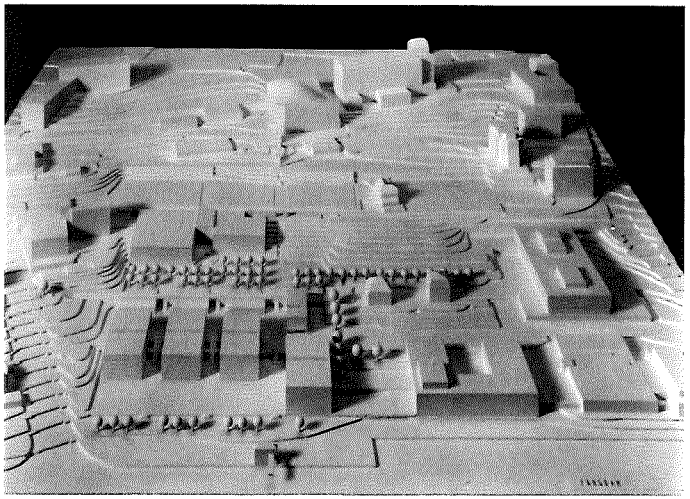

No 5 - LES BAINS DU PARC
Yves de MORSIER, Lausanne
Coll. : Y. Iizuka, A. Aidelmann

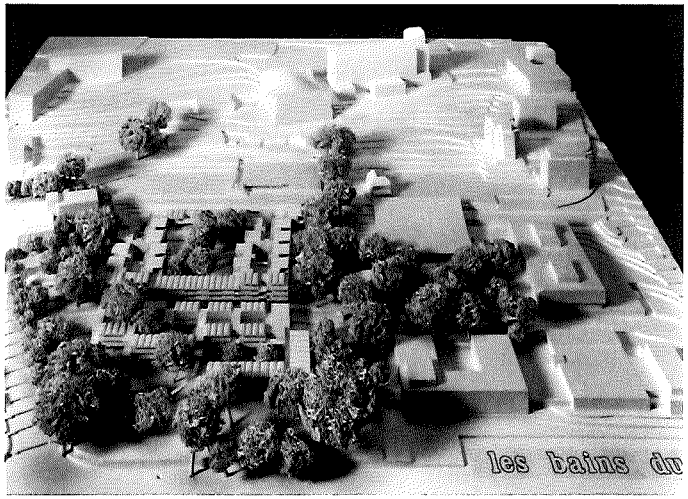

No 6 - PYRAMIDES
Julien MERCIER, Yverdon-les-Bains

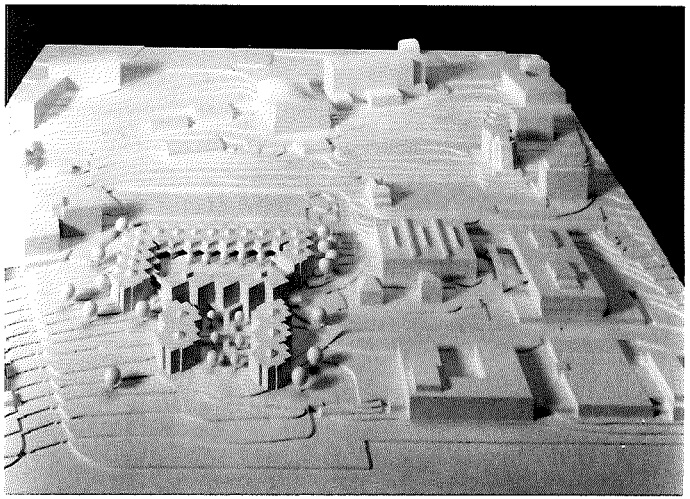

No 7 - MES NUITS SONT PLUS BELLES QUE VOS JOURS
Edouard WEBER, Neuchâtel

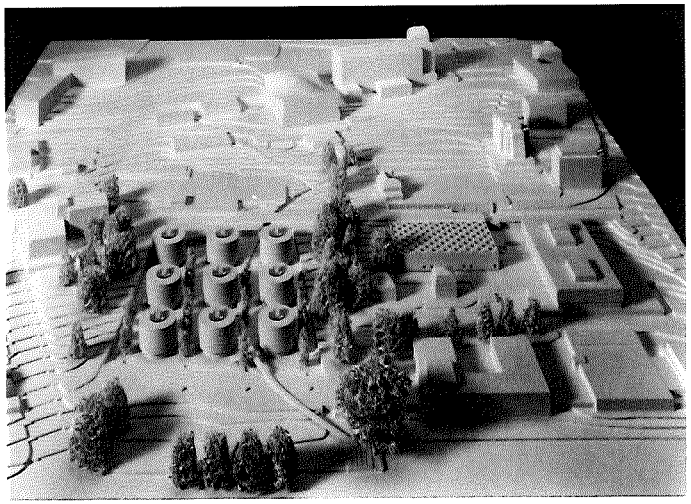

No 8 - CAVLOC
Nassime ESKANDARI, Pully

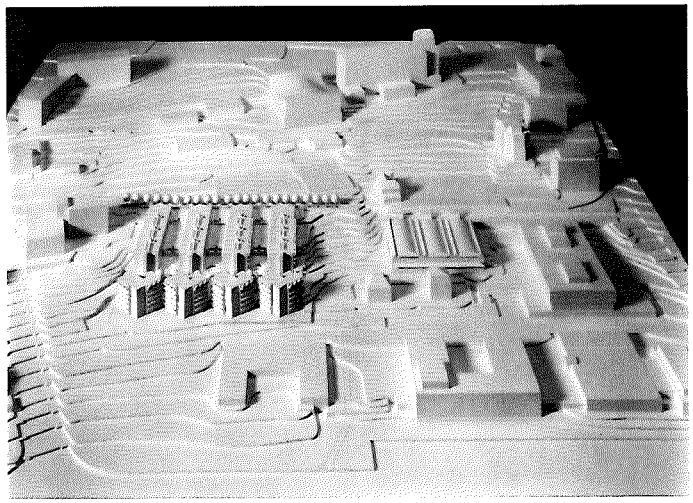

No 9 - MENS SANA IN CORPORE SANO
Hans GUTSCHER, Lausanne
Coll. : B. Sartori

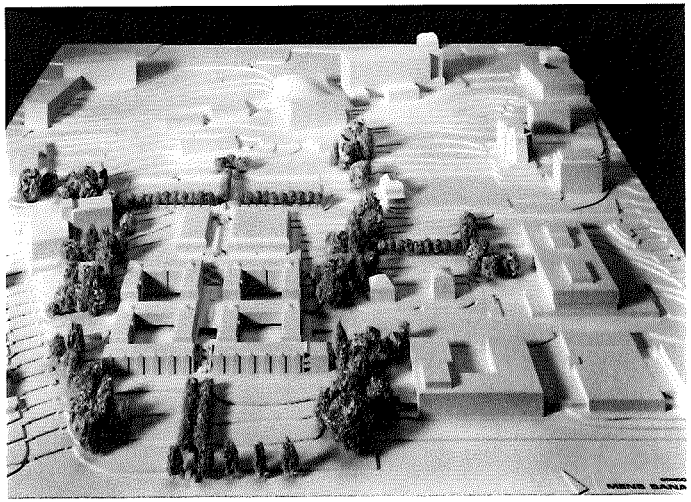

No 10 - TERRASSES
Nouha BAGHADI, Lausanne

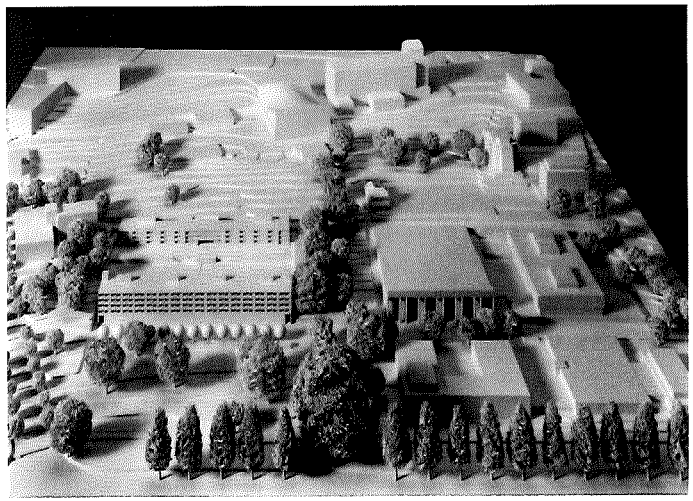

No 11 - APOSTILLE
Jean-Baptiste FERRARI, Lausanne
Coll. : Ch. Birraux, A. Dettling,
A. Genesoni, C. Peeters, G. di Stefano

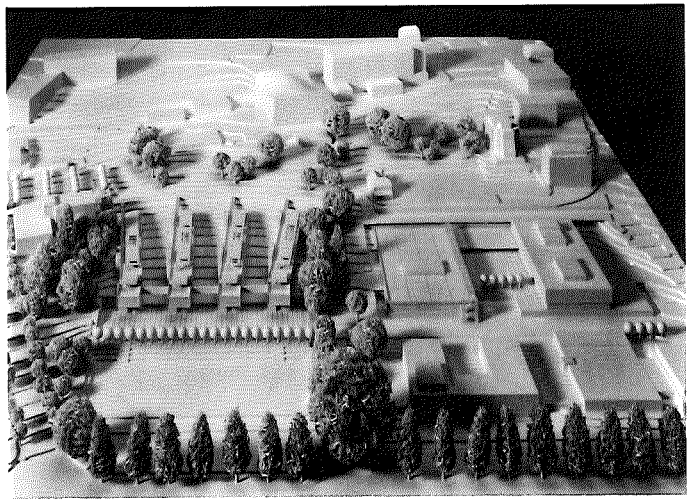

No 13 - QUETZALCOATL
Patricia CAPUA-MANN, Lausanne
Coll. : E. Gillabert, H. Bruttin,
P. Wahlen

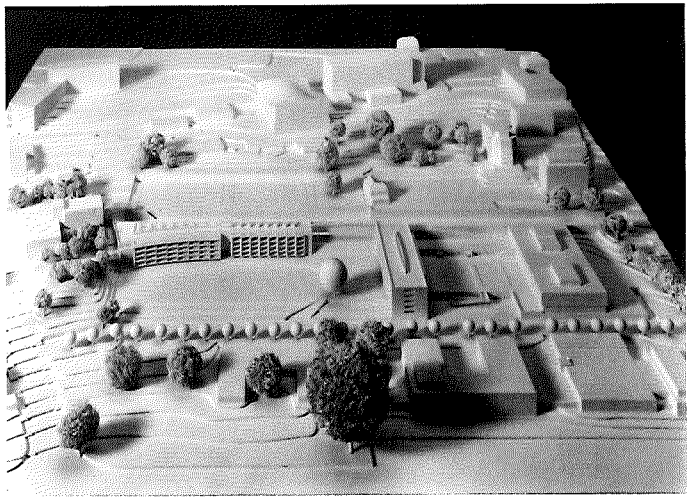

No 14 - LINEA
Fabrice FRANZETTI, Martigny
Coll. : R. Fellay

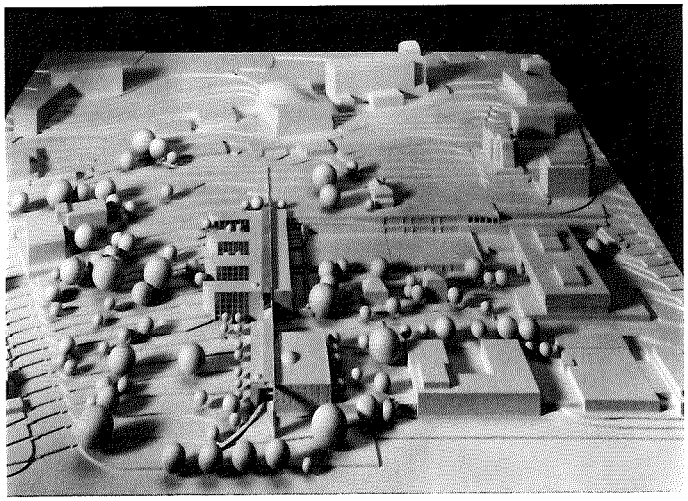

No 16 - ASSINI
D. DEMETRIADES et D. PAPADANIEL, Lausanne

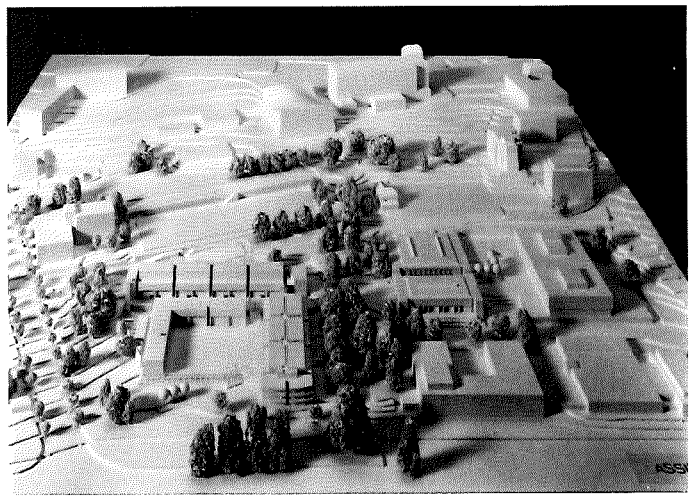

No 17 - CASCADE
Henri ROBERT-CHARRUE, Delémont
Coll. : G. Wüthrich, A. Calpe, P. Ehrbar, Ph. Ruegg, C. Crevoiserat, C. Odiet

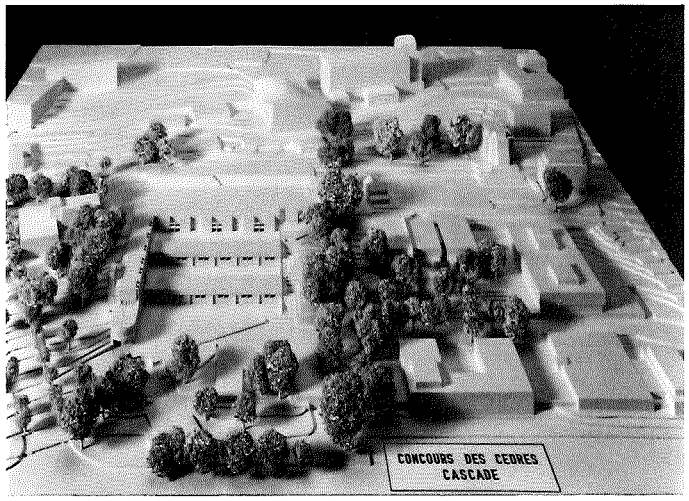

No 18 - OMBRE ET LUMIERE
Fonso BOSCHETTI, Lausanne
Coll. : G. Bonnard, D. Woeffray

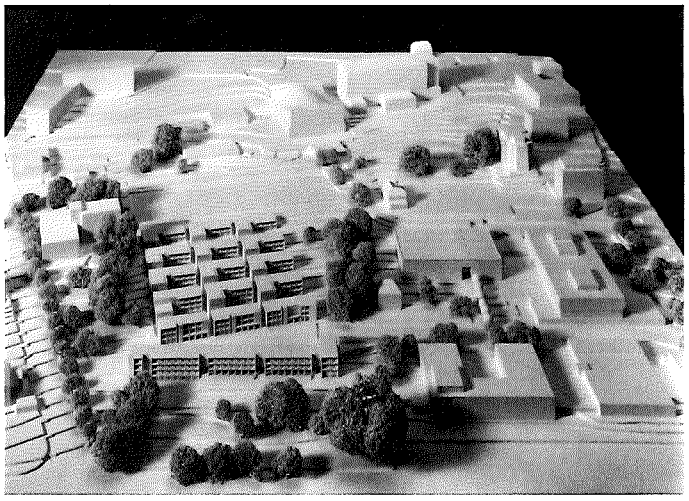

No 19 - FIGARO
Nicolas TARDIN, Renens
Coll. : Ch. Kamm

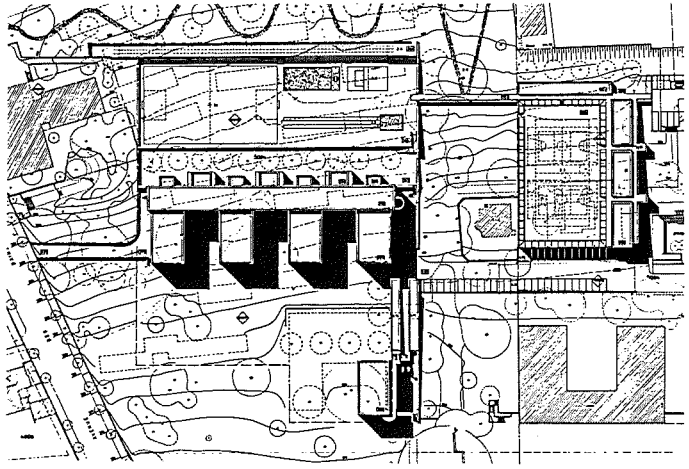

No 20 - THE DREAM OF THE BLUE TURTLES
Georges A. MEYLAN, Lausanne
Coll. : A.-F. Aguet, A. Blatter, P. Troesch

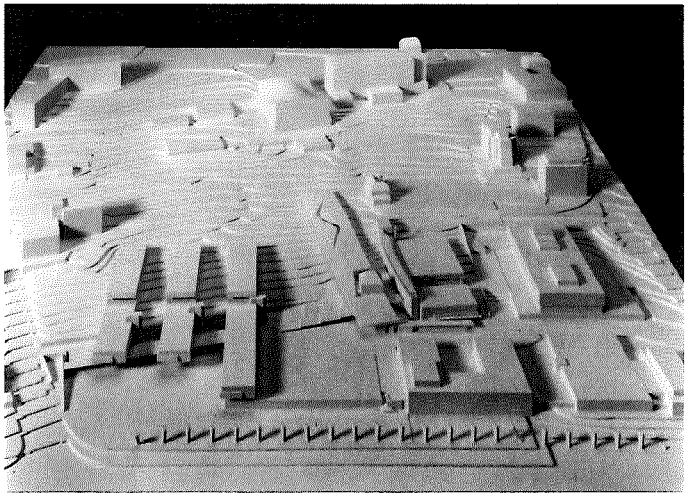

No 21 - JULES
Elinora et Roger KREBS, Lausanne
Coll. : E. Montanet

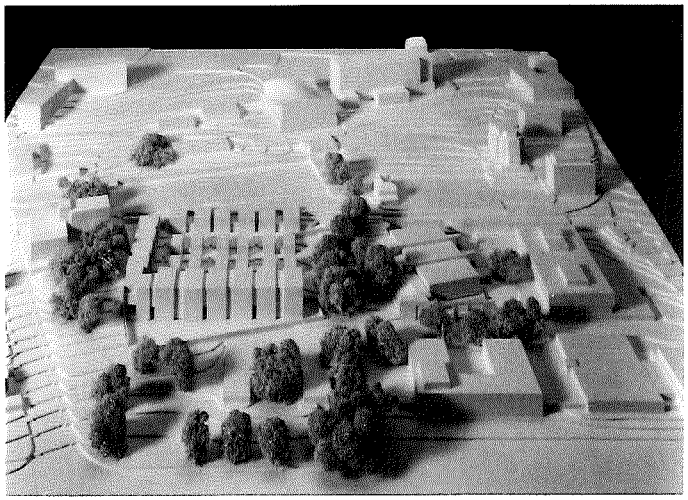

No 24 - LOSANIEMI
André JAQUET, Lausanne
Coll. : J. Bottinelli, Y. Jacot, G. Weber

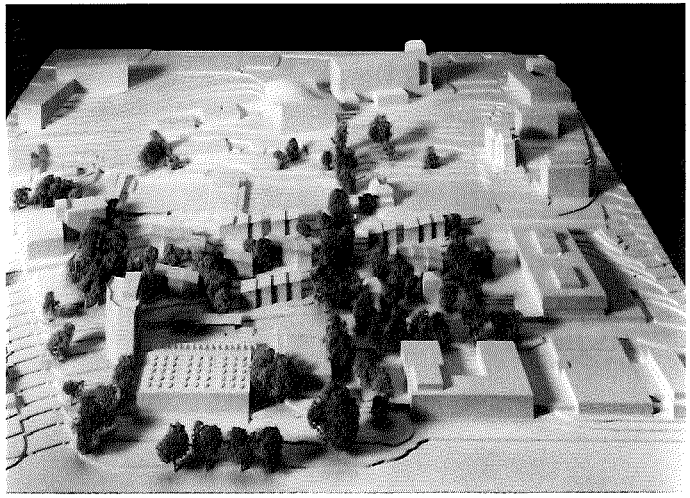

No 25 - DOCK
Danilo MONDADA, Lausanne
Coll. : J.-P. Lutz, Ch. Zoumboulakis,
D. Chollet, A. Dalmais, Ch. Gagg

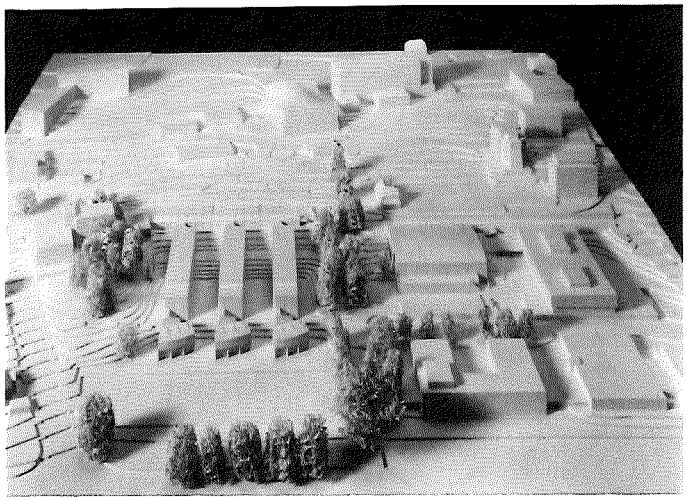

No 26 - MUSIQUE DE CHAMBRES
Jacques DUMAS, Plarel, Lausanne
Coll. : S. Bolli

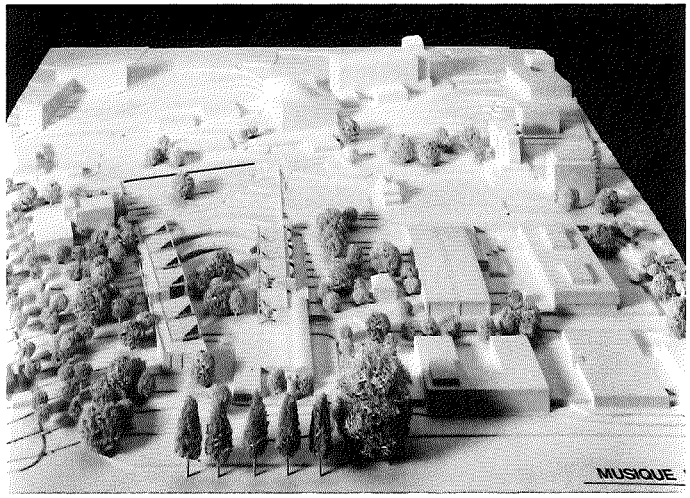

No 27 - BLITZ
Philippe de ALMEIDA, Lausanne
Coll. : M. Franco, M. Villars,
X. de Blonay

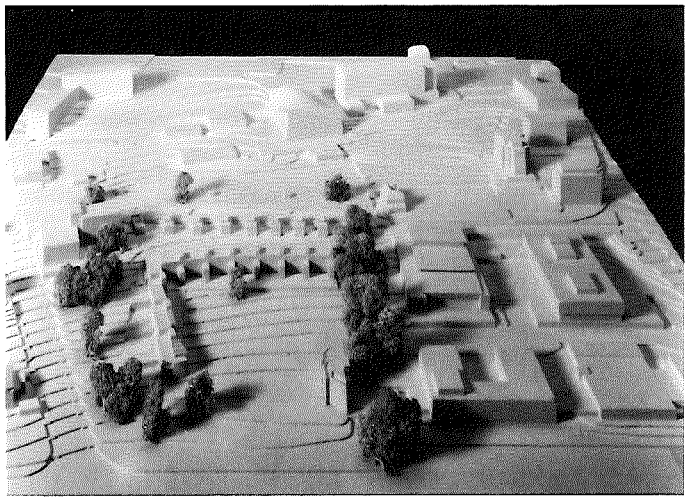

No 28 INSITUS
José-Louis TRUAN, Lausanne
Coll. : D. Voelke, Ch. Dubuis, O. Lamy

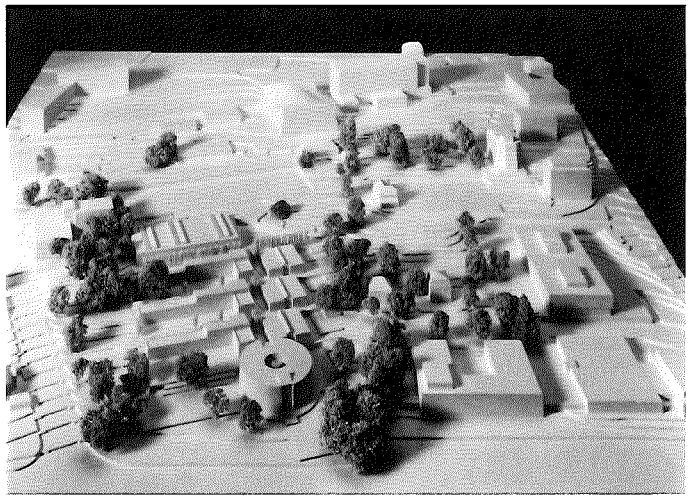

No 30 - LAMBADA
François MEIER, Morges
Coll. : C. Bernard, J.-Cl. Bourgeois,
Ch. Bondon

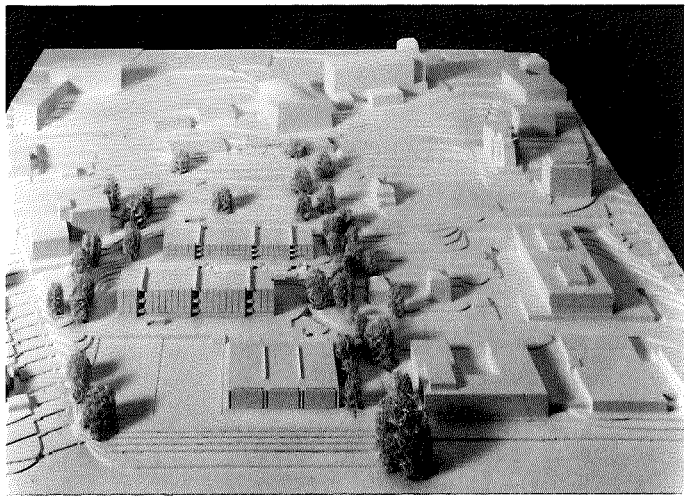

No 32 - ISOSTAR
Grégoire ANDENMATTEN, Seied ALAVI SOLTANI,
Lausanne - Coll. : Ch. Gola, N. Andenmatten,
V. Keller, J.-V. Fricker

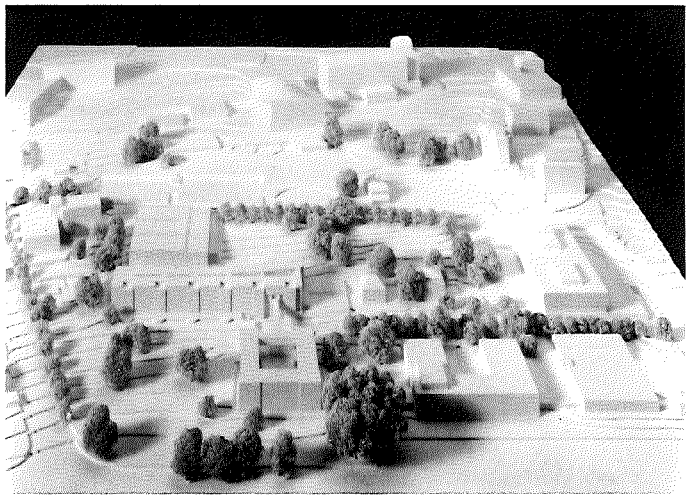

No 33 - LIBELLA
Peter GAMBONI, Le Tuan NGUYEN,
Stéphane LINK, Atelier Zéro 3, Crissier

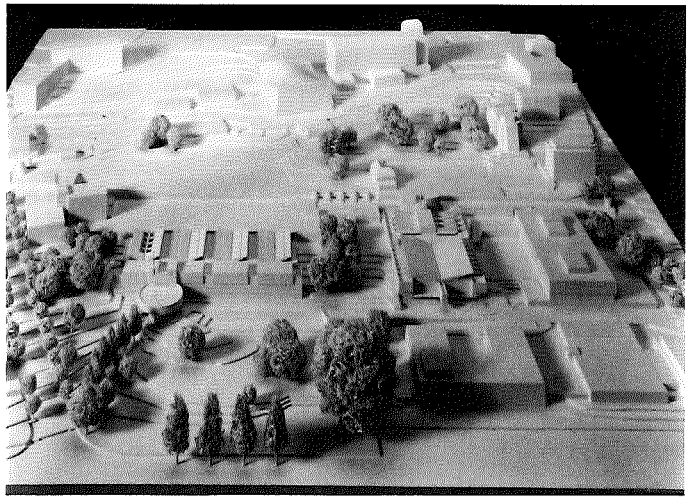

No 34 - SPINA
Nicole SURCHAT et Eric TILBURY, Lausanne
Coll. : G. Vautheny

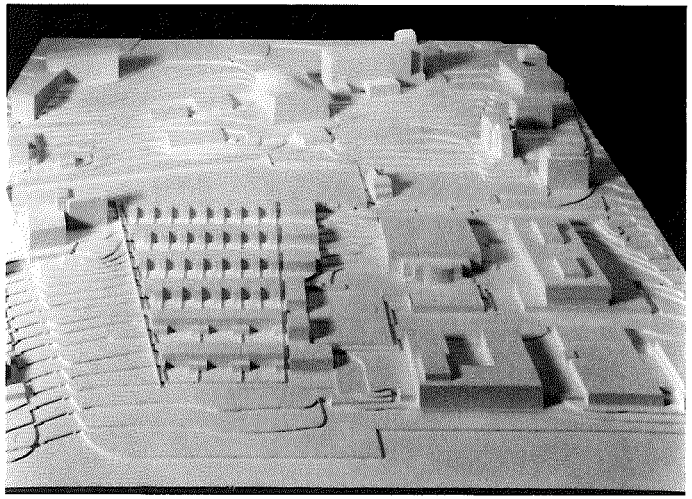

No 35 - ERPOW
Max RICHTER, Marcel GUT, Jacques RICHTER, Lausanne
Coll. : G. Pearce

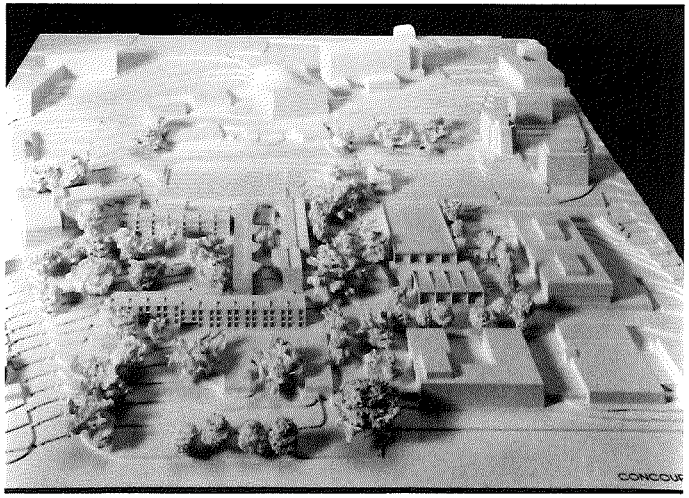

No 38 - CARAVENSERAIL
Georges HAEFELI, La Chaux-de-Fonds
Coll. : S. Almeida, Y.-O. Joseph

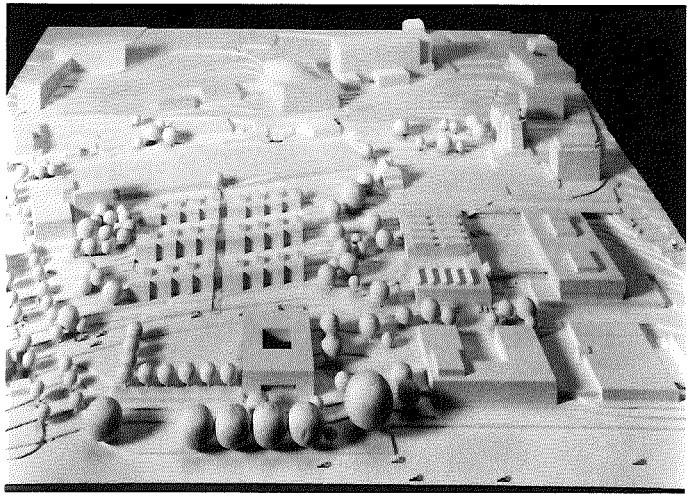

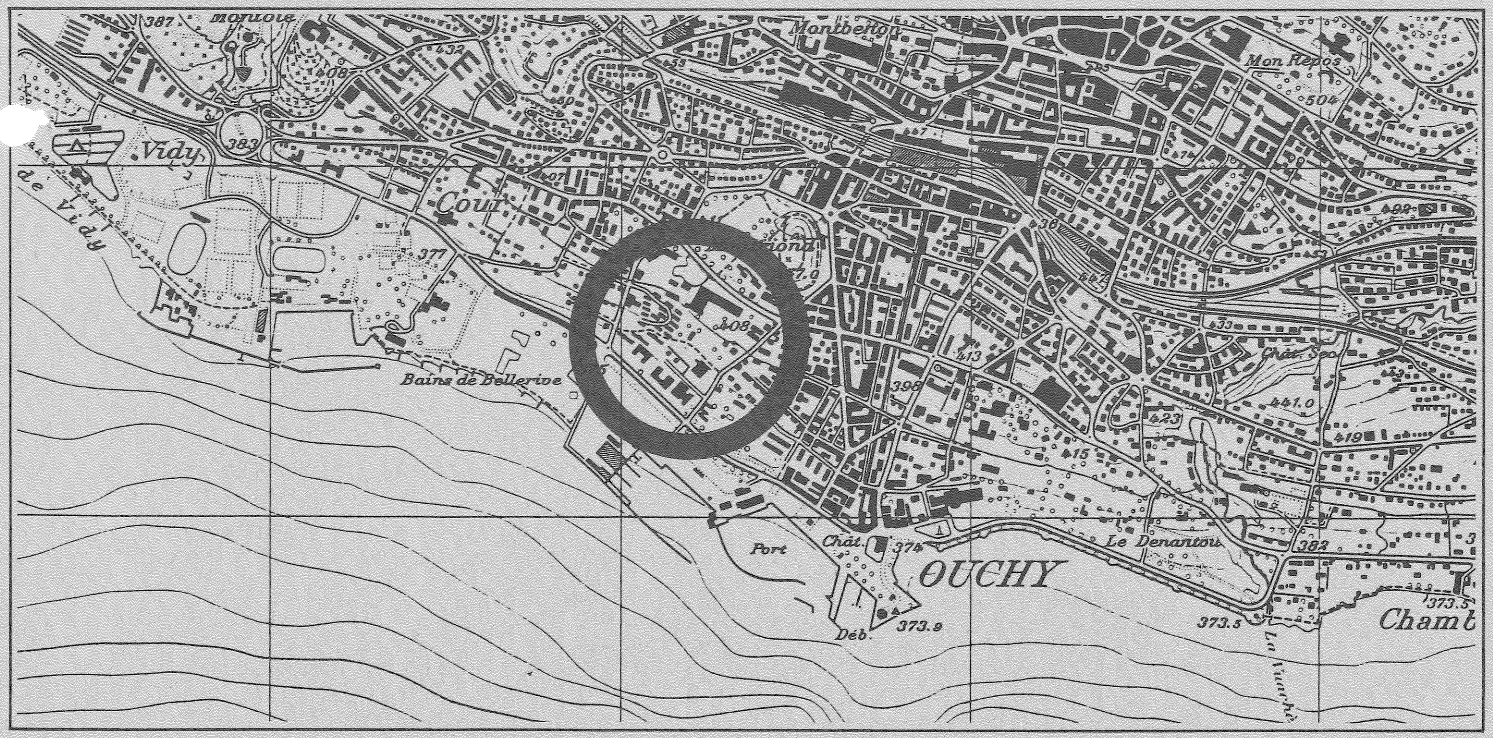

"Reproduit avec l'autorisation de l'Office fédéral de topographie du 23.2.1990"

35 Février 1990 Publication du Service des bâtiments

Place de la Riponne 10 CH - 1014 Lausanne
Conception graphique : André Bovey, ASG
Photos : François Bertin, Grandvaux
Impression : Favre et Winteregg, Echandens